



Industrie Canada

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-61

ISBN 0-660-61189-9



Industrie
Canada

Industry
Canada

Budget des dépenses 2000-2001



Rapport sur les plans et les priorités

A handwritten signature in black ink, reading "Joe May".

Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section 1 : Message du Ministre	1
Section 2 : Industrie Canada — Un partenaire indispensable	
A. Notre raison d'être : Stimuler l'essor économique.....	3
B. Le défi de la croissance soutenue de la productivité.....	3
C. Domaines où Industrie Canada ajoute de la valeur au Programme.....	7
D. Industrie Canada : Atteindre les clients	10
E. Industrie Canada : Valorisation des ressources humaines.....	13
F. Initiatives de gestion à l'échelle de l'administration fédérale.....	14
G. Dépenses prévues et équivalents temps plein.....	15
Section 3 : Industrie Canada — Valeur ajoutée au Programme	
A. Sommaire des priorités et des résultats escomptés.....	17
B. Plan d'action du Ministère pour un programme à valeur ajoutée	18
Innovation.....	18
Connectivité.....	26
Marché.....	37
Investissement.....	46
Commerce.....	54
Section 4 : Présentation d'information consolidée	
A. Tableau sur les initiatives législatives et réglementaires.....	63
B. Stratégie de développement durable	63
C. Programme de développement industriel et régional.....	71
Section 5 : Information financière	
5.1 Sommaire des paiements de transfert par secteur d'activité.....	73
5.2 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles.....	74
5.3 Coût net du Programme pour l'année visée par le Budget des dépenses.....	75
5.4 États financiers du fonds renouvelable — État des opérations.....	76
5.5 États financiers du fonds renouvelable — Variation de la situation financière	76
5.6 États financiers du fonds renouvelable — Utilisation prévue	77
5.7 Prêts, placements et avances	77
Section 6 : Renseignements supplémentaires	
6.1 Organigramme du Portefeuille de l'Industrie.....	79
6.2 Lois et règlements	80
6.3 Bureaux régionaux d'Industrie Canada.....	89



Annexe A

Tableau de concordance d'Industrie Canada : Objectifs stratégiques
par secteur d'activité..... 91

Annexe B

Gestion du rendement101

Index103



Section 1 : Message du Ministre

Dans l'économie mondiale, l'innovation est un facteur déterminant pour la croissance économique à long terme, l'accroissement de la productivité et, en définitive, la qualité de vie de la population. Préparer les Canadiens à entrer dans le monde de l'économie du savoir demeurera l'une des grandes priorités du gouvernement au cours des années à venir. Les organismes membres de mon portefeuille cherchent à stimuler l'essor économique du Canada et à aider les citoyens à profiter des avantages qu'offre l'économie mondiale du savoir. Ils en ont jeté les bases grâce aux investissements soutenus qu'ils ont faits dans le savoir et l'innovation.

L'initiative Un Canada branché, qui a pour but de faire du Canada le pays le plus branché du monde, est, tant sur le plan économique que social, un élément essentiel de la croissance fondée sur le savoir. Les applications de pointe qui en découlent favoriseront la création d'emplois, l'essor économique et la croissance de la productivité. Un Canada branché permettra aussi au gouvernement de joindre tous les citoyens et de leur offrir des services améliorés, en plus de resserrer ses liens avec la population canadienne.

C'est avec plaisir que je présente, au nom d'Industrie Canada, le Rapport sur les plans et les priorités, qui renseigne la population canadienne sur les activités, les priorités et les ressources prévues pour les trois prochaines années. Le rapport montre de quelle façon Industrie Canada a contribué à l'édification d'une économie dynamique au Canada. Les objectifs stratégiques du Ministère définissent le cadre de ses plans et priorités dans cinq domaines : l'innovation, la connectivité, le marché, l'investissement et le commerce. Les plans et les priorités mis en lumière dans le présent rapport correspondent aux objectifs stratégiques du Ministère et montrent ainsi comment il les atteindra et comment il se fera un partenaire indispensable de la population canadienne.

Les membres du Portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada*
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes*
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Industrie Canada
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

*N'est pas tenu de soumettre un rapport sur les plans et les priorités.

L'avenir nous oblige à définir l'excellence selon des normes mondiales. Durant la prochaine décennie, l'innovation, les sciences, la recherche-développement et la connectivité modifieront profondément le monde. Pour maintenir et améliorer leur qualité de vie, les Canadiens devront se démarquer sur la scène mondiale, être plus compétents, plus productifs, plus novateurs et être plus audacieux en affaires, ce qu'ils sauront certainement devenir.

Le ministre de l'Industrie,



John Manley

Section 2 : Industrie Canada — Un partenaire indispensable

A. Notre raison d'être : Stimuler l'essor économique

Industrie Canada a pour mandat d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir, et d'améliorer ainsi la qualité de vie au pays. Par ses politiques, programmes et services, le Ministère contribue à stimuler l'essor économique afin :

- de procurer aux Canadiens des emplois plus nombreux et mieux rémunérés;
- de favoriser la croissance des entreprises grâce à l'amélioration soutenue de la productivité;
- de donner aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel.

Le Ministère remplit son mandat en favorisant la création et le maintien d'un climat propice à l'adoption de politiques microéconomiques et en offrant des programmes et des services qui s'adressent directement aux entreprises et aux consommateurs canadiens de toutes les régions du pays. Il atteint ses objectifs en travaillant en collaboration avec l'industrie, les universités, les organismes non gouvernementaux, les autres membres du Portefeuille de l'Industrie et d'autres ministères ainsi qu'avec les administrations provinciales et territoriales.

B. Le défi de la croissance soutenue de la productivité

La croissance de la productivité, un élément essentiel

La productivité est l'élément moteur qui stimule l'économie canadienne et favorise une amélioration de la qualité de vie. Elle donne lieu à des emplois plus nombreux et mieux rémunérés, et entraîne par le fait même une augmentation des revenus et une amélioration du niveau de vie.

« Dans l'économie mondiale du savoir, l'avantage va aux pays qui sont innovateurs, qui ont des niveaux de productivité élevés, qui adoptent rapidement les technologies les plus récentes, qui investissent dans le perfectionnement des compétences de leurs citoyens et qui recherchent des nouveaux marchés dans le monde entier. »

— Gouvernement du Canada
Discours du Trône, 1999

La croissance de la productivité et l'augmentation des revenus qui en résulte permettent au gouvernement d'offrir des services qui favorisent la mise en valeur du potentiel de production du Canada, apportent des solutions aux problèmes socioéconomiques, privilégient le développement durable et appuient des programmes propres à améliorer la qualité de vie des Canadiens.



La performance du Canada sur le plan de la productivité

Le Canada a fait beaucoup de progrès ces dernières années pour éliminer des problèmes structurels graves qui limitaient autrefois sa compétitivité par rapport au reste du monde. Il affiche maintenant un excédent budgétaire et un faible taux d'inflation. En outre, sa dette par rapport au produit intérieur brut (PIB) est en baisse, une plus grande part de ses exportations sont axées sur le savoir et l'économie canadienne est l'une des plus ouvertes du monde. Enfin, l'Organisation des Nations Unies a de nouveau attribué au Canada le premier rang mondial pour la qualité de vie, ce qui montre bien qu'il demeure l'un des pays où l'on vit le mieux.

Il n'y a toutefois pas lieu de se reposer sur ses lauriers. Comme la croissance économique est de plus en plus tributaire des connaissances, le Canada doit continuer de remporter des succès dans l'industrie

Performance économique du Canada en 1999

- Le PIB a augmenté de 4,2 p. 100 et le Canada se classe au deuxième rang parmi les 15 pays membres de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE).
- La production industrielle a augmenté de 6 p. 100, soit l'augmentation la plus élevée parmi les pays membres de l'OCDE.
- Le taux de chômage a chuté à 6,9 p. 100, soit le niveau le plus bas en 18 ans.
- Quelque 355 000 nouveaux emplois ont été créés.
- Le cours des actions canadiennes a atteint un sommet sans précédent en novembre 1999.

— « Monthly Economic Indicators »
The Economist, le 15 janvier 2000

« Une forte productivité donne des revenus élevés et pour en avoir une, il faut un personnel capable, innovateur et doué, qui produit des biens et des services en demande aussi bien dans le monde qu'ici, dans le pays. »

— Le Conference Board du Canada
Rendement et potentiel, 1999

du savoir, sans quoi il risque de se laisser distancer. Il est important que le pays accroisse sa productivité et améliore sa situation par rapport à ses principaux concurrents. En 1976, les États-Unis étaient le seul pays du G-7 à devancer le Canada pour la productivité. Aujourd'hui, le Canada a reculé au cinquième rang. Sa productivité est constamment inférieure à celle de son principal concurrent et partenaire commercial, en l'occurrence les États-Unis (voir la figure 1).

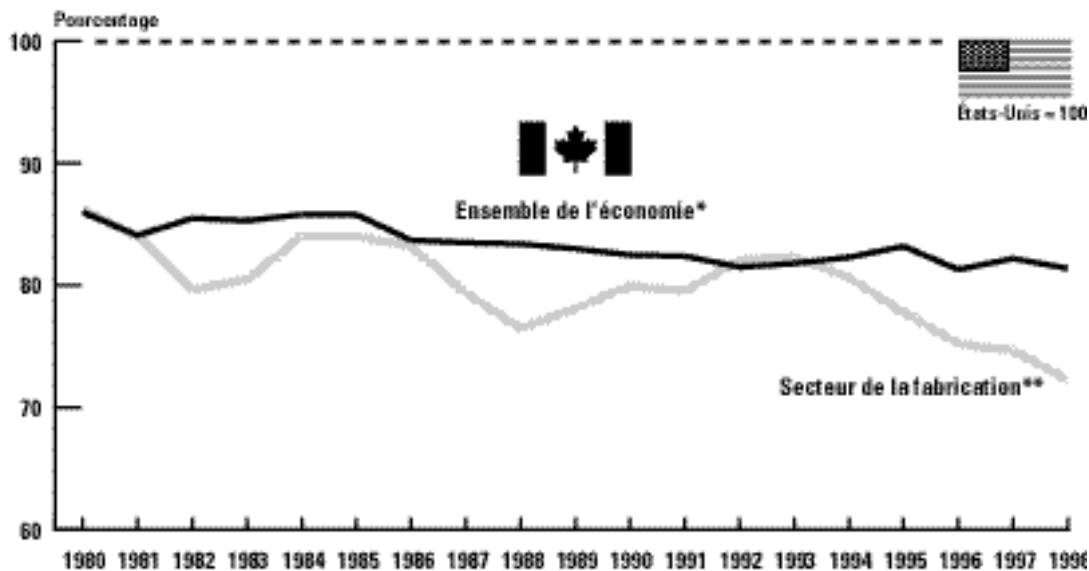
« Le fait est que notre niveau de productivité demeure bien inférieur à celui des États-Unis et que nous devons l'améliorer. Tout le monde s'entend là-dessus! [...] La difficulté, pour nous, sera de trouver des moyens d'accroître notre efficacité. Pendant ce temps, n'oublions pas que nos concurrents ne se tournent pas les pouces. Nous devons donc agir et vite! »

— Le Conference Board du Canada
Viewpoint, avril 1999

Une baisse du niveau de productivité ne se répercute pas instantanément sur la population canadienne. Son incidence prend du temps à se manifester. Il suffit de comparer le niveau de vie des Canadiens avec celui des Américains pour constater certains effets de la baisse du niveau de productivité au pays. La figure 2 (à la page 6)



FIGURE 1
Niveaux de productivité



* La productivité du travail est exprimée au moyen du PIB par heure de travail, en dollars de 1990.

** La productivité du travail dans le secteur de la fabrication est exprimée au moyen du PIB par heure de travail, selon la méthode du Centre d'étude du niveau de vie.

Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics.

montre que le niveau de vie des Canadiens (selon la parité du pouvoir d'achat) est inférieur d'environ 9 000 \$ par habitant à celui des Américains.

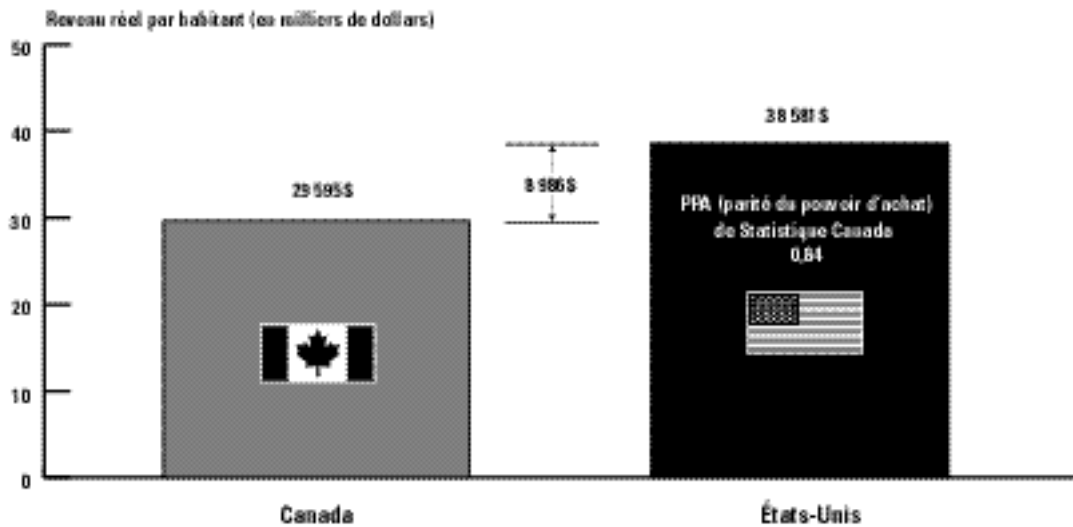
Au cours des années 60 et 70, le niveau de vie des Canadiens a progressé en moyenne de 3,3 p. 100 par an. Depuis, le taux annuel de croissance du niveau de vie a beaucoup ralenti, chutant de 1,7 p. 100 dans les années 80 à 0,7 p. 100 entre 1989 et 1998. À ce rythme, il faudra 100 ans pour doubler le revenu par habitant, comparativement à 21 ans à peine au rythme enregistré dans les années 60 et 70.

Le Canada doit innover davantage. D'après les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'innovation et la productivité sont étroitement liées et le Canada accuse un retard sur le plan de l'innovation par rapport aux autres grands pays industrialisés. En effet, le

secteur privé canadien consacre moins de fonds à la recherche-développement (R-D), relativement au PIB, que le secteur privé américain, malgré un régime généreux de stimulants fiscaux. En outre, les entreprises canadiennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), tardent davantage que les entreprises américaines à adopter les technologies et les procédés de pointe. Les gouvernements doivent également doter le Canada des lois et des services axés sur le marché les plus modernes et novateurs pour accroître la capacité de production du pays.

Le Canada est le pays du G-7 le plus ouvert. Son ouverture aux échanges commerciaux et à l'investissement lui donne accès à des marchés pour ses exportations et à des sources d'investissement qui assurent le financement de base des entreprises, deux facteurs essentiels pour l'amélioration de la productivité.

FIGURE 2
Niveau de vie en 1998



Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Economic Analysis.

Cette ouverture favorise le transfert de la technologie et la mobilité des travailleurs intellectuels, éléments essentiels à l'économie du savoir. Il faut cependant tirer un meilleur parti des occasions d'affaires sur les marchés mondiaux. L'investissement étranger direct au Canada a atteint en moyenne plus de huit milliards de dollars par an dans les années 90, soit environ 11 p.100 de la formation de capital fixe des entreprises. Toutefois, la part canadienne de l'investissement étranger direct en Amérique du Nord a reculé régulièrement, de presque 11 points de pourcentage entre 1985 et 1997, pour s'établir à 13 p. 100. De toute évidence, il y a lieu de mieux exploiter l'ouverture créée par les gouvernements qui se sont succédé et d'améliorer le rendement du Canada au chapitre du commerce et de l'investissement.

Pour améliorer sa productivité, le Canada doit pouvoir compter entre autres sur une structure industrielle plus souple et dynamique. La structure industrielle des États-Unis s'oriente beaucoup plus rapidement que celle du Canada vers les secteurs en plein essor et à productivité

élevée. Par exemple, deux secteurs dynamiques de haute technologie — matériel électronique et électrique et machinerie industrielle — sont à l'origine du gain de productivité observé aux États-Unis. En revanche, l'augmentation de la productivité au Canada est principalement attribuable au secteur du tabac et à celui des produits raffinés du pétrole et du charbon. La croissance de la productivité de ces deux industries en pleine maturité, axées sur l'exploitation des ressources, découle de la réduction des coûts et de la main-d'œuvre, alors que dans les industries les plus productives aux États-Unis, elle tient à l'innovation dans de nouveaux produits et à l'exploitation de nouvelles occasions d'affaires à forte valeur ajoutée.

Le Canada se classe par contre au premier rang mondial pour la formation de travailleurs intellectuels. Selon une étude du Forum économique mondial, il devance les États-Unis et, de fait, les 53 pays examinés dans l'étude, pour les inscriptions dans les établissements postsecondaires. Les Canadiens doivent continuer de se surpasser tout au

long de leur vie active en s'engageant dans un processus de perfectionnement continu et d'acquisition de nouvelles compétences. Les entreprises doivent également s'engager en ce sens, en offrant des possibilités de formation continue et de perfectionnement des compétences dans le milieu de travail. L'accès à une main-d'œuvre qualifiée améliore la capacité du Canada à innover et à tirer parti de la technologie de façon productive.

Le Canada se dote d'une solide assise pour devenir le pays le plus branché du monde. Par rapport aux autres pays du G-7, il arrive en tête pour le taux de pénétration de l'ordinateur, du câble et du téléphone dans les foyers et il affiche les prix les plus bas pour les communications téléphoniques et l'accès à Internet. Par ailleurs, les coûts assumés par les entreprises du secteur de la technologie de l'information et le coût de production des logiciels au pays sont les plus bas en Amérique du Nord. Le défi dans un proche avenir consiste à mettre ces atouts à profit pour obtenir des avantages concrets, nouveaux et concurrentiels dans tous les secteurs de l'économie.

Chaque secteur de l'économie devra consentir des efforts importants et soutenus pour améliorer la productivité du Canada. Il n'y a pas place pour la complaisance. Le principal défi consiste à tout mettre en œuvre pour que chaque Canadien puisse bénéficier d'une amélioration de son niveau de vie et de sa qualité de vie. À cette fin, il faut stimuler la productivité au sein de l'économie canadienne.

C. Domaines où Industrie Canada ajoute de la valeur au Programme

L'amélioration des gains de productivité aujourd'hui et pour l'avenir exige des efforts soutenus de la part des entreprises, des administrations publiques, des collectivités et des citoyens. La volonté de privilégier la productivité au moment de la prise de décisions aura un effet favorable sur le niveau de vie et la qualité de vie des Canadiens et sur leur capacité à assurer un développement durable.

Il n'existe pas de solution miracle pour accélérer la croissance de la productivité de l'économie canadienne. Les solutions exigent des efforts au chapitre des programmes macroéconomiques et microéconomiques du gouvernement. Industrie Canada est un chef de file dans le domaine des politiques et des programmes qui portent sur certains déterminants clés de la productivité à long terme du Canada.

En matière de productivité, le secteur privé est le principal moteur du changement. Les gains de productivité découlent des décisions prises dans l'ensemble de l'entreprise par les cadres inférieurs et les travailleurs sur une base quotidienne, mensuelle ou annuelle. Tant ces décisions que les mesures qui sont adoptées ont une incidence considérable sur la productivité nationale. Le climat des affaires en général joue un rôle important pour les décideurs. C'est pourquoi Industrie Canada examine chacun de ses programmes et politiques en fonction de la place de choix qu'il veut que le Canada occupe dans l'économie du savoir. En favorisant le succès du Canada au sein d'une économie du savoir en plein essor, le Ministère contribue grandement à accroître la productivité du pays et à améliorer le niveau de vie et la qualité de vie de sa population.



Industrie Canada a adopté cinq objectifs stratégiques pour aider les Canadiens à stimuler la croissance de la productivité, la création d'emplois et l'augmentation des revenus. Avec ses partenaires et d'autres intervenants, le Ministère continue d'améliorer le climat en vue d'une productivité accrue, de la croissance économique et de la création d'emplois au Canada en concentrant ses efforts sur ces objectifs.

Industrie Canada joue un rôle prépondérant en favorisant la croissance économique grâce à sa capacité d'influencer directement les comportements sur le marché. Les principaux engagements énoncés à l'égard de chaque objectif stratégique font ressortir les réalisations visées par le Ministère, dont les efforts s'articulent selon quatre grands axes d'intervention :

- créer le climat approprié grâce à des initiatives stratégiques, législatives et réglementaires;
- sensibiliser les clients et les parties intéressées aux questions en jeu, aux occasions et aux responsabilités;
- aider les clients et les parties intéressées à améliorer leur capacité de saisir les occasions et de s'acquitter de leurs responsabilités;
- favoriser l'adoption de comportements qui contribuent à la croissance de la productivité, de l'emploi et du revenu.

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation

On ne saurait sous-estimer l'importance de l'innovation pour l'économie d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit d'un élément crucial qui permet aux Canadiens d'accroître leur productivité. L'innovation favorise la mise

au point de nouveaux outils et de nouvelles techniques permettant de transformer plus efficacement les intrants en extrants améliorés sur le plan de la quantité et de la qualité. Aussi simple que cela puisse sembler, les gains de productivité procèdent de la capacité d'innover en faisant fond sur les méthodes existantes ou de créer des méthodes entièrement nouvelles. C'est pourquoi l'un des principaux objectifs du Ministère consiste à améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation en sensibilisant la population, en élargissant le champ des connaissances et en privilégiant la commercialisation et l'adoption de produits et services novateurs. C'est en stimulant l'esprit d'innovation pour obtenir des résultats économiques concrets que les Canadiens pourront bénéficier des avantages de la productivité, principalement d'une amélioration de leur niveau de vie et de leur qualité de vie.

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

L'accès des Canadiens aux possibilités offertes par la nouvelle économie est un facteur déterminant pour la croissance soutenue de la productivité. À ce titre, le rôle d'Industrie Canada est de veiller à ce que la population canadienne ait accès à l'information à un prix abordable grâce à l'initiative Un Canada branché, qui a pour objectif de faire du Canada le pays le plus branché du monde. Le corollaire de cet ambitieux projet consiste à faire du Canada un lieu de prédilection pour le développement de produits et services servant au commerce électronique, ce qui aura pour effet d'attirer l'investissement et de stimuler l'innovation dans l'ensemble de l'économie.

« Pour que le Canada puisse créer des emplois et stimuler la croissance et la richesse, il faut qu'il ait une économie de premier plan, axée sur le savoir et capable de générer des idées nouvelles et de les mettre en œuvre pour les Canadiens. Pour ce faire, il faut que les Canadiens soient branchés entre eux, avec les écoles et les bibliothèques, avec les gouvernements et les marchés, de manière à ce qu'ils puissent profiter des idées des autres et partager leurs connaissances. »

— Gouvernement du Canada
Discours du Trône, 1999

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

Pour contribuer à l'accroissement de la productivité et à la prospérité de l'économie en général, Industrie Canada met tout en œuvre afin que les structures du marché ainsi que les produits et services connexes aident à faire du Canada un chef de file dans l'économie mondiale du savoir. Un marché équitable, efficace et concurrentiel constitue un préalable pour attirer l'investissement, stimuler le commerce et encourager l'innovation. Ce type de marché offre la stabilité et l'efficacité requises pour assurer la bonne marche des affaires tout en contribuant à maintenir la confiance des consommateurs dans les produits et services qui y sont offerts et dans les transactions qui y sont conclues. Il se traduit également par l'offre de produits et services d'avant-garde, adaptés au marché, orientés vers les besoins des clients et procurant aux entreprises un avantage concurrentiel.

Le Ministère est responsable des structures du marché qui influent directement sur la capacité du Canada d'être à l'avant-garde de l'économie du savoir, y compris la politique

en matière de propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et les structures qui protègent les consommateurs.

Investissement : Promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger

D'après le *World Investment Report* de 1999, la valeur de l'investissement étranger direct au Canada a atteint 141,8 milliards de dollars américains en 1998, soit une augmentation de 120 p. 100 par rapport à 1985. Toutefois, la part canadienne de l'investissement étranger direct dans les pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est passée de 24 p. 100 en 1985 à 13 p.100 en 1998. Cette baisse témoigne de la très vive concurrence mondiale pour l'investissement étranger direct. Néanmoins, il est de plus en plus évident que les multinationales ont modifié les critères qui président à leurs décisions d'investissement. Ces décisions, qui reposaient auparavant sur des critères tels que l'envergure du marché intérieur, l'accès aux ressources naturelles et le faible coût de la main-d'œuvre, reposent aujourd'hui davantage sur des éléments tels que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et l'existence d'infrastructures appropriées et d'une économie novatrice et dynamique (lesquels constituent des avantages comparatifs acquis). Grâce à notre main-d'œuvre hautement qualifiée, cette tendance devrait jouer en faveur du Canada et le Ministère s'efforce d'améliorer le climat d'investissement au pays et à l'étranger pour renforcer la capacité du Canada à attirer de nouveaux investissements étrangers directs tout en conservant les investissements actuels.



« L'investissement étranger nous apporte des capitaux, des idées et des technologies nouvelles et des pratiques commerciales innovatrices [...]. [Le gouvernement] mettra sur pied l'Équipe Canada Investissement, qui permettra à tous les gouvernements et au secteur privé de coordonner leurs efforts pour sensibiliser davantage la communauté internationale aux possibilités exceptionnelles d'investissement et de croissance au Canada. Le gouvernement modernisera le cadre législatif actuel pour faciliter l'installation des sièges sociaux des entreprises multinationales au Canada. »

— Gouvernement du Canada
Discours du Trône, 1999

Commerce : Travailler avec les Canadiens à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

Le Canada doit saisir les occasions sur les marchés mondiaux s'il veut récolter les fruits de ses efforts visant une productivité accrue. Il est le plus ouvert des pays du G-7 et compte sur le commerce, plus que tout autre pays industrialisé, pour stimuler l'emploi et la croissance. Toutefois, il reste des défis de taille à relever et le Canada doit profiter pleinement des perspectives commerciales internationales tout en atténuant les risques dans une économie mondiale en évolution rapide. Les marchés mondiaux en plein essor pour les produits et services de l'industrie du savoir permettent de relever ces défis. Le Ministère stimulera le commerce axé sur ces marchés et encouragera un plus grand nombre d'entreprises à adapter leurs produits et services en vue de l'exportation.

D. Industrie Canada :
Atteindre les clients

Industrie Canada offre aux Canadiens un large éventail de programmes et services axés sur la réalisation de ses cinq objectifs stratégiques et s'adressant à une clientèle variée partout au pays. Pour atteindre ses clients, le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires de tous les ordres de gouvernement et du secteur privé.

Industrie Canada est à l'avant-garde en matière de produits de pointe et de services axés sur les clients. Le réseau des Centres de services aux entreprises du Canada, partenariat auquel participent des ministères fédéraux, les provinces et les territoires, offre un guichet unique donnant accès à

Centres de services aux entreprises du Canada

Les Centres de services aux entreprises du Canada offrent un accès intégré aux renseignements sur les programmes et les services destinés aux entreprises.

Partenariats

- 36 ministères et organismes fédéraux
- 12 provinces et territoires
- 3 autres partenaires

Libre-service

- Service automatisé d'information téléphonique
- Service automatisé gratuit d'information par télécopieur
- Site Web (un million de visiteurs par an)

Services assistés (900 000 interactions par an)

- Courriel
- En personne
- Ligne téléphonique sans frais

<http://www.rcsec.org/francais>

l'information sur les programmes et les services qui s'adressent aux entreprises et sur la réglementation qui régit ces dernières (<http://www.rcsec.org/francais>). Les services Internet d'avant-garde, comme *Strategis* (<http://strategis.gc.ca>) et *ExportSource* (<http://exportsource.gc.ca>) permettent aux entreprises et aux particuliers d'avoir accès en tout temps à des renseignements stratégiques.

Strategis : Le site d'information du monde des affaires

Strategis aide les entreprises et les consommateurs canadiens à trouver de nouveaux marchés, des partenaires commerciaux et des technologies ou des procédés de pointe, à former des alliances et à évaluer divers facteurs de risque, en leur donnant accès à des renseignements qui peuvent aider à créer des débouchés.

<http://strategis.gc.ca>

Dans les cinq grands bureaux régionaux et les points de service situés dans 50 collectivités, le personnel du Ministère offre tous les produits et services d'Industrie Canada et apporte une importante dimension régionale à l'analyse des questions et des préoccupations particulières de sa clientèle variée. La stratégie du Ministère pour l'avenir consistera à élargir la portée de ses services pour renforcer davantage les services axés sur le marché, le commerce électronique, la connectivité et les priorités pangouvernementales établies dans le cadre de l'initiative Service Canada. Industrie Canada s'est engagé à lancer de nouvelles initiatives fédérales de services en ligne et il appuiera des projets connexes en matière de connectivité mis en œuvre par d'autres ministères et organismes fédéraux ou par le secteur privé.

Le Ministère a établi des normes relatives aux services axés sur le marché pour les organismes suivants :

- Bureau du surintendant des faillites Canada
- Office de la propriété intellectuelle du Canada
- Direction générale des corporations
- Bureau de la concurrence
- Mesures Canada
- Gestion du spectre
- Commission canadienne du tourisme

En outre, Industrie Canada prend des mesures pour comprendre et évaluer les attentes des Canadiens en ce qui concerne ses services et pour suivre de près les progrès accomplis, notamment en utilisant des normes de service et des analyses comparatives. Par ailleurs, il réalisera des enquêtes auprès de ses clients pour déterminer dans quelle mesure ils connaissent ces services et pour vérifier si ces derniers répondent ou non à leurs besoins. On trouvera des exemples sous la rubrique des activités clés pour chacun des cinq objectifs stratégiques du Ministère.

Industrie Canada collabore étroitement avec ses clients et partenaires pour procurer le maximum d'avantages aux Canadiens. L'industrie, les consommateurs, les instituts de recherche, les universités et les associations industrielles du pays, à l'instar des autres membres du Portefeuille de l'Industrie, des autres ministères fédéraux, des administrations provinciales, territoriales et municipales et des organismes non gouvernementaux, sont des partenaires et des clients clés d'Industrie Canada. On trouvera de plus amples renseignements concernant les clients du Ministère sous les rubriques consacrées aux cinq objectifs stratégiques.

Industrie Canada en ligne

Strategis →

<http://strategis.gc.ca>

Carte du commerce canadien
<http://commercecan.ic.gc.ca>

Cartes routières technologiques
<http://strategis.gc.ca/crt>

Le commerce électronique au Canada
<http://strategis.gc.ca/com-e>

Contact!
<http://strategis.gc.ca/contact-f>

DÉBUT-é.ca — *Strategis* pour étudiants
<http://strategis.gc.ca/debut-e.ca>

Données sur le commerce en direct
<http://strategis.gc.ca/dcd>

Entreprise autochtone Canada
<http://strategis.gc.ca/eac>

Étapes vers le capital de croissance
<http://strategis.gc.ca/croissance>

Étapes vers la compétitivité
<http://strategis.gc.ca/etapes>

FedNor
<http://strategis.gc.ca/fednor>

Guide des industries canadiennes
<http://strategis.gc.ca/gic>

Partenariat technologique Canada
<http://ptc.ic.gc.ca>

Recherche, technologie et innovation
<http://strategis.gc.ca/til>

Renseignements pour les consommateurs
<http://strategis.gc.ca/consommateur>

Réseau des entreprises canadiennes
<http://strategis.gc.ca/rec>

Sources de financement
<http://strategis.gc.ca/sources-f>

Statistiques relatives à l'industrie canadienne
<http://strategis.gc.ca/sic>

Services et règlements

Bureau de la concurrence
<http://concurrence.ic.gc.ca>

Bureau du conseiller en éthique
<http://strategis.gc.ca/éthique>

Bureau du surintendant des faillites Canada
<http://osb-bsf.ic.gc.ca>

Direction générale des corporations
<http://strategis.gc.ca/corporations>

Enregistrement des lobbyistes
<http://strategis.gc.ca/lobbyiste>

Gestion du spectre radioélectrique et des télécommunications
<http://strategis.gc.ca/spectre>

Mesures Canada
<http://strategis.gc.ca/mescan>

Office de la propriété intellectuelle du Canada
<http://opic.gc.ca>

Établir de nouveaux partenariats dans les collectivités

L'Initiative fédérale de développement économique dans le nord de l'Ontario (FedNor) investira davantage dans des partenariats avec les collectivités et les organismes communautaires du Nord de l'Ontario dans les domaines de la connectivité, de l'innovation, de l'investissement et du commerce :

- en appuyant les mesures de relance des collectivités pour atténuer la crise économique;
- en appuyant l'aménagement de l'infrastructure économique des collectivités;
- en appuyant les stages pour les jeunes reliés au développement économique et à l'expansion des entreprises;
- en renforçant le rôle des Sociétés d'aide au développement des collectivités dans les régions rurales et le Nord de l'Ontario, à titre de partenaires du développement économique et de l'expansion des petites entreprises.

Industrie Canada suivra de près les progrès réalisés pour moderniser la prestation des services et obtenir tous les résultats dont fait état le présent rapport.

E. Industrie Canada : Valorisation des ressources humaines

À ce jour, le succès d'Industrie Canada dans la prestation et l'appui des programmes et des services axés sur ses cinq objectifs stratégiques repose sur les talents, les compétences et la motivation de ses employés. Le Ministère privilégie une culture et un environnement de travail fondés sur les valeurs et les principes qui sont au cœur même de la fonction publique et en harmonie

avec le profil et les caractéristiques d'organisations efficaces axées sur le savoir. Industrie Canada s'est donné pour objectif d'offrir des emplois stimulants et de créer un climat de travail favorable où l'on reconnaît et récompense les résultats, privilégie le savoir et le partage des connaissances et traite les gens avec respect et équité. À cet égard, la collaboration avec les représentants syndicaux est un facteur de réussite décisif. Le Ministère valorise la diversité et encourage l'esprit d'initiative, l'innovation, le travail d'équipe, la responsabilisation, le recours à la technologie de pointe et le perfectionnement des compétences. Il recherche l'excellence dans toutes ses initiatives.

Le Ministère est bien placé pour réaliser l'objectif qu'il s'est fixé : devenir un employeur de choix. Il établit actuellement à l'intention des cadres un système de gestion du rendement en vertu duquel la rémunération tiendra compte de la réalisation des buts visés, lesquels contribuent collectivement au rendement du Ministère relativement à ses cinq objectifs stratégiques. Le leadership et les valeurs inhérentes à la gestion des ressources humaines constituent les éléments de base du système de gestion du rendement,

► Plan de gestion des personnes

Le Plan de gestion des personnes d'Industrie Canada met l'accent sur :

- le renouvellement et la revitalisation de l'effectif;
- le maintien en poste du personnel clé;
- la représentation des femmes, des francophones, des Autochtones, des minorités visibles et des personnes handicapées;
- le recrutement de travailleurs de l'industrie du savoir hautement qualifiés.

et se traduisent par des mesures concrètes en vertu du Plan de gestion des personnes d'Industrie Canada. Ce plan fait état des objectifs visés et des mesures à prendre pour attirer des employés talentueux et qualifiés, assurer leur perfectionnement et retenir leurs services — un effectif qui respecte et illustre les valeurs de la fonction publique et d'Industrie Canada.

Le Ministère a déjà mis en place nombre d'initiatives pour le recrutement, le maintien en poste, le perfectionnement et la motivation de ses employés. À l'heure actuelle, il révisé le Plan de gestion des personnes pour l'adapter aux défis du jour, notamment à la lumière des commentaires recueillis dans le cadre du Sondage de 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux. Industrie Canada continue de concentrer ses efforts sur le renouvellement et la revitalisation de l'effectif, la juste représentation des groupes désignés, la création d'une culture d'apprentissage, la promotion d'une gestion efficace des questions relatives aux ressources humaines, l'amélioration des méthodes de gestion des ressources humaines et l'harmonisation des initiatives de perfectionnement avec ses propres priorités et celles de la fonction publique. Le Ministère continuera d'investir dans ses ressources humaines en privilégiant une formation axée sur les compétences, le perfectionnement professionnel, des affectations variées et stimulantes, l'acquisition de compétences transférables, le mentorat, l'encadrement et une gestion judicieuse du rendement.

F. Initiatives de gestion à l'échelle de l'administration fédérale

À l'instar d'autres ministères et organismes fédéraux, Industrie Canada élabore et met en œuvre de nouvelles politiques et procédures dans le cadre d'initiatives réalisées à l'échelle de l'administration fédérale dans le but d'apporter des changements en matière de gestion. Au nombre des initiatives en cours, mentionnons les suivantes :

- souscrire aux principes d'une fonction de contrôleur efficace et moderne dans l'exercice de ses activités, y compris la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière d'ici le 1^{er} avril 2001;
- respecter les obligations qui lui incombent en vertu du *Code canadien du travail* concernant la santé et la sécurité au travail;
- concevoir et mettre en œuvre le plan d'action concernant la gérance environnementale de deuxième génération;
- faire connaître les exigences inhérentes à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*;
- préparer la mise en œuvre de la Norme générale de classification;
- appuyer les programmes d'action fédéraux concernant l'intégration des personnes handicapées et l'équité en matière d'emploi.

Industrie Canada, par l'intermédiaire du Bureau du conseiller en éthique, favorise l'excellence dans la prestation des services publics en veillant à ce que tous les titulaires d'une charge publique respectent le Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

G. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Dépenses prévues

Dépenses prévues				
(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 049,1	1 255,5	1 089,4	1 038,5
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,8	0,8	0,8	0,8
Moins :				
Recettes disponibles	87,4	87,4	87,4	87,4
Total du Budget principal des dépenses	962,5	1 168,9	1 002,8	951,9
Rajustements **	1 208,5	40,0	64,4	133,8
Dépenses prévues nettes	2 171,0*	1 208,9	1 067,2	1 085,7
Moins :				
Recettes non disponibles	227,2	235,7	230,1	229,6
Plus :				
Coût des services reçus sans frais	54,4	54,4	54,1	54,1
Coût net du programme	1 998,2	1 027,6	891,2	910,2
Équivalents temps plein	5 449	5 413	5 403	5 361

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

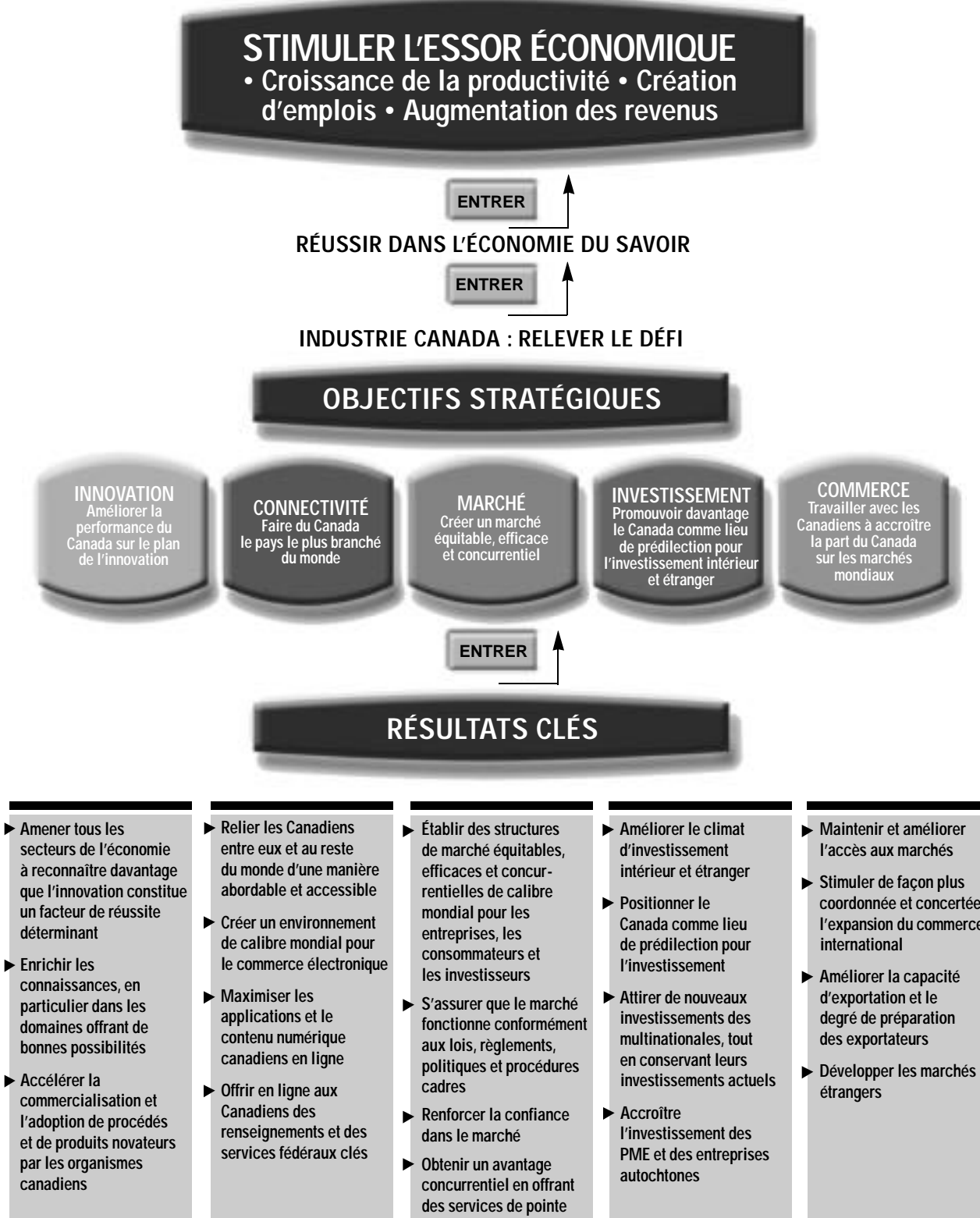
** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et des initiatives du budget.

Dépenses prévues ¹ nettes par secteur d'activité				
(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Politique microéconomique	44,9	54,5	55,2	109,2
Règlements et services axés sur le marché	127,2	117,1	110,1	110,1
Développement sectoriel de l'industrie	1 823,8	873,1	735,2	699,7
Tourisme	71,3	69,2	71,6	71,6
Services de gestion et services généraux	103,8	95,0	95,1	95,1
Dépenses prévues nettes	2 171,0	1 208,9	1 067,2	1 085,7

¹ Le Plan de dépenses présente l'information selon les secteurs d'activité du Ministère, tandis que le présent document examine les plans et les priorités d'Industrie Canada selon ses cinq objectifs stratégiques. À l'heure actuelle, la configuration du système financier du Ministère ne permet pas de saisir l'information selon les objectifs stratégiques. Industrie Canada prendra des mesures pour présenter l'information financière par objectif stratégique, de manière à améliorer l'information sur le coût lié à la réalisation des résultats. Toutefois, il s'agit là d'une démarche longue et complexe. Pour l'instant, est présenté à l'annexe A un tableau de concordance des trois principaux secteurs d'activité (Politique microéconomique, Développement sectoriel de l'industrie et Règlements et services axés sur le marché) et des objectifs stratégiques.

Section 3 : Industrie Canada – Valeur ajoutée au Programme

A. Sommaire des priorités et des résultats escomptés





B. Plan d'action du Ministère pour un programme à valeur ajoutée

INNOVATION : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation

L'importance de l'innovation

L'innovation est la clé d'une productivité accrue, qui mène à son tour à une économie plus dynamique et à une meilleure qualité de vie. Pour y arriver, il faut créer des conditions propices à l'innovation et à l'excellence qui présentent un défi pour les Canadiens et permettent d'attirer les meilleurs éléments de la main-d'œuvre mondiale.

La performance du Canada sur le plan de l'innovation repose sur la capacité des Canadiens à acquérir de nouvelles compétences, à s'adapter à de nouvelles conditions, à trouver de nouvelles idées, à faire de nouvelles découvertes et à saisir de nouvelles occasions. En relevant ces défis avec succès, le Canada bénéficiera d'une croissance plus soutenue de l'emploi, d'un niveau de vie plus élevé et d'une meilleure capacité de promouvoir le développement durable.

Le défi de l'innovation

La productivité accrue de demain repose sur les décisions prises aujourd'hui. Pour améliorer la performance du pays sur le plan de l'innovation, Industrie Canada doit renforcer les quatre éléments qui contribuent à stimuler l'innovation, soit :

- revitaliser l'infrastructure du savoir;
- commercialiser les résultats de la recherche;
- perfectionner les ressources humaines;

- créer un environnement propice à l'innovation pour les entreprises et les consommateurs.

En investissant dans ces quatre domaines, le Ministère améliorera la qualité de vie des Canadiens, tant dans l'avenir immédiat qu'au cours des 20 prochaines années et au-delà.

« Notre niveau de vie et notre qualité de vie seront directement liés au succès avec lequel nous favoriserons l'avancement des connaissances, l'innovation et la faculté d'adaptation ainsi que la promotion des études et de l'expression culturelle. »

— Premier ministre Jean Chrétien
Adresse en réponse au discours du Trône
13 octobre 1999

Les mesures prises par Industrie Canada

La mise en marché de produits et services novateurs optimise le rendement des nouvelles idées. À cette fin, Industrie Canada appuie des programmes de partenariat comme le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) et PRECARN, réseau de recherche appliquée préconcurrentielle.

Le Ministère favorise également la collaboration internationale pour les établissements de recherche canadiens dans les nouveaux secteurs en plein essor — commerce électronique, génomique, technologies environnementales et techniques avancées — afin de promouvoir la commercialisation des nouvelles idées. En réponse au défi de l'innovation, le Ministère a amorcé des études sur la compétitivité sectorielle et établi des plans d'action pour aider les industries et les entreprises

PRECARN

« PRECARN est un consortium national dirigé par l'industrie, qui aide les entreprises canadiennes à se lancer dans des travaux de recherche portant sur l'intelligence artificielle et la robotique de pointe. [...] PRECARN maintient ainsi le Canada à l'avant-garde des percées réalisées dans les secteurs de la fabrication de pointe, de l'exploitation minière et de la dépollution environnementale, ainsi que dans d'autres domaines d'activité qui mettent à profit la technologie de l'information de pointe. [...] Le présent budget octroiera 20 millions de dollars en 1999-2000 pour appuyer la phase III du programme de recherche-développement PRECARN. »

— Gouvernement du Canada
Le budget de 2000, le 28 février 2000

canadiennes à résoudre les problèmes relatifs à l'innovation et au perfectionnement des compétences. Il a par ailleurs élaboré et mis en œuvre des mesures pour respecter les engagements du Canada en matière de changement climatique.

Le discours du Trône de 1999 a réitéré avec force l'engagement du gouvernement à promouvoir l'innovation, et tous les objectifs stratégiques du Ministère y concourent. Des structures de marché solides créent un climat d'affaires propice à l'invention. L'initiative Un Canada branché vise le progrès technologique dans le domaine de l'infrastructure de l'innovation au pays et met cette technologie à la portée de tous les Canadiens. Le commerce ouvre de nouveaux marchés pour l'innovation dans certains créneaux et apporte de nouvelles idées et technologies au Canada.

En ce qui a trait à l'investissement, l'innovation fonctionne dans les deux sens. Une économie novatrice attire l'investissement, et l'investissement étranger introduit au pays des compétences et des idées, de même que des ressources financières.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Amener tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant

Industrie Canada encouragera l'adoption d'une « culture de l'innovation » dans l'ensemble de la société canadienne. Pour améliorer la productivité du pays à long terme, les organismes canadiens de tous les secteurs de l'économie — éducation, milieux d'affaires, consommateurs, organismes à but non lucratif et administrations publiques — doivent connaître les meilleures façons d'utiliser les méthodes nouvelles pour optimiser la performance et les mettre en pratique. Le Conseil d'experts en sciences et en technologie présentera un rapport sur les moyens que peut prendre le gouvernement pour profiter pleinement des conseils sur les sciences et la technologie (S-T). Le Conseil consultatif des sciences et de la technologie, qui relève du premier ministre et est appuyé par Industrie Canada, proposera au gouvernement par l'intermédiaire de son président, le ministre de l'Industrie les moyens à prendre pour tirer le meilleur parti des investissements dans la R-D et intégrer l'innovation dans tous les secteurs de l'économie. Le Ministère assurera le suivi des activités du Conseil consultatif relatives à la commercialisation des résultats de la recherche universitaire.

En outre, Industrie Canada continuera de collaborer avec les principaux intervenants du secteur privé, des universités et des administrations publiques pour faire valoir l'importance de l'innovation et mieux informer les décideurs. Le Ministère dirigera et coordonnera l'élaboration de la politique fédérale et la présentation de rapports sur les S-T, notamment en recourant davantage à des analyses comparatives et à des indicateurs de rendement. Les résultats de ces travaux seront communiqués à tous les secteurs de l'économie afin de stimuler la croissance économique et le développement durable. Par exemple, les Sociétés d'aide au développement des collectivités, FedNor et Entreprise autochtone Canada ciblent tout particulièrement les collectivités en faisant la promotion de produits et procédés novateurs.

Industrie Canada travaille à la mise au point de techniques novatrices reposant sur l'écoefficacité et favorisant la productivité des entreprises canadiennes. Les nouvelles stratégies privilégieront l'innovation dans la technologie et les modes de production, ainsi que des façons plus concurrentielles de faire des affaires. L'écoefficacité fait le pont entre les objectifs d'excellence en affaires et de performance environnementale afin de procurer aux Canadiens des avantages quantifiables sur les plans commercial, environnemental et social. Elle incite les entreprises à agir en faveur du développement durable.

Enfin, la culture de l'innovation au pays n'atteindra son plein potentiel que si elle est reconnue. Le Ministère appuiera les efforts du gouvernement pour faire connaître le Canada comme le pays le plus novateur du monde.

Vue d'ensemble des principaux engagements

<i>Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation</i>		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et partenaires
Amener tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de compréhension des pratiques novatrices et de leur incidence sur la performance à l'échelle des entreprises • Consensus et appui entre les universités en vue d'une commercialisation accrue des résultats de la recherche • Entente entre les ministères fédéraux sur la nécessité de promouvoir l'innovation dans le secteur privé • Degré de compréhension du public concernant l'importance de l'innovation 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les Canadiens • Entreprises (y compris les PME) • Dirigeants de tous les ordres de gouvernement • Établissements d'enseignement • Organismes à but non lucratif
Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant de bonnes possibilités	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres et plans stratégiques bien articulés pour appuyer les secteurs en plein essor • Montant de l'investissement des universités, des gouvernements et des entreprises dans l'innovation • Collaboration synergique entre tous les partenaires pour l'avancement des connaissances à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements publics et privés • Organismes de recherche • Autres ministères fédéraux <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie
Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres stratégiques bien articulés pour optimiser les retombées commerciales prévues des investissements des universités, des gouvernements et des entreprises • Consommateurs renseignés, capables de faire des choix et ayant confiance dans les nouvelles technologies • Degré de collaboration entre les partenaires pour stimuler la mise au point et l'adoption des nouvelles technologies et de leurs applications 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique • Conseil consultatif des sciences et de la technologie • Entreprises privées • Conseil d'experts en sciences et en technologie • Industrie • Universités • Centres de technologie • Associations industrielles • Organismes de développement économique des Autochtones



ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Créer des produits d'information, entre autres :
 - un indice national de technologie;
 - une trousse d'outils pour la gestion de l'innovation;
 - un site Web sur l'innovation au Canada;
 - de l'information sur les pratiques de productivité et d'efficacité dans les entreprises canadiennes;
 - de l'information sur le marché du travail, les secteurs et les exigences réglementaires (Employeurs en ligne, <http://eol.ipudev.com>), avec Développement des ressources humaines Canada.
- Mettre au point de nouveaux indicateurs pour les S-T (p. ex., des évaluations du rendement de l'innovation dans les services, les laboratoires publics et les universités).
- Produire et rendre publique une analyse des facteurs déterminants de l'innovation, de même que de son incidence sur la productivité et le rendement, en tenant compte des facteurs relevant des S-T, de l'adoption de la technologie et du marché du travail (http://strategis.gc.ca/sc_indps/frndoc/homepage.html).
- Diffuser les dernières technologies et élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour en tirer pleinement parti dans les secteurs prioritaires, grâce aux Cartes routières technologiques.
- Mener des recherches sur le spectre de radiofréquences et la propagation radio-électrique débouchant sur de nouvelles technologies et connaissances que les industries canadiennes pourraient exploiter.

Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant de bonnes possibilités

Industrie Canada favorisera l'expansion de l'infrastructure canadienne du savoir. Le Canada fait piètre figure parmi les pays industrialisés en ce qui concerne la quantité de recherche financée et exécutée par le secteur privé et le nombre de scientifiques et d'ingénieurs dans la population active. Les publications scientifiques et techniques canadiennes ne représentent que 4 p. 100 du total mondial. En fait, plus des deux tiers de l'apport technologique canadien sont d'origine étrangère.

Chaires de recherche du Canada

« Les universités contribuent grandement à la recherche et à l'innovation au Canada, mais elles font face à une vive concurrence pour attirer et garder les meilleurs chercheurs. Le gouvernement a récemment approuvé un plan établi par des chefs de file du milieu de la recherche afin de relever ce défi. Le budget de 2000 octroie donc 900 millions de dollars sur cinq ans, par l'intermédiaire des conseils subventionnaires, à l'établissement et au maintien de 2 000 Chaires de recherche du Canada d'ici 2004-2005. »

— Gouvernement du Canada
Le budget de 2000, le 28 février 2000

Pour améliorer la performance du Canada, le Ministère continuera de favoriser les activités visant à élargir le champ des connaissances ainsi que les applications commerciales tirant parti des nouvelles idées. Il élaborera également des cadres et des plans stratégiques bien articulés pour appuyer les secteurs en plein essor et donnera des avis stratégiques sur l'aide

financière accordée par la Fondation canadienne pour l'innovation et les conseils subventionnaires. Le Ministère concentrera ses efforts sur l'expansion internationale des activités scientifiques canadiennes, par l'intermédiaire du groupe d'experts sur les S-T internationales du Conseil consultatif des sciences et de la technologie et par des initiatives régionales.

Fondation canadienne pour l'innovation

« La Fondation canadienne pour l'innovation [...] par son financement, [...] vient en aide aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux hôpitaux de recherche et aux établissements sans but lucratif afin de leur permettre de moderniser leurs infrastructures de recherche et de se doter d'installations de pointe. [...] Le budget accorde 900 millions de plus à la Fondation. [...] Les contributions du gouvernement fédéral à la Fondation se traduiront par un investissement total d'environ 5,5 milliards de dollars dans de nouvelles infrastructures de recherche, aidant ainsi les Canadiens à rester à l'avant-garde sur le plan de l'ingéniosité et de la découverte. »

— Gouvernement du Canada
Le budget de 2000, le 28 février 2000

Partenariat technologique Canada (PTC) illustre la façon dont le Ministère favorise l'expansion de l'infrastructure canadienne du savoir en investissant dans des projets novateurs qui encouragent l'investissement dans le secteur privé, pour ainsi maintenir et améliorer l'infrastructure technologique et les capacités techniques de l'industrie canadienne. De pair avec le secteur privé, PTC investit dans des projets de recherche industrielle et de développement préconcurrentiel à haut risque. L'aide de PTC vise les technologies clés dans tous les secteurs de

l'économie canadienne. Les investissements sont remboursables et PTC partage les risques et les retombées des projets. En plus de stimuler la croissance économique ainsi que la création d'emplois et de richesses, PTC appuie les PME dans toutes les régions du pays.

Partenariat technologique Canada

Au cours des trois prochains exercices, PTC devrait approuver plus de 70 nouveaux projets représentant un investissement de 800 millions de dollars, et susciter ainsi des dépenses de plus de 3 milliards de dollars à l'appui de l'innovation dans des secteurs en plein essor, entre autres :

- les technologies environnementales;
- les technologies habilitantes;
- les technologies de l'aérospatiale et de la défense.

PTC collabore avec le CNRC afin d'exécuter des projets pour le compte des PME, grâce à son réseau de 260 conseillers en technologie industrielle.

<http://ptc.ic.gc.ca>

Par ailleurs, Industrie Canada coordonne la Stratégie nationale en matière de biotechnologie au nom de six autres ministères importants, du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et des conseils subventionnaires qui s'intéressent à la biotechnologie. La Stratégie prévoit un nouveau cadre d'action, un Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB) formé d'experts, une nouvelle structure de coordination pour orienter et diriger les efforts fédéraux en matière de biotechnologie et 10 thèmes prioritaires pour une action concertée. Le CCCB aura pour tâches de recueillir les avis des



Canadiens sur les questions liées à la « prochaine technologie transformatrice du XXI^e siècle » et de conseiller les ministres sur les orientations futures (<http://cccb.gc.ca>).

Vers la Stratégie nationale en matière de biotechnologie

La biotechnologie, qui est en voie de devenir l'un des grands moteurs de la nouvelle économie, élargit les connaissances sur tous les organismes vivants. La recherche dans ce domaine permet de créer de nouveaux médicaments, de nouveaux outils de diagnostic, des récoltes qui donnent de meilleurs rendements et des aliments plus nutritifs, et de nouvelles technologies de dépollution de l'environnement. [...] Le présent budget prévoit l'investissement de 160 millions de dollars dans Génome Canada afin de financer les activités de cinq centres de science génomique, qui seront situés dans la région du Canada atlantique, au Québec, en Ontario, dans les Prairies et en Colombie-Britannique.

[...] Les produits de la biotechnologie ont d'importantes retombées pour les entreprises et les consommateurs canadiens, mais ils requièrent en même temps un cadre réglementaire prudent et un examen attentif. [...] Le présent budget prévoit une hausse permanente des budgets des ministères et organismes fédéraux qui réglementent les percées en matière de biotechnologie. Une somme additionnelle de 90 millions de dollars sera investie au cours des trois prochaines années.

— Gouvernement du Canada
Le budget de 2000, le 28 février 2000

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Parvenir à mieux comprendre les facteurs qui incitent les travailleurs hautement qualifiés et instruits à quitter le Canada ou à s'y établir.
- Encourager la création et la diffusion de technologies de production non polluantes et habilitantes pour les producteurs et les consommateurs canadiens.
- Mieux faire connaître les possibilités, les coûts et les avantages associés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Mener à terme l'élaboration du plan de fonctionnement de la phase 3 de CANARIE, qui débouchera sur l'octroi de fonds additionnels en faveur de l'innovation et sur une reconnaissance accrue des possibilités dans des domaines comme le commerce électronique, l'apprentissage, la formation et la télésanté.
- De concert avec PRECARN, stimuler la R-D préconcurrentielle pour les technologies de réseau de pointe et les applications pour les systèmes intelligents.
- Collaborer avec le Conseil des ressources humaines du logiciel, d'autres ministères fédéraux et les associations industrielles pour mettre en évidence les défis et les lacunes des industries du savoir et assurer l'offre de travailleurs qualifiés.
- En partenariat avec l'industrie, fonder un institut technologique de la capitale nationale afin de doter le Canada d'un institut de recherche et d'enseignement à sites multiples qui attire et forme des diplômés hautement qualifiés en génie des télécommunications.

Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens

Industrie Canada stimulera la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens dans tous les secteurs de l'économie. Pour que les idées et les procédés nouveaux donnent un rendement optimal, les applications pratiques qui en découlent doivent être élaborées rapidement. Le renouvellement du cadre stratégique relatif à la propriété intellectuelle au Canada constituera une priorité dans les années à venir. En outre, Industrie Canada continuera d'appuyer les Réseaux de centres d'excellence dans le but de stimuler l'interaction de la science et de l'industrie et de créer des « entreprises compétentes » au Canada pour attirer les meilleurs travailleurs du pays et du monde entier.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui assurent une commercialisation et une diffusion efficaces de l'innovation dans la société canadienne, notamment en donnant suite au rapport du Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire et par l'élaboration de structures régissant la propriété intellectuelle de la recherche financée par l'État.
- Concevoir des stratégies pour les secteurs en plein essor, afin de stimuler davantage la compétitivité dans les industries présentant pour le Canada les meilleures perspectives de croissance et de leadership sur la scène mondiale.
- Financer et appuyer la mise au point de procédés et de produits novateurs au sein des entreprises autochtones

et des entreprises du Nord de l'Ontario grâce à la R-D appliquée, à la commercialisation des résultats de recherche ainsi qu'au perfectionnement et au transfert de technologies.

- Établir de nouveaux partenariats et lancer de nouvelles initiatives pour les milieux d'affaires canadiens en vue d'améliorer l'accès à l'information sur la propriété intellectuelle et de mieux faire connaître les stratégies de gestion de la propriété intellectuelle.
- Aider les nouvelles entreprises à donner leur pleine mesure en établissant des incubateurs de technologie au Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications du Canada.

Centre de recherches sur les communications Canada

Le Centre de recherches sur les communications Canada est un organisme de recherche et d'enseignement de pointe qui, entre autres :

- forme des partenariats avec l'industrie pour créer et transférer la propriété intellectuelle des technologies de l'information et des communications;
- offre un forum d'enseignement virtuel interactif à large bande aux professeurs canadiens des niveaux primaire et secondaire, par l'intermédiaire de son programme de classe virtuelle;
- développe un prototype et des infrastructures pilotes à large bande dans les régions d'Ottawa-Carleton et de Terre-Neuve-Labrador;
- fait la démonstration d'applications de pointe en technologie de l'information auprès de partenaires étrangers.



CONNECTIVITÉ : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

L'importance de la connectivité

Dans le nouveau millénaire, les entreprises et les consommateurs doivent s'adapter à une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, où le succès repose sur l'acquisition, l'avancement et l'utilisation des connaissances. Le branchement des entreprises et des particuliers à l'inforoute, surtout à Internet, joue un rôle prépondérant dans le succès des pays dans l'économie mondiale du savoir.

Les particuliers branchés ont accès au savoir nécessaire pour acquérir de nouvelles compétences, demeurer au fait des progrès technologiques et s'initier à de nouvelles idées, pour ainsi contribuer de façon plus novatrice et efficace à la vie économique et sociale.

Les entreprises branchées sont bien placées pour tirer parti des possibilités et des innovations, sur les marchés locaux et mondiaux, qui accroissent la productivité et la prospérité. Les pays qui jouissent de cet avantage concurrentiel fondé sur le savoir sont en mesure d'offrir des produits et des services uniques sur le marché et d'attirer les investisseurs.

Le défi de la connectivité

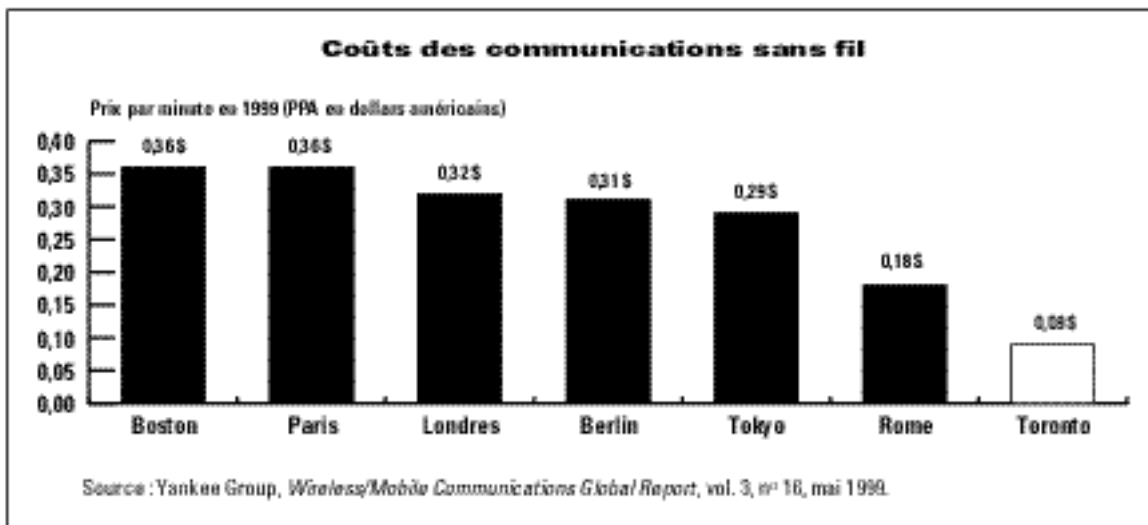
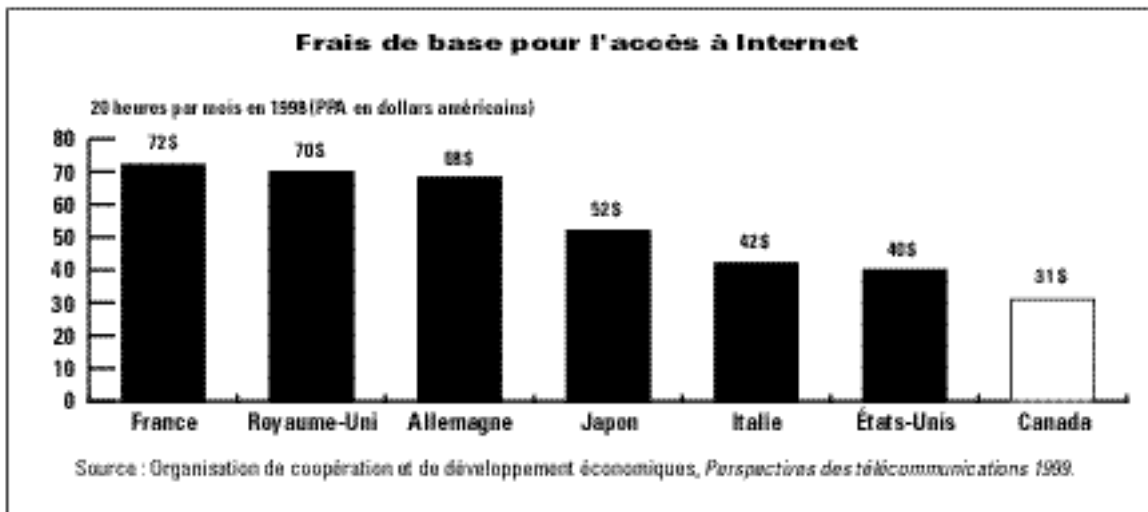
Le défi pour le Canada consiste à obtenir un avantage comparatif dans l'économie et la société du savoir, notamment dans le domaine de la connectivité. L'infrastructure et les applications de pointe des technologies de l'information et des communications (TIC) contribuent au développement social et à la cohésion sociale en offrant aux Canadiens l'occasion d'acquérir et de partager les connaissances nécessaires à leur apprentissage, aux transactions commerciales interactives et à l'exploitation du potentiel socioéconomique du pays.

Le Canada relève le défi de l'aménagement de l'inforoute. Le secteur privé, par l'intermédiaire de l'industrie des TIC, construit l'infrastructure de base. Le Canada possède l'une des meilleures infrastructures de communications du monde et fait figure de chef de file au chapitre des services, de la qualité, du développement des marchés et des tarifs dans le secteur des télécommunications (voir la figure 3). Le gouvernement continue d'appuyer le secteur privé en adoptant de nouveaux cadres stratégiques et réglementaires qui auront pour effet de rendre disponibles de nouvelles radiofréquences, de promouvoir la concurrence et de stimuler l'innovation et l'investissement. En dernière analyse, le secteur privé et les pouvoirs publics devront conjuguer leurs efforts pour relever le défi.



FIGURE 3

Coûts compétitifs d'Internet et des communications sans fil



Nota : Coûts convertis par Industrie Canada selon la parité du pouvoir d'achat (PPA).



FIGURE 4

Classement selon le niveau de connectivité*

Le Conference Board du Canada — Comparaison entre 10 pays

	Connectivité globale	Infrastructure	Accès	Prix abordable	Usage	Leviers socioéconomiques
États-Unis	1	1	4	4	1	1
Canada	2	2	3	1	2	2
Suède	3	6	1	1	4	6
Finlande	4	3	2	3	7	9
Australie	5	5	6	6	3	3
Japon	6	9	5	7	5	4
Royaume-Uni	7	5	8	5	5	9
Allemagne	8	7	7	8	8	7
France	9	9	10	9	10	5
Italie	10	10	9	10	9	10

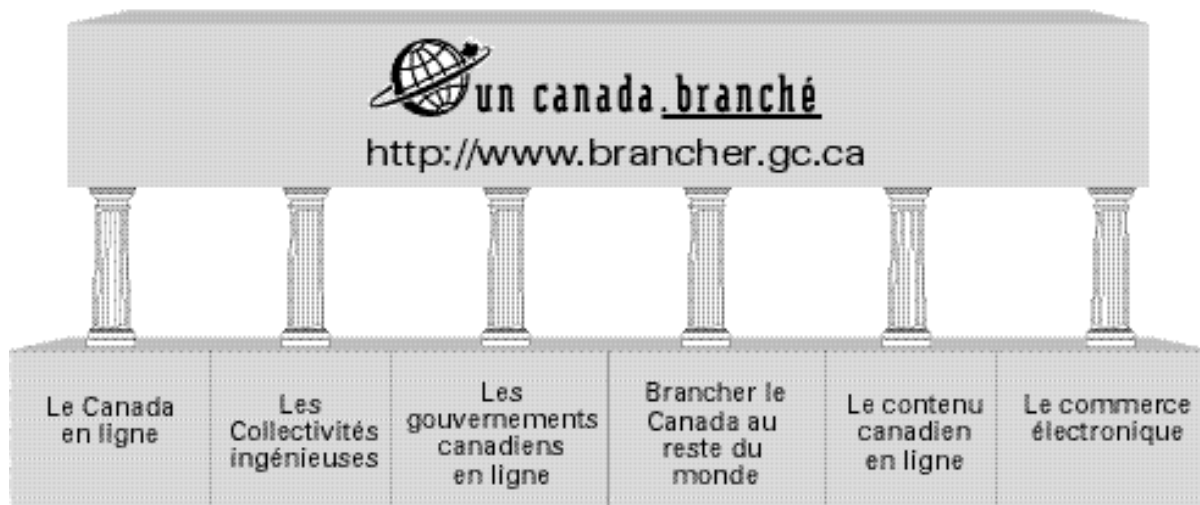
*Selon un indice composite. Les comparaisons ont été établies à partir des données connues les plus récentes pour les pays étudiés, c'est-à-dire en grande partie les données de 1997-1998.

Source : Le Conference Board du Canada.

Comparativement aux autres pays industrialisés, le Canada est actuellement un chef de file sur le plan de la connectivité. Le Conference Board du Canada a mis au point une méthode permettant de mesurer la connectivité, de comparer le degré de connectivité du Canada par rapport aux autres pays et d'analyser les répercussions socioéconomiques éventuelles. Les efforts du Canada ne sont pas vains. Selon l'indice provisoire de connectivité mis au point par le Conference Board, le Canada se classe au second rang derrière les États-Unis (voir la figure 4). Les dirigeants canadiens devront, à l'avenir, travailler de pair avec des experts internationaux pour effectuer une analyse plus approfondie et formuler des recommandations quant aux domaines où le Canada doit intensifier ses efforts.

Les mesures prises par Industrie Canada

Pour aider à faire du Canada le pays le plus branché du monde, le Ministère mettra l'accent sur les activités, les programmes et les politiques qui concourent à la réalisation des six piliers, ou volets, de l'initiative Un Canada branché. Afin de guider le Ministère dans ses efforts pour aider le gouvernement à atteindre son objectif, les activités propres à chaque volet sont reliées à l'un des quatre principaux engagements menant aux résultats clés.



PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible

Le volet **Le Canada en ligne** permet à tous les Canadiens d'avoir accès à une infrastructure de calibre mondial, en stimulant l'investissement et l'innovation dans le secteur privé en vue de l'aménagement de l'inforoute, en établissant des cadres stratégiques pour une concurrence accrue et en formant des partenariats avec tous les ordres de gouvernement afin d'offrir des sites d'accès public viables.

La meilleure infrastructure de télécommunications du monde ne garantit pas que les entreprises, les consommateurs et les citoyens y ont accès, qu'ils savent l'utiliser de façon productive et que le prix en est abordable. Industrie Canada continuera à travailler avec ses partenaires pour mettre la technologie de l'information à la portée d'un plus grand nombre de Canadiens, dans plus d'endroits, de manière à favoriser

la participation des collectivités au développement socioéconomique et durable du pays, notamment en milieu rural. Par exemple, le 30 mars 1999, le Canada a été le premier pays à brancher toutes ses écoles et ses bibliothèques publiques à Internet, ce qui représente tout un exploit compte tenu de l'étendue du territoire canadien.

L'appui soutenu d'Industrie Canada aidera CANARIE à parachever la mise au point de CA*Net 3, prochaine génération de réseau Internet. Ce réseau national à fibres optiques de calibre mondial, qui est à la base de la R-D coopérative sur les réseaux et les applications de pointe, sera en place d'ici mars 2002. Ce projet contribuera à la création d'un réseau de recherche viable pour le Canada et servira à faire connaître les technologies les plus récentes.



Vue d'ensemble des principaux engagements

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et partenaires
Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure de pointe <ul style="list-style-type: none"> – Modernisation des cadres législatifs et réglementaires – Applications Internet de pointe – Capacité d'accès haute vitesse – Harmonisation des normes, des règlements et des autres mécanismes du marché • Connaissance d'Internet et accès public <ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage des organismes, des collectivités et des particuliers branchés – Vitesse d'accès – Degré d'utilisation par des groupes ciblés – Prix abordable • Expansion du programme Les Collectivités ingénieuses <ul style="list-style-type: none"> – Degré de connaissance des avantages socioéconomiques des technologies de l'information et des communications – Établissement de Collectivités ingénieuses dans des régions ciblées • Le Canada branché au reste du monde <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'obstacles à l'interopérabilité – Harmonisation des cadres réglementaires et stratégiques – Reconnaissance et acceptation des normes canadiennes à l'échelle internationale 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les Canadiens • Entreprises (y compris les PME) • Consommateurs • Industrie canadienne des médias et du contenu nouveaux <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) • Industrie des technologies de l'information et des communications • Collectivités • Industries locales • CANARIE • Milieu de la recherche • Universités, écoles et bibliothèques • Jeunes • Organismes bénévoles • Provinces et territoires • Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) • Équipe Canada inc • Gouvernements, organismes et forums internationaux • Ministère de la Justice • Commissariat à la protection de la vie privée du Canada • Solliciteur général du Canada • Conseil du Trésor du Canada
Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres législatifs et stratégiques nationaux d'avant-garde <ul style="list-style-type: none"> – Confiance dans le marché numérique – Règles claires régissant le marché – Solidité de l'infrastructure d'information • Adoption et utilisation plus rapides du commerce électronique par l'industrie et les consommateurs canadiens • Technologie et applications novatrices du commerce électronique 	

Vue d'ensemble des principaux engagements

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde (suite)		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et partenaires
Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Production et disponibilité du contenu numérique canadien en ligne <ul style="list-style-type: none"> – Qualité et type de contenu produits – Ampleur de la croissance de l'industrie des nouveaux médias et du secteur de la formation – Nombre de collections numérisées en ligne • Utilisation du contenu numérique par les Canadiens <ul style="list-style-type: none"> – Contenu et services en français – Contenu et services en anglais 	<ul style="list-style-type: none"> • Agence des douanes et du revenu du Canada • Associations de consommateurs • Organismes nationaux et internationaux de normalisation • Établissements d'enseignement
Offrir en ligne aux Canadiens des renseignements et des services fédéraux clés	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership dans le programme fédéral Les gouvernements canadiens en ligne et réalisation par Industrie Canada des objectifs de ce programme <ul style="list-style-type: none"> – Accès intégral en ligne aux principaux renseignements et formulaires d'ici décembre 2000 – Accès, de concert avec d'autres ministères, à un site intégré de services aux entreprises en ligne – Satisfaction de la clientèle et utilisation de l'information et des services d'Industrie Canada en ligne 	

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Établir environ 5 000 nouveaux centres d'accès public, par le biais du **Programme d'accès communautaire (PAC)**, dans toutes les collectivités rurales et éloignées comptant plus de 400 habitants et dans les collectivités urbaines afin d'atteindre l'objectif que s'est fixé le Ministère, soit de créer 10 000 centres partout au pays d'ici le 31 mars 2001.
- Brancher à Internet, en plus des écoles, les salles de classe grâce à **Rescol**.
- Livrer 65 000 ordinateurs par l'intermédiaire du **Programme des ordinateurs pour les écoles**, de manière à atteindre l'objectif de 250 000 ordinateurs dans les écoles et les bibliothèques publiques du Canada d'ici le 31 mars 2001.
- Brancher à Internet 10 000 organismes bénévoles grâce au **Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet)** d'ici le 31 mars 2001.
- Promouvoir les installations d'accès numérique sans fil pour les communications de pointe dans les régions mal desservies, en rendant disponibles de nouvelles radiofréquences.

Le volet **Les Collectivités ingénieuses** vise la formation de partenariats avec les collectivités et l'industrie locale pour appuyer des projets témoins faisant appel aux technologies de l'information et des communications pour relier les personnes et les organismes, stimuler la productivité et l'innovation ainsi que la demande de produits et services de pointe, et répondre aux besoins socioéconomiques locaux. Douze projets témoins de Collectivités ingénieuses seront lancés en 2000-2001.

De plus, Industrie Canada fera la promotion d'une stratégie nationale à l'intention des entreprises de services ingénieuses, en particulier celles qui privilégient le développement durable et facilitent le perfectionnement et l'exploitation d'une technologie donnant aux principaux utilisateurs un accès prioritaire aux réseaux téléphoniques interurbains en cas d'urgence.

Le volet **Brancher le Canada au reste du monde** fait valoir le Canada comme un centre d'excellence mondial en matière de connectivité, en travaillant avec des organismes internationaux comme l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) à l'harmonisation des cadres réglementaires et stratégiques, en faisant connaître aux autres pays les pratiques exemplaires canadiennes et en préconisant la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale des réseaux, des applications et des services à large bande (p. ex., dans les domaines de la télésanté et du téléapprentissage).

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Établir, par l'intermédiaire de CANARIE, des connexions aux réseaux américains de recherche de pointe, qui donneront aux chercheurs canadiens des voies d'accès supplémentaires et une plus grande vitesse de service, ainsi qu'un meilleur accès aux milieux de la recherche et de l'enseignement européens et asiatiques.
- Représenter les intérêts canadiens dans le cadre de réunions internationales sur les questions de gestion mondiale ayant une incidence sur l'aménagement d'Internet.

Brancher les jeunes du Canada

Dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement fédéral, Industrie Canada permet à des jeunes Canadiens d'acquérir une première expérience professionnelle, fort précieuse, et les compétences dont ils auront besoin à l'avenir.

- Étudiants bien branchés : 3 294 jeunes embauchés.
- Initiative de jeunes stagiaires du Programme d'accès communautaire : 3 900 jeunes embauchés.
- Projet d'acquisition d'une expérience professionnelle du Programme des ordinateurs pour les écoles : 900 jeunes embauchés.
- Programme d'emploi jeunesse de Rescol : 1 200 jeunes embauchés.
- Collections numérisées de Rescol : 1 900 jeunes embauchés.
- Cyberjeunes Canada International : 180 jeunes embauchés.
- Compétence.ca : aide les jeunes Canadiens à avoir accès à l'information sur les carrières et les offres d'emplois en ligne.

Industrie Canada fait découvrir aux jeunes Canadiens les technologies de l'avenir.

- Négocier des accords transfrontaliers avec les États-Unis pour les systèmes de télécommunications multipoint et les services fixes à accès sans fil.

Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique

Le volet **Le commerce électronique** porte sur un domaine qui continue de transformer la société canadienne et est devenu un élément clé pour une économie dynamique et novatrice. Il transforme la vie des Canadiens et leur façon de mener les affaires, et améliore l'accès aux nouveaux marchés mondiaux.

Si le développement, la promotion et l'expansion du commerce électronique sont aux mains du secteur privé et des consommateurs, les administrations publiques peuvent néanmoins favoriser son essor en créant un climat favorable et en établissant les cadres stratégiques qui permettront d'accroître la confiance dans ce nouveau mode d'échange, tant au pays qu'à l'étranger.

« La seule façon de stimuler l'essor de l'économie en ligne au Canada est de regrouper les efforts des chefs d'entreprises, des milieux financiers, des milieux de l'enseignement et des gouvernements. »

— John Roth
PDG de Nortel Networks et coprésident
de la Table ronde sur les possibilités
des affaires électroniques canadiennes

Industrie Canada a relevé le défi lancé par le premier ministre dans sa réponse au discours du Trône. Le Ministère élabore un cadre stratégique efficace pour accélérer l'expansion du commerce électronique au Canada et faire valoir notre pays comme un chef de file mondial dans la mise au point de technologies et d'applications d'avant-garde dans le domaine (<http://com-e.ic.gc.ca>).

« [...] aujourd'hui, c'est à tous les secteurs de notre société — privés et publics, gouvernements et entreprises — que je lance le défi de travailler ensemble afin de conquérir une part de 5 pour cent du commerce électronique mondial pour le Canada d'ici l'an 2003, et de faire des affaires d'une valeur de plus de 200 milliards de dollars par ce moyen. »

— Premier ministre Jean Chrétien
Adresse en réponse au discours du Trône,
13 octobre 1999



Le Ministère visera également à accroître le degré de connectivité en ligne entre les entreprises canadiennes et leurs fournisseurs, clients et partenaires de tous les secteurs de l'industrie, et il entreprendra toute une gamme d'activités relatives au commerce électronique pour favoriser la multiplication des entreprises canadiennes reliées à des réseaux mondiaux.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Finaliser le cadre stratégique relatif au commerce électronique et renforcer la protection des renseignements personnels par l'adoption et la mise en œuvre du projet de loi C-6, *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*.
- Entreprendre des recherches et des analyses sectorielles sur les applications du commerce électronique, les obstacles aux transactions en ligne, les pratiques exemplaires et les répercussions sur les profits et la productivité.
- Appuyer la mise en œuvre des initiatives du secteur privé visant à accélérer l'implantation du commerce électronique et les investissements connexes au Canada, dans le cadre de forums comme la Table ronde sur les possibilités des affaires électroniques canadiennes, et encourager les entreprises canadiennes à devenir des fournisseurs concurrentiels de solutions, d'applications et de services Internet liés au commerce électronique.
- Renforcer la confiance et la protection des consommateurs en travaillant avec les représentants des milieux d'affaires, des associations de consommateurs et des gouvernements des provinces et des territoires à la mise en œuvre des *Principes régissant la protection des consommateurs dans le commerce*

électronique : Le cadre canadien, définis avec la participation des représentants de ces milieux au cours de l'exercice écoulé.

- Faire connaître Commerce électronique — Première étape, par le truchement du programme Étudiants bien branchés, pour aider les petites entreprises à évaluer la façon dont elles pourraient tirer parti du nouveau marché électronique.
- Renforcer la sécurité des renseignements sur les réseaux informatiques et moderniser la législation sur la propriété intellectuelle, en particulier le droit d'auteur, de façon à stimuler la production et la diffusion de nouveau contenu, conçu par et pour les Canadiens, dans l'environnement numérique.
- Maintenir le rôle de chef de file international du Canada à l'appui des initiatives destinées à promouvoir l'essor du commerce électronique et à créer un environnement propice aux échanges de produits et services électroniques.

Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne

Le volet **Le contenu canadien en ligne** fait valoir le Canada comme fournisseur mondial d'avant-garde de contenu numérique et d'applications Internet de pointe en renforçant des secteurs stratégiques de l'économie canadienne, notamment l'industrie du contenu canadien et des nouveaux médias (télé-santé, télé-apprentissage et commerce électronique), et en commanditant la numérisation des collections canadiennes. Industrie Canada continuera de promouvoir l'industrie du contenu par des initiatives commerciales et des initiatives d'investissement continues, notamment les missions commerciales, la promotion de l'investissement et la formation de partenariats et d'alliances stratégiques. À ce jour, ces efforts ont porté fruit et ont

contribué à attirer de nouveaux capitaux canadiens et étrangers dans le secteur des technologies de l'information et des communications. Le Ministère jouera un rôle de chef de file en établissant des pratiques exemplaires quant au contenu français sur Internet et en augmentant (de 3 p. 100) le contenu français sur tous ses sites Web.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Recruter, en 2000-2001, quelque 475 jeunes pour produire jusqu'à 100 collections multimédias ayant un important contenu canadien, présentées sur le site Web des **Collections numérisées du Canada**.
- Par l'intermédiaire de **Rescol**, offrir aux étudiants canadiens la possibilité de participer à des activités d'apprentissage en ligne, qui déboucheront sur la création d'un maximum de 20 000 projets **Rescol à la source** d'ici le 31 mars 2001.
- Dans le cadre du **Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol**, appuyer la formation d'alliances en vue de la création de didacticiels et de produits d'accès public.
- Inscrire jusqu'à 100 000 employeurs et un million de chercheurs d'emploi d'ici 2000-2001 aux services **Compétence.ca**, réseau de sites Web sur les emplois et les carrières.
- Par l'intermédiaire des **Francommunautés virtuelles**, faire fond sur les applications Internet de pointe actuelles en français et financer le développement d'une vingtaine de nouveaux projets.

- Assurer la liaison entre les jeunes et les aînés pour accroître les compétences en technologies de l'information et des communications des deux groupes, tout en permettant aux jeunes de créer quelque 7 500 profils sur Internet relatant les souvenirs et les expériences des Canadiens, par l'intermédiaire de **ConnectAction des générations**.

Découvrir son pays

Question : Qu'obtient-on lorsque des milliers d'étudiants canadiens parcourent Internet pour découvrir leur pays?

Réponse : Les Collections numérisées du Canada, un programme du gouvernement fédéral qui montre aux étudiants comment se servir du Web et qui donne à tout le monde l'occasion de découvrir la richesse du patrimoine canadien. Il y a des centaines de sujets à explorer, par exemple les femmes artistes du Canada, les sages des Premières Nations de la Saskatchewan ou l'histoire des mines de charbon du Cap-Breton.

— Yahoo Canada



Offrir en ligne aux Canadiens des renseignements et des services fédéraux clés

L'initiative pangouvernementale **Les gouvernements canadiens en ligne** améliorera les services à la clientèle et l'efficacité de l'administration fédérale tout en favorisant l'introduction et l'utilisation du commerce électronique dans l'économie canadienne. Lorsque les services gouvernementaux en ligne auront atteint la masse critique, les entreprises et les citoyens seront plus nombreux à se brancher à Internet et à l'utiliser. Les entreprises qui fournissent à l'administration fédérale des produits et services associés au commerce électronique seront les mieux placées pour réaliser des ventes au pays et à l'étranger.

« Le gouvernement deviendra un utilisateur modèle des technologies de l'information et d'Internet. D'ici 2004, nous voulons être connus dans le monde entier comme le gouvernement le mieux branché avec ses citoyens. Les Canadiens et les Canadiennes auront accès à toute l'information et à tous les services gouvernementaux en direct, à l'endroit et au moment qui leur conviennent. »

— Gouvernement du Canada
Discours du Trône, 1999

Dans le cadre de l'initiative, les renseignements et services clés destinés aux clients d'Industrie Canada seront tous offerts en ligne. Par exemple, la Direction générale des corporations encouragera le dépôt électronique des documents afin que le nombre de dépôts électroniques en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* atteigne 5 p. 100 du total des dépôts en 2000-2001 et augmente de 7 p. 100 au cours de chacun des exercices suivants.

La Direction générale tirera parti de la puissance et de la polyvalence d'Internet pour assurer en tout temps un accès protégé pratique à la maison, au travail, à l'école ou à un site d'accès public avec des délais d'exécution prévisibles. Pour améliorer la qualité et l'aspect pratique des services aux citoyens et aux entreprises, Industrie Canada collaborera avec d'autres ministères et les autres ordres de gouvernement afin de regrouper les services connexes répondant aux besoins des clients.

Les services électroniques à Industrie Canada

D'ici la fin de décembre 2000, les renseignements clés sur les programmes, les politiques et les règlements ainsi que les principaux formulaires destinés aux clients seront diffusés en ligne. En outre, les sites Web ministériels comporteront des fonctions perfectionnées de navigation et de recherche.

Industrie Canada offre aussi maintenant plus de 20 services de commerce électronique et leur nombre ira en augmentant.

Le Ministère continuera de collaborer étroitement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres ministères pour atteindre les objectifs visés par Les gouvernements canadiens en ligne. Il privilégiera les partenariats avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour mettre au point des services de renseignements et d'autres services intégrés dans une structure adaptée aux besoins des clients.

MARCHÉ : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

L'importance du marché

La création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel est un préalable à l'investissement, à l'innovation, au commerce, au développement durable, à la création d'emplois, à la confiance des consommateurs et à la croissance économique. Un tel marché procure la stabilité et l'efficacité requises pour assurer la bonne marche des affaires tout en maintenant la confiance des consommateurs dans les produits et services qui y sont offerts et dans les transactions qui y sont conclues. Afin que le Canada devienne un lieu de prédilection pour l'investissement, que l'innovation et la productivité soient ses principaux atouts et qu'il prospère à titre de nation commerçante, il lui faut des lois et des services axés sur le marché qui favorisent l'excellence et la créativité et se comparent avantageusement à ceux d'autres pays, car les entreprises d'envergure mondiale de l'industrie du savoir disposent d'une grande latitude pour choisir l'endroit où elles exerceront leurs activités.

Le défi du marché

La mondialisation des marchés et les changements technologiques obligent le gouvernement à mettre continuellement à jour les lois régissant le marché. Compte tenu de l'élimination des obstacles au commerce, le Canada doit moderniser ses lois régissant le marché pour permettre aux entreprises canadiennes de saisir de nouvelles occasions d'affaires sur les marchés mondiaux et d'attirer l'investissement étranger. Par ailleurs, il doit être en mesure d'assurer l'application transfrontalière de ses lois, ce qui exige

un degré accru de collaboration et de négociation avec ses partenaires commerciaux.

Les percées technologiques, en particulier dans le secteur des technologies de l'information et des communications, continuent de transformer radicalement la structure des marchés. Il faut résoudre les nouveaux problèmes touchant le commerce électronique, la biotechnologie, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle et les normes internationales pour que les Canadiens tirent pleinement parti de leur capacité à mettre au point de nouveaux produits et services. En outre, grâce aux nouvelles technologies, Industrie Canada peut offrir un avantage concurrentiel aux entreprises canadiennes en adaptant et en améliorant ses activités pour servir ses clients, diffuser l'information plus efficacement et réduire les formalités administratives.

Les mesures prises par Industrie Canada

Industrie Canada est déterminé à créer un climat commercial propre à attirer et à retenir au pays les meilleures entreprises du monde. Un marché équitable, efficace et concurrentiel de calibre mondial pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs favorise la mise en œuvre des programmes du Ministère en matière de commerce et d'investissement en faisant du Canada un endroit attrayant pour les affaires. De plus, il encourage l'innovation, par exemple en établissant des droits de propriété intellectuelle clairs et incontestables et en encourageant la concurrence. Il procure aux entreprises un avantage concurrentiel en simplifiant les transactions et en réduisant le fardeau de la réglementation, stimulant ainsi la productivité, le commerce et l'investissement. Un environnement qui



incite les consommateurs à se montrer exigeants, notamment sur le plan de la qualité, peut aussi favoriser grandement l'innovation.

Les structures du marché jouent également un rôle essentiel dans l'initiative fédérale Un Canada branché, notamment grâce à l'adoption de politiques destinées à favoriser la concurrence dans les services et à réduire les prix dans le secteur des télécommunications. La Gestion du spectre encourage la concurrence dans les radiocommunications et, par le fait même, l'innovation et l'investissement. Il faut établir des structures de marché solides, qui aident les entreprises à exploiter le potentiel des nouvelles technologies de communications, créent une solide assise juridique pour le commerce électronique, offrent aux investisseurs des règlements clairs et stimulent le commerce transfrontalier. Ainsi, le Canada pourra devenir un chef de file dans la mise au point et l'exportation de produits et services électroniques.

Un marché régi par des règles claires et transparentes inspire confiance à tous les participants. Une saine régulation d'entreprise inspire confiance aux investisseurs. Par ailleurs, la législation sur les faillites et son administration contribuent à résoudre les cas d'insolvabilité rapidement et équitablement, ce qui facilite la réaffectation des ressources à des fins productives, alors que le droit de la concurrence favorise l'efficacité et l'adaptation. Enfin, des normes canadiennes uniformes et fiables sur l'étiquetage et la mesure des produits et services suscitent la confiance des consommateurs dans le marché, tant au pays qu'à l'étranger.

Le gouvernement continuera de faire preuve d'innovation dans l'élaboration, l'administration et l'application des cadres réglementaires et stratégiques qui régissent le marché, notamment en favorisant une meilleure connaissance des droits et des responsabilités et en travaillant en partenariat avec les parties intéressées pour que ces cadres demeurent souples et à jour.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Établir des structures de marché équitables, efficaces et concurrentielles de calibre mondial pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs

Industrie Canada est responsable de l'application d'une vingtaine de lois du Parlement définissant le cadre stratégique et réglementaire dans des domaines tels que la propriété intellectuelle, les faillites et l'insolvabilité, les poids et mesures, la concurrence et les entraves au commerce, la constitution en personne morale et la régulation d'entreprise, l'emballage et le rendement des produits de consommation non alimentaires, et la gestion du spectre de radiofréquences. Les règles du marché doivent être adaptées à l'évolution du contexte économique ainsi qu'aux possibilités et aux changements structurels découlant des nouvelles technologies, de la dérégulation généralisée et de la mondialisation croissante.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, Industrie Canada mène de vastes consultations auprès des parties intéressées afin de cerner les nouveaux enjeux. Les consultations sont indispensables pour examiner, élaborer et modifier au besoin les lois et les règlements et bien informer le public. Au Ministère, les organismes axés sur le marché comparent l'élaboration et l'administration des lois ainsi que les services connexes avec les pratiques exemplaires observées ailleurs dans le monde.

En outre, les opinions exprimées sur les services sont fort utiles pour améliorer l'accès des clients et l'efficacité tout en réduisant le coût des transactions.

Les initiatives visant à protéger l'environnement influent de plus en plus sur les structures du marché. Le Ministère travaille en collaboration avec ses partenaires fédéraux à l'élaboration de nouvelles lois et de nouveaux traités en matière d'environnement afin d'assurer leur efficacité et leur efficacité relativement aux grands dossiers socioéconomiques.

L'uniformité est particulièrement importante en ce qui a trait au cadre législatif régissant le commerce des produits. En raison de l'intensification des activités transfrontalières des entreprises, Industrie Canada collabore étroitement avec les États-Unis et ses autres partenaires commerciaux pour assurer, dans la mesure du possible, la compatibilité des lois dans des domaines tels que les normes et la propriété intellectuelle et favoriser une plus grande coopération au chapitre de la politique de la concurrence et de l'application des lois.



Vue d'ensemble des principaux engagements

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et partenaires
Établir des structures de marché équitables, efficaces et concurrentielles de calibre mondial pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle la structure de gestion répond aux besoins du marché <ul style="list-style-type: none"> – Capacité des groupes cibles à s'adapter aux nouvelles tendances des affaires et aux exigences liées à l'application des lois au Canada et à l'étranger – Incidence d'une coordination ou d'une harmonisation accrues entre les secteurs de compétence sur l'ampleur du fardeau • Utilisation efficace du spectre par les titulaires de licences • Juste équilibre entre des intérêts opposés • Processus équitable pour la modification des structures du marché 	Clients, parties intéressées et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> • Investisseurs • Entreprises • Fondateurs de sociétés par actions • Titulaires ou demandeurs de droits de propriété intellectuelle • Débiteurs • Prêteurs • Créanciers • Syndics • Auteurs de demandes de fusion • Consommateurs • Fournisseurs • Chambres de commerce • Propriétaires d'appareils de mesure • Fournisseurs de services de télécommunications • Associations industrielles
S'assurer que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux règles du marché • Autoconformité proactive • Niveau de compréhension et d'utilisation des normes, des codes volontaires et d'autres instruments novateurs dans le marché • Mesure dans laquelle les participants au marché sont informés de leurs droits et responsabilités 	
Renforcer la confiance dans le marché	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrité dans les structures du marché • Intégrité dans l'administration des règles axées sur les structures du marché • Mécanismes de recours et de redressement • Utilisateurs exigeants et bien informés 	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • Autres ministères • Agents de brevets et de marques de commerce • Maisons de recherche de noms • Avocats • Syndics • Associations • Conseillers • Bureaux de crédit • Fonctionnaires de la cour • Spécialistes de l'industrie
Obtenir un avantage concurrentiel en offrant des services de pointe	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle les services axés sur les structures du marché favorisent les tendances et les pratiques commerciales novatrices • Taux d'adoption des nouvelles pratiques commerciales 	

Vue d'ensemble des principaux engagements

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel (suite)		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Organismes chargés de l'application de la loi • Organismes accrédités • Services publics • Entreprises de services • Union internationale des télécommunications • CRTC • Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications • Provinces et territoires • Associations de consommateurs



ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Modifier la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour établir une structure d'avant-garde en droit commercial.
- Rendre disponibles de nouvelles radiofréquences du spectre au moyen d'enchères pour permettre à l'industrie de répondre à la demande du marché des communications sans fil, en plein essor au Canada, et tenir compte des nouveaux services de communications personnelles de troisième génération qui permettront d'accéder à Internet au moyen de terminaux de poche (<http://strategis.gc.ca/SSGF/sf01704f.html>).
- Élaborer de nouvelles approches plus efficaces pour l'attribution de licences relatives aux systèmes nationaux de télécommunications par satellite qui permettront d'offrir un large éventail de services de communications de base et perfectionnés.
- Consulter les parties intéressées concernant les modifications à la *Loi sur la concurrence* et à la réglementation connexe, lesquelles toucheront notamment les exemptions et les seuils prévus en vertu des dispositions de la Loi relatives au préavis et de l'article 78 de la Loi pour préciser les agissements qui seront considérés comme « anticoncurrentiels » de la part d'un transporteur aérien.
- Procéder à un examen préliminaire de la réglementation afférente à la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, à la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et à la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux* pour cerner les dispositions qu'il serait utile de modifier pour tenir compte de l'évolution du marché.
- Faire reconnaître à l'échelle internationale les normes et les pratiques exemplaires canadiennes relatives aux communications en ligne en continuant de participer aux travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et en concluant un accord sur l'échange électronique de données sur la propriété intellectuelle avec le U.S. Patent and Trade-marks Office.
- Établir de nouvelles exigences techniques (spécifications, procédures, etc.) pour tenir compte des nouvelles technologies de mesure et de l'évolution des pratiques commerciales.
- Consulter les Canadiens en vue d'adapter la législation sur la propriété intellectuelle pour tenir compte des défis que posent la mondialisation et la rapidité des progrès technologiques.
- Offrir une aide technique à d'autres pays dans le domaine du droit de la concurrence et de l'étiquetage pour favoriser l'adoption à l'échelle internationale de lois cadres compatibles et judicieuses.

► Accord sur le commerce intérieur

Le Ministère coordonnera au nom du gouvernement fédéral la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur et négociera des améliorations à cet égard :

- en menant à terme les négociations en cours visant à étendre aux sociétés d'État les conditions qui s'appliquent aux marchés publics, en mettant la dernière main au chapitre consacré à l'énergie et en renforçant les conditions qui s'appliquent aux stimulants à l'investissement pour mieux contrer le problème du « braconnage »;
- en s'efforçant de conclure un accord intergouvernemental pour améliorer et rationaliser les mécanismes de règlement des différends;
- en collaborant avec les gouvernements des provinces et des territoires pour établir un processus de consultation destiné à cerner les domaines d'action prioritaires en vertu de l'Accord.

Les discussions intergouvernementales ne porteront pas uniquement sur le commerce intérieur, mais envisageront dans une perspective plus vaste des approches communes visant à stimuler l'innovation, le commerce électronique et l'investissement au Canada.

S'assurer que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres

Il ne suffit pas d'établir des règles régissant le marché. Industrie Canada travaille en étroite collaboration avec sa clientèle pour assurer la conformité à ces règles au moyen d'un large éventail d'activités : application directe des lois, sensibilisation du public, diffusion de l'information et soutien actif de la conformité volontaire. Le Ministère

préconise des partenariats et des alliances stratégiques avec les administrations publiques, les entreprises et les consommateurs pour favoriser la collaboration et faire en sorte que la surveillance, l'inspection et l'application concourent à l'adoption d'une conduite responsable sur le marché.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Maintenir la position de chef de file du Canada pour assurer la transition de marchés monopolistiques à des marchés concurrentiels dans le secteur mondial des télécommunications en dirigeant, en surveillant et en analysant l'élaboration de règles et de politiques nationales et internationales.
- Mettre en œuvre des normes de gestion environnementale au sein de l'industrie canadienne en partenariat avec le secteur privé, le Conseil canadien des normes et d'autres ministères.
- Diriger la délégation canadienne à la Conférence mondiale des radiocommunications en mai 2000 et conclure des ententes au nom du Canada de manière à obtenir l'accès à de nouvelles radiofréquences, pour ainsi accroître la capacité d'offrir de nouveaux services, et à protéger les intérêts du Canada à l'égard des services existants.
- Adopter, dans le cadre des efforts déployés par le Bureau de la concurrence pour faire observer la loi, des outils allant de l'information, de la sensibilisation du public et de la surveillance aux recours en justice plus radicaux, selon la gravité du problème. Parmi les domaines prioritaires, mentionnons les transports, les renseignements trompeurs dans l'industrie de la bijouterie de détail et la déréglementation du secteur de l'énergie.

- Présenter des analyses et des perspectives sectorielles sur la réforme de la réglementation à laquelle procède actuellement le Bureau du Conseil privé, et examiner les éléments d'intérêt des initiatives dans le but d'harmoniser les normes.
- Inciter l'industrie canadienne à élaborer et à prendre des mesures volontaires efficaces au moyen de guides, d'outils d'évaluation et de produits d'information Internet s'ajoutant à la réglementation, par exemple les codes volontaires, les normes et les autres approches fondées sur le marché, pour atteindre les objectifs en matière de protection de l'environnement, de développement durable et de protection des consommateurs.
- Élaborer, en collaboration avec le ministère de la Justice et le Solliciteur général du Canada, une stratégie pour favoriser l'application des lois concernant le contenu illégal diffusé sur Internet, faire en sorte que les internautes soient à même d'intervenir face au contenu pouvant être offensant et favoriser l'élaboration continue d'initiatives d'autoréglementation par les fournisseurs de services Internet pour tenir compte des préoccupations des usagers.
- Mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière de conformité des syndicats visant une meilleure utilisation des ressources affectées à la conformité.
- Élaborer en 2000-2001 une nouvelle stratégie en matière de conformité des débiteurs, qui sera mise en œuvre en 2001-2002, pour mieux répondre aux besoins des clients.
- Explorer, en collaboration avec les partenaires des secteurs public et privé et les associations de consommateurs, des moyens d'intensifier le recours aux mécanismes de redressement dictés par le marché.

Renforcer la confiance dans le marché

Industrie Canada s'est fixé comme objectif de donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel. Il améliore l'efficacité des politiques axées sur les structures du marché en informant adéquatement les entreprises et les consommateurs grâce à la recherche, à la diffusion d'information, à des avis éclairés et à des initiatives de sensibilisation du public. Le Ministère permet ainsi aux entreprises de saisir les occasions sur le marché tout en exerçant leurs activités dans le respect des règles. Il leur donne l'assurance que leurs concurrents et leurs partenaires respectent les mêmes règles, appliquées de façon efficace et équitable, et il transmet le même message aux consommateurs. Grâce à ces échanges dynamiques et informatifs, le public sait que l'élaboration et l'administration des règles axées sur les structures du marché sont adaptées aux besoins des parties intéressées dans une économie en pleine évolution.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Consulter les clients sur la mise en œuvre d'une réforme des droits de licences radio pour des fins autres que la radiodiffusion, afin de créer un nouveau barème simple, souple et équitable favorisant une utilisation efficace du spectre et l'extension du service dans les collectivités éloignées.
- Sensibiliser davantage le public à la question de la concurrence dans des domaines tels que la commercialisation à paliers multiples, l'étiquetage, la publicité, les alliances stratégiques, l'immunité, l'établissement de prix abusifs et l'abus de position dominante, en particulier pour les industries clés, les PME et les consommateurs.

- Élaborer des produits d'information pour bien renseigner les entreprises et les consommateurs sur les politiques et les services axés sur les structures du marché. Mentionnons, par exemple, un site Web pour renseigner les consommateurs au sujet de la biotechnologie et un didacticiel interactif qui fait fond sur le Bureau virtuel de la réglementation de la biotechnologie (<http://strategis.gc.ca/SSGF/bo01376f.html>).
- Mettre en place des mécanismes de redressement ou réexaminer les mécanismes actuels pour tenir compte de l'évolution des besoins des clients, par exemple adopter de nouveaux mécanismes de résolution des différends et améliorer l'accès aux sites d'information.
- Veiller à ce que la population ait pleinement accès en ligne aux renseignements publics figurant dans le Registre public sur les conflits d'intérêts et le Système en direct d'enregistrement des lobbyistes.

Obtenir un avantage concurrentiel en offrant des services de pointe

Des lois et des services d'avant-garde axés sur le marché procurent aux entreprises canadiennes un avantage concurrentiel sur le marché mondial et créent des conditions favorables à l'investissement et aux échanges commerciaux à une époque où les entreprises peuvent de plus en plus choisir d'exercer leurs activités dans le pays de leur choix. Le Ministère s'est engagé à améliorer la prestation de ses services et à assurer aux entreprises, aux investisseurs et aux consommateurs un accès efficace et rapide aux services gouvernementaux, d'une manière fiable et adaptée à leurs besoins. Il rationalisera la mise en œuvre de ses programmes par l'intermédiaire de ses

organismes axés sur le marché. L'utilisation accrue d'Internet permettra d'atteindre cet objectif de façon rapide et efficace tout en réduisant la paperasserie. Grâce aux partenariats et aux nouveaux modes de prestation, et en tirant le meilleur parti des nouvelles technologies, le Ministère continuera à faire de grands progrès dans la création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Mettre en œuvre des initiatives dans le domaine du commerce électronique pour les services liés à la *Loi sur la concurrence*, y compris le dépôt en ligne de documents ainsi que l'amélioration des services de dépôt de plaintes et de communication d'information par voie électronique, qui s'ajoutent aux façons de faire traditionnelles et contribuent à rehausser les normes de service et à mettre en place un processus moderne et rapide d'examen des fusionnements.
- Élaborer, pour l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, un vaste plan d'amélioration des services fondé, le cas échéant, sur les tendances internationales en matière de propriété intellectuelle, les possibilités de partenariat ciblées, les innovations en matière de prestation de services par voie électronique, les besoins des clients et des parties intéressées et les éléments de mesure du rendement.



▶ Produits et services de qualité

Pour répondre aux besoins des clients, le Ministère adaptera l'offre de produits et services de qualité, de manière à permettre l'adoption de pratiques novatrices, entre autres :

- un réseau électronique pour les transactions relatives aux faillites;
- de nouveaux services s'inscrivant dans le cadre du programme de gestion du spectre;
- la délivrance par voie électronique des licences pour radio mobile;
- l'amélioration des renseignements et des services offerts par Mesures Canada sur son site Web;
- la présentation en ligne des demandes de constitution en société et autres initiatives de la Direction générale des corporations, notamment le dépôt du sommaire annuel des sociétés à but non lucratif.

INVESTISSEMENT : Promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger

L'importance de l'investissement
À l'instar d'autres pays, le Canada ne peut se passer de l'investissement et de la formation de capital pour stimuler la croissance économique et atteindre un développement durable. En outre, avec son économie ouverte et la faible disponibilité d'épargne intérieure, le Canada, par comparaison avec les plus grandes économies, dépend davantage de l'investissement étranger direct pour stimuler l'expansion des entreprises et la création d'emplois qui en découle. En plus d'influer directement sur l'emploi,

l'investissement étranger direct peut contribuer à accroître la productivité, à introduire de nouvelles technologies, à améliorer les compétences en commercialisation et en gestion, à favoriser le développement durable et à élargir l'accès aux marchés.

L'investissement dans le secteur des petites entreprises a été d'une importance primordiale pour l'économie canadienne, notamment au chapitre de la création d'emplois. Selon des études réalisées par Industrie Canada, les petites entreprises ont créé ces dernières années de 70 à 80 p. 100 des emplois au pays.

Le défi de l'investissement

Dans les années 90, l'investissement étranger direct au Canada représentait 11 p. 100 de la formation de capital des entreprises. Bien que la valeur cumulative de l'investissement étranger direct au Canada ait augmenté de 26 p. 100 entre 1990 et 1998 pour atteindre 141,8 milliards de dollars américains, la part canadienne de l'investissement étranger direct dans les pays signataires de l'ALENA a chuté, passant d'environ 24 p.100 en 1985 à 13 p. 100 en 1998.

La très vive concurrence mondiale pour l'investissement étranger direct gêne les efforts du Canada pour maintenir et accroître sa part de cet investissement. La concurrence accrue entre les sociétés affiliées aux multinationales pour les mandats de production et de recherche est un élément clé à cet égard. Le large éventail de généreux stimulants offerts aux investisseurs par les gouvernements des pays qui se font concurrence, tout particulièrement par plusieurs États et municipalités des États-Unis, ajoute à la difficulté d'obtenir l'investissement

étranger direct. Ainsi, un des plus grands défis consiste à accroître la part canadienne de l'investissement étranger direct, notamment les fonds destinés aux pays signataires de l'ALENA dans un contexte caractérisé par la mondialisation, une plus grande mobilité des capitaux et de la technologie et la volatilité des marchés financiers.

L'investissement des entreprises canadiennes pour consolider leurs activités joue un rôle important dans l'amélioration de la productivité et la croissance économique. En comparaison des autres pays, le Canada accuse un faible taux d'investissement intérieur par rapport au PIB, en particulier au titre des biens d'équipement, et cette lacune explique en partie la faiblesse de la productivité au pays. Selon le rapport *Canadian Forecast Summary*, publié en septembre 1999 par Standard & Poor DRI, le niveau de dépenses en biens d'équipement par rapport au PIB a été nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE entre 1980 et 1996. L'augmentation des dépenses du Canada à ce titre de 1996 à 1998 représente plus de 1 p. 100 du PIB, mais le niveau demeure inférieur à la moyenne de l'OCDE en 1996.

Sur la scène intérieure, les petites entreprises qui empruntent des fonds d'investissement paient habituellement un taux d'intérêt plus élevé que les grandes entreprises, le taux d'intérêt étant un indicateur du risque perçu. Selon des enquêtes réalisées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'écart des taux d'intérêt s'est accentué au cours des 10 dernières années, décourageant ainsi les PME d'investir. Le défi consiste à encourager l'investissement au Canada par des Canadiens en améliorant l'accès aux capitaux d'investissement.

Les mesures prises par Industrie Canada

Les efforts d'Industrie Canada font partie intégrante de la stratégie d'investissement fédérale de 1996, qui offre un cadre général pour toutes les activités fédérales de promotion de l'investissement (y compris le maintien au Canada de l'investissement étranger direct). Le gouvernement fédéral a récemment amélioré ses activités visant à stimuler l'investissement en regroupant ses activités sous l'égide de Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC). Industrie Canada et le MAECI participent à cette initiative afin de mettre au point et de mener à bien des campagnes de promotion de l'investissement qui s'adressent aux multinationales des secteurs prioritaires et aux principaux marchés (voir l'encadré « Initiative des secteurs d'investissement prioritaires » à la page 52).

Un volet clé de la stratégie d'investissement fédérale de 1996 consiste à aider un plus grand nombre de PME canadiennes à former des partenariats d'investissement international susceptibles de favoriser leur essor au pays et sur un nombre croissant de marchés. La capacité du Ministère à communiquer rapidement l'information, à élaborer des politiques et à offrir des services aux clients, notamment les multinationales, les investisseurs étrangers, les PME canadiennes et les groupes cibles tels que les Autochtones et les collectivités rurales, est tout aussi importante pour le succès de la stratégie d'investissement.

Les principaux facteurs qui attirent l'investissement sont au cœur même d'une économie productive et dynamique : une saine structure de marché, l'esprit d'innovation, des secteurs en plein essor et des relations harmonieuses avec les partenaires commerciaux. À cet effet, les autres objectifs stratégiques d'Industrie



Canada sont des éléments cruciaux, mais indirects, de la stratégie d'investissement. Le Ministère fait valoir le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement et gagne la confiance des investisseurs. Il ouvre ainsi la voie à l'investissement et à la création d'emplois. À cette fin, il veille à améliorer l'image de marque du Canada auprès des investisseurs étrangers, à cibler les investissements potentiels et mobiles des multinationales, à instaurer un bon climat pour les affaires et à stimuler l'investissement intérieur ainsi que la création d'emplois.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger

Industrie Canada mettra tout en œuvre pour améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger en adoptant des lois et des règlements qui favorisent un marché équitable, efficace et concurrentiel, tant pour les entreprises que pour les consommateurs. En travaillant en collaboration avec ses partenaires et clients, le Ministère est déjà sur la bonne voie. Industrie Canada, en faisant porter ses efforts sur plusieurs fronts, renforce le droit de la concurrence; adopte des politiques en matière de propriété intellectuelle en vue d'éliminer les obstacles à l'investissement; assure la protection par brevet et la gestion du risque; procède à une harmonisation avec d'autres secteurs de compétence; fait la promotion des normes canadiennes; et participe à des traités bilatéraux, multilatéraux et régionaux sur le commerce et l'investissement.

Vue d'ensemble des principaux engagements

Investissement : Promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et partenaires
Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger	<ul style="list-style-type: none"> Lois et règlements modernes et efficaces axés sur les structures du marché et favorisant l'investissement Nombre d'obstacles à l'investissement et aux affaires en général Traitement équitable de l'investissement direct canadien à l'étranger et de l'investissement étranger au Canada 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Multinationales Investisseurs étrangers et canadiens PME canadiennes Groupes cibles (entreprises autochtones, collectivités rurales) <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Partenaires du Portefeuille de l'Industrie Autres ministères, notamment le MAECI Partenaires pour l'investissement au Canada Sous-ministres jumelés avec les pays investisseurs prioritaires Provinces, territoires et municipalités Associations, intermédiaires commerciaux et associations de consommateurs Banques et autres institutions financières Ambassades d'autres pays Société pour l'expansion des exportations et Corporation commerciale canadienne Gouvernements étrangers et organisations internationales (Organisation mondiale du commerce, OCDE)
Positionner le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Degré de sensibilisation et image favorable du Canada comme pays dynamique et novateur Mesure dans laquelle le Canada est considéré comme un lieu d'investissement privilégié en Amérique du Nord par les investisseurs étrangers 	
Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels	<ul style="list-style-type: none"> Investissements au Canada des principales entreprises et industries étrangères Réinvestissement par les multinationales exerçant leurs activités au Canada 	
Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Valeur de l'investissement des PME au Canada, y compris les entreprises autochtones 	

**ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION**

- Négocier des ententes relatives à l'investissement international garantissant l'accès au marché et protégeant l'investissement à l'étranger (<http://intinvest.ic.gc.ca>).
- Mener des recherches sur :
 - les éléments qui favorisent les dépenses d'investissement et le premier appel public à l'épargne des entreprises canadiennes et étrangères au Canada;
 - l'incidence de l'investissement de capitaux sur la productivité et la croissance économique au Canada;
 - l'incidence du Protocole de Kyoto sur la production, l'emploi, le commerce et les coûts aux niveaux macroéconomique, régional et sectoriel.
- Moderniser les politiques, les programmes et les procédures de l'administration fédérale pour améliorer le climat d'investissement au Canada, par exemple régler les problèmes entourant la délivrance d'un permis de travail aux conjoints des travailleurs temporaires étrangers et l'initiative Infrastructure publique-privée.
- Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles initiatives de partenariat pour améliorer l'accès des PME aux capitaux dans le Nord de l'Ontario, en particulier les capitaux patients et le financement par capitaux propres, et pour stimuler l'investissement privé.
- Mettre le savoir-faire du Ministère au service des initiatives nationales et internationales sur l'éthique dans la gestion des affaires publiques.

Positionner le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement

Industrie Canada prendra des mesures afin de positionner le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement. Une approche efficace consiste à sensibiliser les investisseurs potentiels aux possibilités d'investissement dans les secteurs prioritaires et les industries traditionnelles. C'est en améliorant l'image de marque du Canada que l'on comblera l'écart entre la perception des investisseurs et la réalité. Les efforts déployés par le Ministère et ses partenaires ne sont pas vains, car les investisseurs étrangers manifestent un intérêt accru pour le Canada. Selon le cabinet d'experts-conseils en gestion A.T. Kearney de Chicago, qui publie un indice de confiance bien connu concernant l'investissement étranger direct, le Canada s'est classé au 12^e rang en 1999 parmi les pays les plus prisés, comparativement au 17^e rang l'année précédente.

Pour tirer parti de cet intérêt accru pour le Canada, des ministres fédéraux et leurs homologues des provinces et des territoires ainsi que des chefs d'entreprises canadiennes seront invités à des rencontres internationales, pour faire valoir dans les tribunes internationales les avantages d'investir et de prendre de l'expansion au Canada. En multipliant les efforts et en augmentant les ressources dans les missions étrangères, notamment dans les régions clés comme les États-Unis et l'Europe de l'Ouest, il sera possible d'encourager davantage l'investissement étranger au pays. Un service téléphonique sans frais a été mis à la disposition des investisseurs étrangers potentiels dans les principaux marchés.

Industrie Canada continuera de promouvoir les modes de gestion canadiens en ce qui a trait à la réglementation de l'industrie par des initiatives volontaires d'autoréglementation. Le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques en est un exemple représentatif.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Mettre sur pied Équipe Canada Investissement afin de coordonner les efforts de tous les ordres de gouvernement et du secteur privé pour familiariser davantage la communauté internationale avec les occasions prometteuses en matière d'investissement et de croissance au Canada.
- Établir, à l'intention des investisseurs éventuels, l'image de marque du Canada comme pays dynamique et novateur, disposant d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, de bonnes universités et d'excellentes installations de recherche, et constituant un lieu de prédilection pour l'investissement au sein de l'ALENA.
- Élaborer des produits d'information sur l'investissement et des outils de communication et de commercialisation en ligne, notamment un nouveau site Web interactif (<http://investiraucanada.gc.ca>).
- Accueillir, au nom du Canada, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications à Montréal, en 2000.

Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels

Industrie Canada s'efforcera d'attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels. Les directions générales chargées des différents secteurs de l'industrie, de concert avec Partenaires pour l'investissement au Canada, coordonnent des campagnes ciblées pour attirer et conserver les investissements des multinationales au Canada. En collaboration avec les ambassades à l'étranger, ils offrent un guichet unique pour répondre aux besoins en matière d'investissement de multinationales ciblées. En outre, ils appuient sept sous-ministres fédéraux qui, dans le cadre du Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires, cernent des possibilités et font valoir le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement auprès de ces multinationales. Leurs efforts se concentrent sur les possibilités d'investissement dans les secteurs prioritaires et sur les marchés ciblés d'Asie (Corée du Sud et Japon), d'Europe (Royaume-Uni, France, Pays-Bas, Allemagne et Suède) et des États-Unis.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- S'assurer, dans le cadre de l'administration de la *Loi sur Investissement Canada*, que les prises de contrôle par des intérêts étrangers soumises à un examen représentent un avantage net pour le Canada.
- Fournir des renseignements sur les secteurs et les entreprises, proposer des stratégies et des objectifs sectoriels et



gérer des grands projets dans les secteurs en plein essor pour attirer et conserver l'investissement étranger direct.

- Offrir une formation sur la gestion des relations avec les entreprises et diffuser des renseignements commerciaux, pour assurer la prestation de services de qualité aux organismes publics et privés visés par les investissements.
- Participer à l'élaboration d'un guide de suivi (projet pilote dans la région du Québec) pour les intervenants participant à de telles activités, afin de mieux répondre aux besoins des multinationales qui investissent.

Initiative des secteurs d'investissement prioritaires

- Les secteurs d'investissement prioritaires sont :
 - les technologies de l'information et des communications;
 - les sciences de la vie (biotechnologie, instruments médicaux et produits pharmaceutiques);
 - l'aérospatiale et la défense;
 - les produits chimiques et pétrochimiques.
- Les relations établies et maintenues avec des dirigeants clés ont pour but d'orchestrer avec efficacité des campagnes ciblant des investisseurs éventuels dans ces secteurs.
- Des tables rondes sectorielles sur l'investissement ont été mises sur pied pour les différents secteurs prioritaires, afin d'élaborer une démarche concertée pour la promotion d'investissements ciblés.

Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones

Industrie Canada cherchera à encourager l'investissement des PME et des groupes ciblés qui jouent un rôle important dans la croissance et la création d'emplois au sein de l'économie canadienne. Grâce à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, les petites entreprises jouissent d'un meilleur accès au capital et à l'information. Les Autochtones et les collectivités éloignées bénéficient, à ce chapitre, de l'aide d'Entreprise autochtone Canada, de FedNor et des programmes de développement des collectivités.

Sociétés d'aide au développement des collectivités

« [Les] Canadiens [...] qui vivent en milieu rural doivent relever le défi de l'adaptation économique et ils désirent tirer profit des nouveaux débouchés. [...] Le Programme de développement des collectivités appuie actuellement 252 Sociétés d'aide au développement des collectivités, qui facilitent le développement économique des petites collectivités rurales. [...] Le présent budget prévoit une somme supplémentaire de 54 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour le Programme de développement des collectivités.

— Gouvernement du Canada
Le budget de 2000, le 28 février 2000

Dans le budget de 2000, le gouvernement a alloué 2,65 milliards de dollars pour renforcer l'infrastructure provinciale et municipale. Au cours des prochains mois, il consultera d'autres ordres de gouvernement afin d'arriver à un consensus sur un plan pluriannuel visant à améliorer les routes provinciales et l'infrastructure dans les villes et les collectivités rurales à l'échelle du Canada. On s'attend à ce que des ententes soient signées d'ici la fin de l'exercice.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Préparer une nouvelle enquête statistique détaillée et un rapport sur toutes les étapes du financement des PME canadiennes et en rendre compte au Parlement en 2001-2002.
- Créer un site Web complet sur le microcrédit canadien, qui aidera les organismes consentant des prêts modiques (prêts commerciaux généralement inférieurs à 25 000 \$) à faire la promotion de leurs services auprès des petites entreprises.
- Lancer des programmes pilotes pour les secteurs du bénévolat et du crédit-bail, sous l'égide de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, afin de déterminer la viabilité de programmes ultérieurs de grande envergure.
- En collaboration avec des groupes de petites entreprises, améliorer le site Web d'Industrie Canada pour offrir des renseignements utiles aux PME de façon efficace et transparente.
- Participer à l'examen du mandat de la Banque de développement du Canada, qui sera déposé au Parlement (d'ici juillet 2001), tel que prévu dans la *Loi sur la Banque de développement du Canada*.
- Élargir le Réseau des services aux entreprises autochtones, qui compte déjà 20 points d'accès dont bénéficient les partenaires, afin que les populations autochtones aient plus facilement accès à la large gamme de programmes et de services offerts. Trois nouveaux sites seront créés en partenariat avec le gouvernement du Nunavut et le Centre de services aux entreprises Canada-Nunavut.
- Repérer les PME canadiennes prêtes à former des partenariats et les renseigner sur les occasions d'affaires à l'étranger et sur les personnes-ressources qui leur seraient utiles pour former des partenariats et des alliances en vue d'investir à l'étranger.
- Accroître l'investissement des PME en accordant une assurance-prêt, en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, pour quelque 21 000 prêts consentis par les institutions financières aux petites entreprises dans toutes les régions du Canada, prêts qui génèrent environ deux milliards de dollars en investissements.
- Offrir un programme de sensibilisation ciblée en Ontario, comprenant notamment des conférences et des foires-info pour les petites entreprises (l'objectif visé étant de quatre à six foires-info), afin de mieux faire connaître les produits, les services, les priorités et les initiatives d'Industrie Canada.
- Appuyer le gouvernement dans son engagement envers Partenariat rural canadien pour sensibiliser la clientèle et aider les intervenants et les associations en milieu rural.
- Améliorer l'accès au capital et à l'investissement privé des entreprises du Nord de l'Ontario et des régions rurales du Sud, particulièrement les entreprises appartenant à des femmes, à des jeunes, à des francophones et à des Autochtones, par l'intermédiaire des Sociétés d'aide au développement des collectivités.
- Chercher à obtenir plus de capitaux d'investissement destinés au développement des entreprises autochtones, en vertu du volet d'accès au capital de l'Initiative de développement des entreprises autochtones.



COMMERCE : Travailler avec les Canadiens à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

L'importance du commerce

Le Canada doit sa prospérité des dernières années à l'adoption d'une politique industrielle qui accorde un rôle de plus en plus important à la technologie, à l'investissement et aux échanges internationaux. Notre pays est très bien placé pour se doter d'une économie dynamique au XXI^e siècle, grâce en partie à l'augmentation du nombre d'entreprises exportatrices, notamment les PME des secteurs les plus susceptibles de percer à l'étranger, et à la diversification de leurs marchés d'exportation. Lorsqu'une entreprise connaît un succès international, c'est généralement signe qu'elle devance la concurrence dans son propre pays.

La prospérité du Canada et la création d'emplois au pays reposent directement sur la capacité des Canadiens à saisir les occasions à l'étranger. Le commerce international est devenu un important catalyseur de la croissance économique et de la création d'emplois au pays. À ce chapitre, le Canada dépend des échanges plus que tout autre pays industrialisé.

Le Canada — une nation commerçante

- Plus de 40 p. 100 du PIB canadien est attribuable aux exportations (de biens et de services), qui ont plus que doublé depuis le début des années 90 pour atteindre 323 milliards de dollars en 1998.
- Deux emplois sur cinq créés au Canada depuis 1993 sont attribuables à l'exportation, et quelque trois millions de travailleurs doivent leur emploi directement aux marchés étrangers.

Le Canada doit donc continuer d'avoir accès au marché mondial pour donner sa pleine mesure, saisir les nouvelles occasions et s'adapter rapidement aux nouvelles tendances internationales. Il doit également trouver de nouveaux débouchés sur les marchés d'exportation établis ou nouveaux, afin de stimuler l'essor d'une économie dynamique et de favoriser ainsi la croissance de la productivité, la création d'emplois et l'augmentation des revenus.

Le défi du commerce

Pour le Canada, le plus grand défi au chapitre du commerce consiste à tirer pleinement parti des occasions d'affaires internationales, tout en réduisant les risques dans une économie mondiale en pleine transformation. Le marché international des biens et des services, un environnement très complexe où se livre une concurrence acharnée, évolue rapidement. L'harmonisation des politiques commerciales, l'importance accrue du développement durable, l'intégration des devises (p. ex., l'euro) et l'expansion du commerce électronique à l'échelle mondiale offrent d'énormes possibilités aux entreprises canadiennes.

L'accès du Canada aux marchés étrangers repose sur un système réglementaire qui assure aux entreprises la certitude et la prévisibilité nécessaires pour effectuer une planification à long terme. Pour son secteur des affaires, le Canada a déjà obtenu par voie de négociations la mise en place d'un environnement commercial plus libéral et réglementé. S'il veut poursuivre sur sa lancée, il doit jouer un rôle de premier plan pour consolider la structure des échanges internationaux et se préparer en vue des prochaines négociations sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord de libre-échange

des Amériques, de même que dans d'autres forums bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit veiller au fonctionnement efficace des marchés intérieurs et à la réduction des obstacles. Dans certains cas, ces obstacles au commerce intérieur continuent de nuire à un certain nombre d'entreprises qui veulent prendre une expansion pancanadienne et réaliser les économies d'échelle nécessaires pour soutenir la concurrence internationale. Ils peuvent également défavoriser les entreprises canadiennes dont l'activité dépasse le cadre d'une province ou d'un territoire, leur imposant plus de restrictions que n'en connaissent leurs concurrents étrangers.

Afin de stimuler l'expansion des entreprises et la création d'emplois, il faut s'efforcer d'accroître le nombre d'exportateurs canadiens et d'aider un plus grand nombre de PME à soutenir la concurrence internationale et à opter pour l'exportation. Pour tirer parti de l'essor du commerce électronique et des possibilités à exploiter en matière de produits et de services connexes à l'échelle mondiale, le Canada doit inciter davantage les petites entreprises à se tourner vers l'exportation dans les secteurs du savoir et des services et à conclure des transactions internationales par voie électronique. Elles bénéficieront ainsi d'un avantage concurrentiel.

Bien que le Canada ait intensifié ses échanges avec les autres pays au cours des cinq dernières années, la plus grande partie de sa croissance demeure concentrée dans un nombre limité de marchés et de secteurs. En effet, 85 p. 100 de toutes les exportations de marchandises sont destinées au marché américain. Bien que ce marché ait toujours

une importance cruciale, le Canada doit également exploiter les possibilités offertes sur les nouveaux marchés d'avenir. En outre, près des deux tiers des exportations canadiennes proviennent du secteur des ressources naturelles et de l'industrie automobile. Ces exportations apporteront encore beaucoup de prospérité au pays, mais celui-ci devra améliorer sa performance commerciale dans le secteur des biens et des services à forte valeur ajoutée pour assurer sa croissance économique future.

Les mesures prises
par Industrie Canada

Pour relever ces défis, le gouvernement du Canada a élaboré la Stratégie de promotion du commerce international, dont le but est d'améliorer et de moderniser les services commerciaux offerts aux exportateurs canadiens actuels et d'aider les exportateurs éventuels à se lancer sur les marchés internationaux. La Stratégie vise la concertation des fournisseurs de services à l'exportation afin de mettre en commun leurs ressources pour aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés étrangers, en leur offrant des conseils à l'exportation, des services de perfectionnement professionnel, du soutien à l'entrée sur les marchés étrangers et du financement. Ce partenariat a pris la forme d'un organisme virtuel de promotion du commerce, créé en 1997 en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et le MAECI, et connu sous le nom d'Équipe Canada inc. Il regroupe maintenant 22 ministères et organismes fédéraux travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires, et des activités sont prévues pour recruter de nouveaux membres.



► Équipe Canada inc

Membres actuels :

- Industrie Canada
- Affaires indiennes et du Nord Canada
- Agence canadienne de développement international
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence des douanes et du revenu du Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Banque de développement du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Conseil national des produits agricoles
- Corporation commerciale canadienne
- Développement des ressources humaines Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Environnement Canada
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- Patrimoine canadien
- Ressources naturelles Canada
- Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Société pour l'expansion des exportations
- Statistique Canada
- Transports Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Industrie Canada, l'un des trois principaux ministères fédéraux faisant partie d'Équipe Canada inc, s'est fixé comme objectif premier de travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur le marché mondial. Pour atteindre cet objectif, ses programmes et services visent quatre résultats clés, conformes au plan d'activités et au rapport sur le rendement d'Équipe Canada inc.

Vue d'ensemble des principaux engagements

Commerce : Travailler avec les Canadiens à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et partenaires
Maintenir et améliorer l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès dans l'ouverture des marchés intérieur et extérieur (p. ex., ententes signées et mises en œuvre) • Nombre et importance des causes de friction et des obstacles supprimés • Degré de sensibilisation de la population à l'importance de la libéralisation des échanges pour améliorer la performance économique du Canada 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises (en particulier les PME) • Femmes entrepreneures • Entreprises autochtones • Secteurs prioritaires (p. ex., Équipes sectorielles commerciales Canada) • Industrie touristique • Consommateurs <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MAECI • Agriculture et Agroalimentaire Canada • Centres de services aux entreprises du Canada • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie • Autres ministères fédéraux • Commission canadienne du tourisme • Provinces et territoires • Forum pour la formation en commerce international • Associations • Établissements d'enseignement
Stimuler de façon plus coordonnée et concertée l'expansion du commerce international	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de coopération entre les partenaires • Opinion des clients, des partenaires et des experts concernant la qualité des efforts visant l'expansion du commerce • Envergure des chevauchements et des doubles emplois en ce qui a trait aux initiatives d'expansion du commerce 	
Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'intérêt des entreprises ciblées pour l'exportation, en particulier les PME • Nombre de demandes d'information, d'avis et d'aide • Clients atteints (p. ex., nombre, type, taille, etc.) • Niveau de préparation à l'exportation et nombre de PME, d'entrepreneurs autochtones et de femmes entrepreneures axés sur l'exportation • Degré de satisfaction des clients par rapport aux services offerts (p. ex., adaptation aux besoins et résultats prévus) • Commentaires des partenaires • Niveau d'utilisation des produits et services • Nombre de nouvelles entreprises prêtes à exporter 	
Développer les marchés étrangers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME qui sont des exportateurs actifs • Clients atteints (p. ex., nombre, type, taille) • Changements dans la gamme de produits exportés • Changements dans la part du marché des principaux secteurs sur leurs marchés clés • Niveau de satisfaction de la clientèle relativement aux activités 	



PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Maintenir et améliorer l'accès aux marchés

Les règles internationales dépassent maintenant le cadre traditionnel des mesures tarifaires et non tarifaires et touchent la réglementation intérieure lorsque celle-ci a des répercussions sur le commerce. Le plus grand défi stratégique consiste à trouver un juste milieu entre, d'une part, les intérêts et les préoccupations au pays et, d'autre part, les occasions et les risques associés à l'accélération de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. À cette fin, Industrie Canada s'est engagé à réduire les obstacles au commerce intérieur et extérieur ainsi que les causes de friction et à édifier un système d'échanges internationaux plus transparent et plus juste, fondé sur des règles.

De plus en plus, la protection de l'environnement et l'écoefficacité sont au nombre des objectifs visés dans les accords commerciaux internationaux et la réglementation au pays. Industrie Canada veillera à ce que ces objectifs fassent partie intégrante des accords commerciaux pour que les entreprises canadiennes aient accès aux marchés étrangers et puissent en exploiter les débouchés.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Consulter les autres parties intéressées et faire cause commune dans les prochaines négociations commerciales internationales afin de maximiser les avantages pour l'industrie canadienne.
- Élaborer des accords de coopération bilatéraux avec d'autres pays pour améliorer les produits et les technologies.

- Défendre les intérêts du Canada dans les différends avec ses partenaires commerciaux — par exemple en ce qui concerne la contestation, devant l'OMC, de la politique du Canada en matière de brevets dans le secteur pharmaceutique par l'Union européenne et les États-Unis — pour maintenir un cadre stratégique équilibré et un climat d'investissement favorable.
- Conclure des accords internationaux dans le domaine de l'environnement afin que les pays, y compris le Canada, puissent prendre des mesures qui privilégient les objectifs environnementaux, et que l'élaboration d'accords environnementaux n'ait pas de répercussions disproportionnées sur l'accès des exportations canadiennes à l'étranger. Les négociations portent notamment sur le Protocole de biosécurité, la Convention sur les polluants organiques persistants et la Convention de Bâle.
- Surveiller et examiner les accords bilatéraux et multilatéraux et en assurer la mise en œuvre intégrale pour instaurer l'uniformité, protéger les intérêts de l'industrie canadienne et assurer sa compétitivité sur les marchés.
- Négocier des ententes bilatérales avec les gouvernements étrangers pour ouvrir les portes aux entreprises canadiennes, notamment dans le cadre de négociations sectorielles visant la conclusion d'ententes de reconnaissance mutuelle et de protocoles d'entente.
- Participer à des forums internationaux sur l'éthique et la lutte contre la corruption afin de promouvoir les normes d'éthique du Canada.

Stimuler de façon plus coordonnée et concertée l'expansion du commerce international

L'exploitation du potentiel des partenariats a permis de renforcer les activités de promotion du commerce et d'accroître le niveau des exportations de biens et services. À cet effet, Industrie Canada s'est engagé à accroître le niveau de coopération des différents partenaires commerciaux. La mise en place d'une infrastructure commerciale reposant davantage sur la coopération entre les ministères et les organismes fédéraux, les provinces et les territoires et le secteur privé permettra de tirer le meilleur parti des mesures d'expansion du commerce grâce à la synergie, au ciblage des efforts et à une efficacité accrue, tout en réduisant les chevauchements et les doubles emplois des différentes initiatives. En collaborant avec le gouvernement et en formant des consortiums qui regroupent divers secteurs et entreprises, les entreprises canadiennes parviendront à présenter des offres plus concurrentielles et à décrocher d'importants marchés à l'étranger.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Doter le Canada d'un solide régime de surveillance après la mise sur le marché pour appuyer la mise en œuvre des ententes de reconnaissance mutuelle, notamment un contrôle douanier des produits de technologies de l'information homologués provenant de fournisseurs étrangers et pénétrant au Canada en vertu d'ententes de reconnaissance mutuelle.
- Par l'intermédiaire du Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications, travailler avec l'industrie canadienne en vue de favoriser la rationalisation des méthodes de travail et des normes mondiales, afin d'aider les

entreprises canadiennes à commercialiser plus rapidement leurs produits sur le marché mondial.

- Établir des prévisions d'exportation dans les secteurs clés pour la période de 2000 à 2005, cerner les secteurs d'avenir pour l'exportation aux États-Unis (p. ex., produits, marchés régionaux) et mener des études sur les répercussions économiques de la libéralisation des échanges.
- Renforcer la coopération entre les intervenants clés des secteurs public et privé par l'intermédiaire des Équipes sectorielles commerciales Canada en élaborant des stratégies et des plans d'action sectoriels, afin de coordonner les efforts des secteurs public et privé au chapitre du commerce et d'obtenir des ressources à l'appui des priorités convenues.

Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs

Industrie Canada s'est engagé à sensibiliser les entreprises (en particulier les PME) aux possibilités qu'offre le marché mondial en élaborant des produits et services et en faisant la promotion de l'exportation comme catalyseur de la croissance. En outre, le Ministère prépare les entreprises à exporter en offrant aux exportateurs éventuels une formation répondant spécifiquement à leurs besoins. Les produits et services d'Équipe Canada inc sont donc conçus pour répondre aux besoins de chaque entreprise. Les outils personnalisés pratiques mis au point avec les provinces et les territoires de même que les sources d'information sur Internet sont réunis sur le site Web *ExportSource* (<http://exportsource.gc.ca>) d'Équipe Canada inc, pour en faciliter l'accès. En outre, grâce au service téléphonique sans frais à l'échelle du

pays (1 888 811-1119), les clients peuvent joindre facilement le service de renseignements sur l'exportation d'Équipe Canada inc, qui donne directement accès aux programmes et aux services des ministères membres.

Le second volet clé de la stratégie du Ministère pour améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs consiste à mieux orienter les entreprises canadiennes et à mieux les préparer afin que les industries et les entreprises soient concurrentielles dans le monde entier. Pour augmenter le nombre d'entreprises qui exportent, il faut d'abord développer, renforcer et élargir la capacité d'exportation des entreprises canadiennes et leur compétitivité internationale.

Grâce au leadership des Centres du commerce international d'Industrie Canada, on est parvenu à un consensus avec les Réseaux commerciaux régionaux de chaque province pour offrir aux exportateurs un ensemble de services dans cinq domaines : renseignements généraux, perfectionnement des compétences, conseils à l'exportation, appui à l'entrée sur le marché et financement des exportations. Un groupe de travail fédéral-provincial a établi des plans d'action pour mettre en œuvre les trois premiers services de base, à savoir les renseignements généraux, le perfectionnement des compétences et les conseils à l'exportation. Au cours du prochain exercice, le Ministère, en collaboration avec les provinces, visera à préciser les services de base pour les deux autres domaines, soit l'appui à l'entrée sur le marché et le financement des exportations.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Produire le *Moniteur du commerce et de l'investissement* et un nouveau bulletin mensuel en ligne sur le commerce afin d'offrir une analyse des dernières tendances du commerce international et de l'investissement étranger direct au Canada.
- Organiser des activités de sensibilisation et de promotion à l'intention des PME, notamment des foires commerciales et des salons professionnels; des ateliers, des séminaires et des déjeuners; des missions et des services de soutien aux missions; et des investissements dans les services et les services prévus dans le cadre du Programme de développement des marchés d'exportation.
- Améliorer l'accès aux services d'exportation en consolidant et en élargissant les réseaux communautaires de fournisseurs locaux de services à l'exportation (p. ex., l'Initiative de développement des exportations de l'Ontario) dans toutes les régions du Canada pour appuyer les exportateurs des collectivités. Le Ministère mettra l'accent sur la préparation des exportateurs, afin que les entreprises soient plus nombreuses et mieux préparées à exporter.
- Fournir une formation et assurer le perfectionnement des compétences pour accroître la capacité d'exportation des entreprises autochtones, en reconnaissant l'importance d'assurer le développement et la croissance soutenue de ces entreprises, depuis le tout début jusqu'à ce qu'elles deviennent des exportateurs actifs.

Développer les marchés étrangers

Le marché international des biens, des services et de l'investissement évolue rapidement et devient plus complexe et concurrentiel. Le gouvernement a un rôle important à jouer en aidant les exportateurs à saisir les nouvelles occasions d'affaires, à élargir leurs marchés et à augmenter le nombre de points de service. Industrie Canada s'est engagé à accroître le nombre de PME qui exportent activement, en privilégiant les produits et services à plus forte valeur ajoutée et en aidant les secteurs clés à accroître leur part sur leurs principaux marchés.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

- Par l'intermédiaire des Équipes sectorielles commerciales Canada, prendre les mesures de planification et d'organisation requises pour assurer une plus grande présence canadienne dans les grands salons professionnels internationaux, comme le salon de l'aéronautique 2000 de Farnborough, le salon de l'automobile de Tokyo et Americana 2001.
- Offrir en ligne aux entreprises canadiennes davantage de services commerciaux et de renseignements sur le marché. Par exemple, SourceCAN, base de données intégrée sur les capacités des entreprises canadiennes de divers secteurs, comporte une fonction de recherche de fournisseurs et un service automatisé de jumelage des offres, permettant de faire parvenir aux clients un avis d'appel d'offres par voie électronique.

Secteurs commerciaux prioritaires pour le développement des marchés étrangers

- À Industrie Canada, les secteurs prioritaires pour le développement des marchés étrangers sont, entre autres :
 - l'aérospatiale et la défense
 - l'industrie automobile
 - les bioindustries
 - les matériaux de construction
 - le matériel électrique et les services connexes
 - les industries environnementales
 - les industries de la santé
 - les technologies de l'information et des communications
 - les matières plastiques
 - les industries de services et les projets d'investissement.
 - Par le truchement des réseaux de coopération des Équipes sectorielles commerciales Canada, le Ministère travaille avec le secteur privé et d'autres partenaires des administrations fédérale, provinciales et territoriales à l'expansion des marchés étrangers dans les secteurs prioritaires.
 - Ces équipes planifient et mettent en œuvre des activités de promotion du commerce (p. ex., salons professionnels et missions commerciales) dans le but d'élargir leur part des principaux marchés, de percer sur de nouveaux marchés et de privilégier les produits et services à plus forte valeur ajoutée.
-
- Cerner les possibilités commerciales sur les marchés étrangers et jumeler des fournisseurs canadiens avec les clients éventuels, grâce au Centre des occasions d'affaires internationales et aux Équipes sectorielles commerciales Canada.



- Faciliter l'accès à l'information commerciale en améliorant l'exposition commerciale virtuelle, à la lumière des commentaires des clients sur les quatre projets pilotes réalisés en 1999-2000.
- Jouer un rôle de premier plan pour faire connaître le Canada comme une destination touristique de choix par l'intermédiaire d'un partenariat sectoriel public et privé unique en son genre. L'objectif à long terme est de gagner un point dans la part détenue par le Canada sur le marché touristique mondial en faisant du pays une destination de choix tout au long de l'année (www.canadatourisme.com).

▶ Renforcer la compétitivité du Canada

Pour renforcer la compétitivité du Canada sur la scène internationale et aider les entreprises canadiennes à conclure de nouveaux marchés à l'étranger, le Ministère préconise des partenariats sectoriels reposant sur différents projets, par exemple :

- initiative des Cités viables permet aux Canadiens de travailler en équipe à l'élaboration de solutions intégrées aux problèmes urbains à l'étranger;
- initiative Infrastructure publique-privée aide les Canadiens à remporter des marchés pour la réalisation de travaux dans le secteur mondial en plein essor des infrastructures;
- Initiative des Premières Nations Chefs d'équipe de consortiums, en collaboration avec des entreprises des Premières Nations, aide ces entreprises à remporter des marchés dans les pays d'Amérique latine comptant une importante population indigène, pour la construction d'infrastructures massives ou souples.

Section 4 : Présentation d'information consolidée

A. Tableau sur les initiatives législatives et réglementaires Projet de règlement important

Règlement	Résultat escompté
<i>Règlement sur la radiocommunication — Licences radio pour fins autres que la radiodiffusion — Droits (Révision).</i> Un nouveau barème des droits de licence pour l'utilisation du spectre à des fins autres que la radiodiffusion doit être mis en place en raison du changement imposé par la nouvelle technologie.	Il y aura un nouveau barème simple, souple et équitable pour toutes les licences visant l'utilisation du spectre à des fins autres que la radiodiffusion.

Nota : On trouvera à la section 6, Renseignements supplémentaires, une liste complète des propositions visant la réglementation ainsi que des lois et des règlements régissant les activités d'Industrie Canada.

B. Stratégie de développement durable

Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable, Industrie Canada s'est engagé à promouvoir le développement durable tout en poursuivant sa principale mission, qui consiste à favoriser l'essor d'une économie du savoir concurrentielle. Pour respecter son engagement, le Ministère doit poursuivre 4 objectifs stratégiques et respecter 9 priorités connexes en prenant 27 mesures précises. Certaines mesures consistent à fournir des produits ou services ponctuels, tandis que d'autres sont prises de façon continue pendant les trois années de la période de mise en œuvre de la Stratégie.

Le tableau sur la Stratégie de développement durable d'Industrie Canada présente les étapes cibles et les principaux indicateurs de rendement ainsi que les résultats escomptés. L'information qui s'y trouve reflète le contenu de la Stratégie.

Les principales étapes cibles et mesures prévues devraient favoriser : une amélioration de la prise de décisions grâce à une meilleure connaissance du développement durable; une plus grande compréhension des approches novatrices qui s'y rattachent; la mise en commun des connaissances; et l'établissement de partenariats. En outre, elles devraient contribuer à la mise en œuvre d'approches volontaires et au développement de technologies environnementales et habilitantes propres à favoriser le développement durable.

Le site Web du développement durable (<http://strategis.gc.ca/dd>) présente de plus amples renseignements sur les différents résultats escomptés grâce aux mesures qui seront prises et sur les dates prévues.

Sommaire des objectifs, des étapes cibles et des résultats escomptés relatifs au développement durable

Climat du marché — *Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable*

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
Évaluer d'ici 1999 les liens entre les règles de base du marché et le développement durable dans le cadre d'une loi du Parlement administrée par Industrie Canada et produire un rapport présentant les résultats.	Mieux comprendre les liens entre la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> et le développement durable.
Aider à élaborer et à promouvoir, d'ici l'an 2000, des options en matière de développement durable pour la Stratégie nationale de mise en œuvre sur les changements climatiques, en préparant, entre autres, des analyses et des exposés de principes pour huit secteurs de l'industrie. En outre, évaluer l'incidence qu'auront sur la compétitivité de l'industrie canadienne les mesures prises pour freiner le changement climatique et produire un rapport présentant les résultats.	Mieux comprendre les coûts et les avantages potentiels, pour l'industrie, liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle et déterminer comment ces avantages peuvent stimuler l'innovation au Canada.
Promouvoir l'adoption d'initiatives volontaires pour favoriser le développement durable en publiant un rapport sur les codes volontaires et en appuyant un projet de recherche sur les approches volontaires d'ici l'an 2000.	<p>Mieux renseigner les gouvernements, les entreprises, les consommateurs et les groupes environnementalistes sur les conditions dans lesquelles les codes volontaires sont les plus susceptibles de porter fruit en publiant de l'information pertinente.</p> <p>Sensibiliser davantage les entreprises à l'application possible de codes volontaires, en précisant les domaines où il y a matière à amélioration et en cernant les secteurs qui pourraient donner lieu à de nouvelles initiatives axées sur les codes volontaires.</p>



***Climat du marché** — Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable (suite)*

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
Sensibiliser d'ici l'an 2000 les consommateurs au développement durable, en leur communiquant de l'information leur permettant de prendre des décisions éclairées dans le domaine (p. ex., un document sur la consommation dans l'optique du développement durable).	Mieux tenir compte du point de vue des consommateurs dans l'élaboration de la politique en matière de développement durable, grâce à la recherche sur la consommation, aux partenariats, aux réseaux et aux activités de représentation.

Nota : À moins d'indication contraire, toutes les dates ne mentionnant que l'année correspondent à la période se terminant à la fin de l'année civile visée.

Innovation — Améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
<p>Travailler en partenariat avec l'industrie et les administrations publiques pour continuer de mettre au point d'ici l'an 2000 au moins deux méthodes ou outils novateurs qui améliorent le rendement sur le plan commercial et environnemental.</p>	<p>Mieux tenir compte de la perspective du développement durable dans les cadres de compétitivité sectorielle du Ministère.</p> <p>Informier et influencer les milieux d'affaires, y compris les PME, grâce à des études de cas montrant les avantages de la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement tels que celui de la norme ISO 14001.</p> <p>Appuyer et encourager davantage l'utilisation de régimes de normes volontaires pour promouvoir le développement durable, par l'entremise du représentant fédéral au sein du Conseil canadien des normes.</p>
<p>Encourager, avant la fin de l'exercice 1999-2000, les investissements dans le développement et la diffusion de technologies de production habilitantes et non polluantes, qui procurent des avantages à long terme sur le plan économique et environnemental, en appuyant au minimum huit projets stratégiques et en améliorant les produits d'information (p. ex., l'aménagement et l'amélioration de sites Web faisant la promotion du développement durable).</p>	<p>Développer et adopter de nouvelles technologies favorisant la réalisation des objectifs en matière de développement durable, principalement grâce au programme Partenariat technologique Canada.</p> <p>Mieux faire connaître les initiatives axées sur le développement durable en établissant un site Web.</p> <p>Mettre à jour et enrichir la base de données Solutions environnementales canadiennes, dans le but de diffuser à l'intention des entreprises de nouveaux renseignements sur les technologies environnementales, y compris les technologies de production habilitantes et non polluantes.</p> <p>Sensibiliser les PME au développement durable en diffusant de nouveaux renseignements sur le site Web du Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes.</p>

Commerce et investissement — Encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger

Étape cible et indicateur de rendement	Résultat escompté
Encourager d'ici l'an 2000 l'exportation de connaissances, de méthodes, de technologies et de produits canadiens qui vont dans le sens des objectifs du développement durable, en négociant six ententes bilatérales de coopération pour mener les activités favorisant le renforcement de la capacité et le transfert de technologie.	Améliorer l'accès aux débouchés sur les marchés intérieur et extérieur pour les entreprises canadiennes du secteur de l'environnement.

Intendance et gestion — Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
<p>Mieux faire connaître et comprendre d'ici l'an 2000 les incidences, sur le plan du développement durable, des activités ministérielles actuelles et prévues, grâce à une amélioration de l'évaluation des politiques environnementales pour au moins deux initiatives ministérielles; à des activités de formation comprenant au moins un cours et trois séminaires à l'intention des employés du Ministère; et à la publication d'au moins deux documents faisant état de la recherche et de l'analyse portant sur les politiques.</p>	<p>Par le biais d'un projet pilote, mieux comprendre les approches des nouvelles politiques et des nouveaux programmes proposés pour l'évaluation environnementale.</p> <p>Grâce à la formation, faire mieux comprendre aux agents affectés aux politiques et aux programmes les concepts et les méthodes se rapportant au développement durable.</p> <p>Améliorer la recherche stratégique sur les facteurs qui contribuent au développement durable dans l'économie du savoir.</p>
<p>Continuer en 1999 et en 2000 de mettre sur pied un système de gestion environnementale plus complet et de l'intégrer au système ministériel de planification des activités, en nommant un responsable en chef de l'environnement, en établissant un comité de coordination de l'écologisation des opérations, ainsi qu'en établissant et en mettant en œuvre un plan de travail approprié.</p>	<p>Établir un système approprié de gestion de l'environnement et élaborer des données de référence.</p>
<p>Élaborer des données environnementales de référence et mettre en place d'ici l'an 2000 un mécanisme de présentation de rapports pour mesurer les progrès réalisés par le Ministère dans l'écologisation de ses opérations.</p>	<p>Mieux tenir compte des considérations environnementales dans les décisions concernant les opérations et dans le système de planification du Ministère.</p>

Intendance et gestion — Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable (suite)

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
<p>Veiller à ce que, d'ici l'an 2000, les opérations quotidiennes d'ordre matériel d'Industrie Canada aient un minimum de répercussions sur l'environnement en mettant en œuvre le Plan d'action concernant l'écologisation des opérations.</p> <p>Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer et, le cas échéant, mettre en œuvre, d'ici l'exercice 2000-2001, l'Initiative des bâtiments fédéraux ou un programme équivalent d'économie de l'énergie et de l'eau dans les immeubles où travaillent 80 p. 100 des employés du Ministère; • porter à 50 p. 100 la proportion des achats de papier recyclé d'ici janvier 1999; • mettre en place une politique d'écologisation des achats d'ici janvier 1998 et établir une liste de fournisseurs respectueux de l'environnement d'ici janvier 1999; • utiliser, conformément à la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i>, ce type de carburants dans au moins 75 p. 100 des véhicules, dans la mesure du possible, et acheter des véhicules alimentés au moyen de carburants de remplacement en respectant les échéances suivantes : 50 p. 100 d'ici 1997-1998, 60 p. 100 d'ici 1998-1999 et 75 p. 100 d'ici 1999-2000; • assurer la formation de tous les chauffeurs en matière de conduite écologique d'ici avril 2000; • réduire de 50 p. 100 d'ici l'an 2000, par rapport aux niveaux de 1988, la production de déchets solides, et ce, en conformité avec l'objectif global du Plan vert; 	<p>Réduire la consommation de matières premières, d'énergie, d'eau et d'autres ressources ainsi que la production de déchets, de substances et d'émissions toxiques.</p> <p>Donner l'assurance qu'Industrie Canada respecte ou surpasse l'esprit et la lettre des lois environnementales fédérales et, au besoin, qu'il est en harmonie avec les normes provinciales, territoriales et internationales.</p>



Intendance et gestion — Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable (suite)

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
<ul style="list-style-type: none">• créer d'ici mars 1998, dans le cadre d'un projet pilote, trois dépôts pour la réutilisation des fournitures et du matériel, évaluer les résultats obtenus et prendre les décisions qui s'imposent d'ici décembre 1998;• éliminer le halon des installations d'Industrie Canada d'ici avril 2000;• déterminer les installations dangereuses en raison de substances toxiques et mener à bien les évaluations et les inspections d'ici avril 1999.	



C. Programme de développement industriel et régional

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le développement industriel et régional*, Industrie Canada est tenu de présenter au Parlement un rapport annuel sur l'administration du Programme de développement industriel et régional (PDIR) au plus tard le 1^{er} juin suivant la fin de chaque exercice. Comme il n'y a aucune activité nouvelle à signaler en ce qui concerne le PDIR, au lieu de produire un rapport annuel distinct, Industrie Canada s'acquitte de son obligation pour l'exercice 1999-2000 en vertu des dispositions relatives à la présentation d'information consolidée du Budget des dépenses, Rapport sur les plans et les priorités.

Le PDIR a pris fin le 30 juin 1988 et aucune nouvelle demande d'aide en vertu de ce programme n'a été acceptée depuis. Toutes les demandes et offres d'aide en instance ont été réglées avant 1999-2000. On trouvera dans le rapport annuel présenté pour 1996-1997 de plus amples renseignements sur les décisions prises à l'égard des demandes reçues et des engagements aux termes du Programme. Tous les engagements financiers pris par Industrie Canada dans le cadre du PDIR ont déjà été entièrement imputés.

La *Loi sur le développement industriel et régional* demeure en vigueur pour permettre le remboursement continu, en 2000-2001 et dans les années ultérieures, de l'aide financière accordée en vertu du Programme.

Section 5 : Information financière

5.1 Sommaire des paiements de transfert par secteur d'activité				
(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Règlements et services axés sur le marché	45,0	45,0	45,0	45,0
Développement sectoriel de l'industrie	1 080 000,0	—	—	—
Total des subventions	1 080 045,0	45,0	45,0	45,0
Contributions				
Politique microéconomique	13 108,0	25 408,0	25 108,0	67 708,0
Règlements et services axés sur le marché	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
Développement sectoriel de l'industrie	493 339,0	636 629,0	570 229,0	532 504,0
Total des contributions	507 447,0	663 037,0	596 337,0	601 212,0
Total des subventions et des contributions	1 587 492,0	663 082,0	596 382,0	601 257,0

5.2 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
Recettes disponibles				
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	16,0	16,0	16,0	16,0
Fonds renouvelable — Protection et diffusion de la propriété intellectuelle	55,7	55,7	55,7	55,7
Droit et politique de la concurrence	6,0	6,0	6,0	6,0
Recherche sur les communications	9,7	9,7	9,7	9,7
Total partiel des recettes disponibles	87,4	87,4	87,4	87,4
Recettes non disponibles				
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	0,4	0,4	0,4	0,4
Réglementation sur les sociétés	10,1	12,6	12,6	12,6
Réglementation des mesures	4,2	3,0	3,0	2,5
Réglementation en matière d'étiquetage et de publicité	0,1	0,1	0,1	0,1
Gestion du spectre	180,9	191,8	191,8	191,8
Remboursement des dépenses de l'année précédente	—	—	—	—
Revenu de placements	10,1	9,8	9,4	9,4
Développement	1,4	1,0	0,8	0,8
Frais de service en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	20,0	17,0	12,0	12,0
Total partiel des recettes non disponibles	227,2	235,7	230,1	229,6
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	314,6	323,1	317,5	317,0

5.3 Coût net du programme pour l'année visée par le Budget des dépenses

(en millions de dollars)	Industrie Canada
Dépenses prévues nettes	1 208,9
Plus :	
<i>Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	36,4
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	14,1
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,6
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par Justice Canada	3,3
Total partiel	54,4
Coût total du programme	1 263,3
Moins : Recettes non disponibles	235,7
Coût net du programme pour 2000-2001	1 027,6

5.4 États financiers du fonds renouvelable
État des opérations du fonds renouvelable
 de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Recettes disponibles	66,4	57,0	57,0	57,0
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	36,2	34,4	34,4	34,4
Dépréciation	14,4	11,0	11,0	11,0
Réparations et entretien	0,4	0,7	0,7	0,7
Services administratifs et de soutien	16,7	13,6	13,6	13,6
Services publics, matériel et fournitures	1,6	1,2	1,2	1,2
Marketing	—	—	—	—
Intérêts	—	—	—	—
Total des dépenses	69,3	60,9	60,9	60,9
Excédent (déficit) partiel	(2,9)	(3,9)	(3,9)	(3,9)
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	6,4	—	—	—
Excédent (déficit)	3,5	(3,9)	(3,9)	(3,9)

5.5 États financiers du fonds renouvelable (suite)
Variation de la situation financière

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Excédent (déficit)	3,5	(3,9)	(3,9)	(3,9)
Ajouter les postes sans mouvement de fonds :				
Dépréciation ou amortissement	14,4	11,0	11,0	11,0
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	(6,4)	—	—	—
Activités de placement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,9)	(0,9)	(0,9)	(0,9)
Changements des actifs et des passifs à court et à long terme	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(1,2)
Excédent de trésorerie (besoin)	9,4	5,0	5,0	5,0



5.6 États financiers du fonds renouvelable (suite)

Utilisation prévue du fonds renouvelable

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003
Autorisations*	15,0	15,0	15,0	15,0
Prélèvements :				
Solde au 1 ^{er} avril	7,5	16,9	21,9	26,9
Excédent prévu (prélèvements)	9,4	5,0	5,0	5,0
	16,9	21,9	26,9	31,9
Solde projeté au 31 mars	31,9	36,9	41,9	46,9

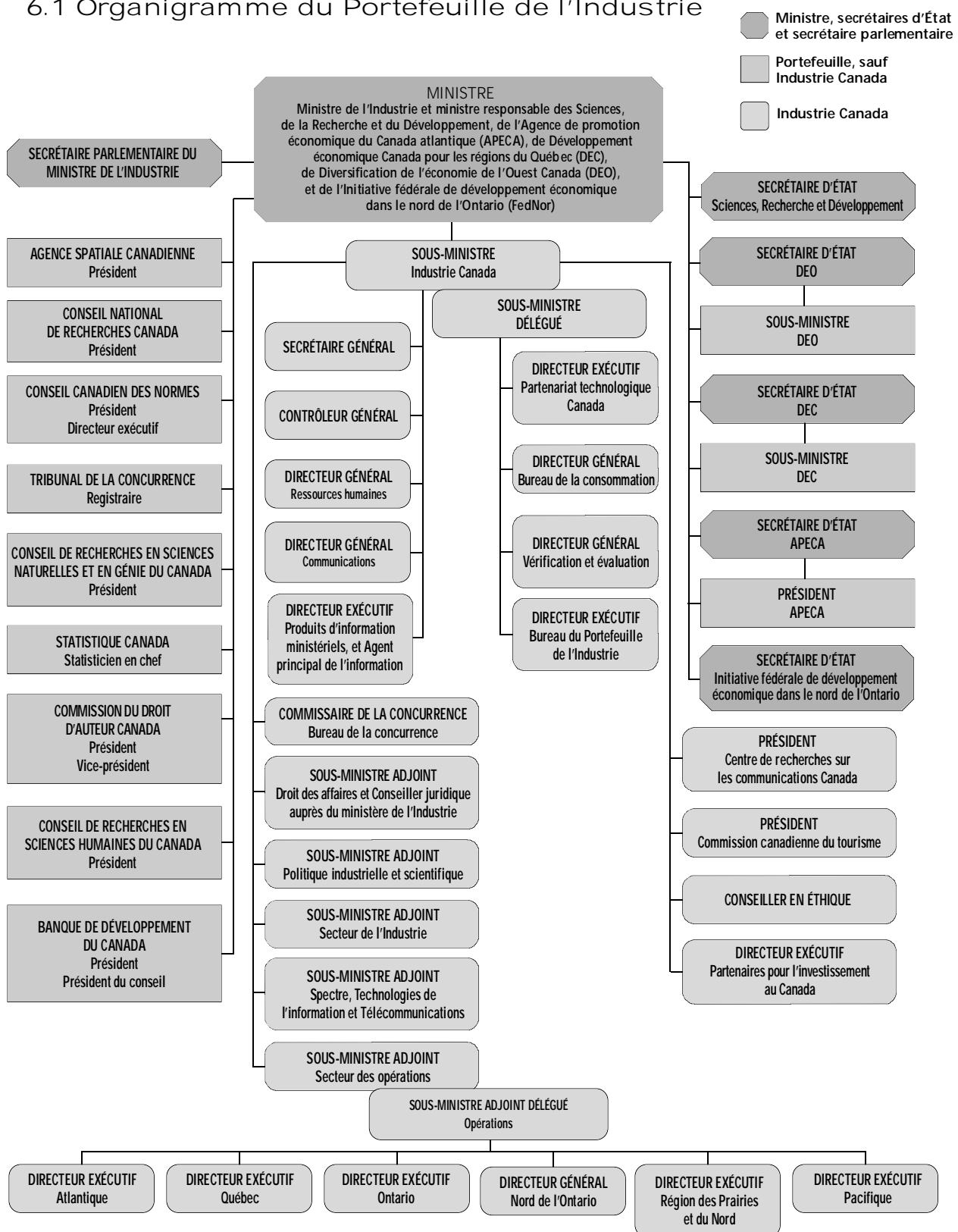
* Remarque : Au plus 15 millions de dollars peuvent être prélevés sur le Trésor à un quelconque moment.

5.7 Prêts, placements et avances

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Développement sectoriel de l'industrie				
Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	—	0,3	0,3	0,3
Prêts conformément à l'alinéa 14(1)(a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	—	0,5	0,5	0,5
Total	—	0,8	0,8	0,8

Section 6 : Renseignements supplémentaires

6.1 Organigramme du Portefeuille de l'Industrie



6.2 Lois et règlements

Lois dont l'application relève du ministre de l'Industrie

LOI CONCERNANT LE MINISTÈRE

Loi sur le ministère de l'Industrie, L.C. 1995, ch. 1

LOIS CONCERNANT LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Loi sur la radiocommunication, L.R. 1985, ch. R-2
*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe
Canada*, L.C. 1987, ch. 12 (certaines fonctions
seulement)
*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat
Canada*, L.C. 1991, ch. 52 (rôle en matière
de politique)
Loi sur les télécommunications, L.C. 1993, ch. 38

RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ ET DU COMMERCE

*Loi sur les arrangements avec les créanciers
des compagnies*, L.R. 1985, ch. C-36
Loi sur les chambres de commerce, L.R. 1985,
ch. B-6
Loi sur la concurrence, L.R. 1985, ch. C-34
Loi canadienne sur les coopératives,
L.C. 1998, ch. 1
Loi sur les corporations canadiennes, L.R. 1970,
ch. C-32
Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, L.R. 1985,
ch. 44 (4^e suppl.)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R. 1985,
ch. B-3
*Loi sur le financement des petites entreprises du
Canada*, L.C. 1998, ch. 36
*Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur
public*, L.R. 1985, ch. G-4
Loi sur Investissement Canada, L.R. 1985, ch. 28
(1^{er} suppl.)
Loi sur les liquidations et les restructurations,
L.R. 1985, ch. W-11 (Partie I seulement)
*Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce
intérieur*, L.C. 1996, ch. 17
Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R. 1985, ch. C-44

LOIS CONCERNANT L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA

Loi sur les brevets, L.R. 1985, ch. P-4
Loi sur les dessins industriels, L.R. 1985, ch. I-9
Loi sur le droit d'auteur, L.R. 1985, ch. C-42
Loi sur les inventions des fonctionnaires,
L.R. 1985, ch. P-32
Loi sur les marques de commerce, L.R. 1985,
ch. T-13
Loi sur les topographies de circuits intégrés,
L.C. 1990, ch. 37

LOIS CONCERNANT LA CONSOMMATION

*Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits
de consommation*, L.R. 1985, ch. C-38
Loi sur l'étiquetage des textiles, L.R. 1985,
ch. T-10
Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz,
L.R. 1985, ch. E-4
Loi sur les lettres de change, L.R. 1985, ch. B-4
(Partie V : Lettres et billets de consommation)
Loi sur le marquage des bois, L.R. 1985,
ch. T-11
Loi sur les poids et mesures, L.R. 1985,
ch. W-6
Loi sur le poinçonnage des métaux précieux,
L.R. 1985, ch. P-19

FONCTIONS DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL

Loi sur les documents publics, L.R. 1985,
ch. P-28
Loi sur les fonctionnaires publics, L.R. 1985,
ch. P-31
Loi sur les sceaux, L.R. 1985, ch. S-6
Loi sur les syndicats ouvriers, L.R. 1985,
ch. T-14

LOIS CONCERNANT LES ORGANISMES DU PORTEFEUILLE DE L'INDUSTRIE

Commission du droit d'auteur : *Loi sur le droit d'auteur*, L.R. 1985, ch. C-42 (article 66 et articles suivants)

Fondation canadienne pour l'innovation : Parties I et XI de la *Loi d'exécution du budget de 1997*, L.C. 1997, ch. 26

Loi sur l'Agence spatiale canadienne, L.C. 1990, ch. 13

Loi sur la Banque de développement du Canada, L.C. 1995, ch. 28

Loi sur le Conseil canadien des normes, L.R. 1985, ch. S-16

Loi sur le Conseil national de recherches, L.R. 1985, ch. N-15

Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines, L.R. 1985, ch. S-12

Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, L.R. 1985, ch. N-21

Loi sur la statistique, L.R. 1985, ch. S-19

Loi sur le Tribunal de la concurrence, L.R. 1985, ch. 19 (2^e suppl.)

LOIS INACTIVES OU SANS IMPACT IMPORTANT

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, L.R. 1985, ch. A-3

Loi sur Bell Canada, L.C. 1987, ch. 19 (loi privée)

Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises, L.C. 1980-81-82-83, ch. 147

Loi sur la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, L.C. 1916, ch. 66 (loi privée)

Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats, L.R. 1985, ch. C-43

Loi sur le développement industriel et régional, L.R. 1985, ch. I-8

Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique, L.R. 1985, ch. A-14 (à l'égard de certaines entreprises)

Loi sur les sociétés de caisse de retraite, L.R. 1985, ch. P-8 (articles 4, 6 et 7)

Loi sur le soutien de l'emploi, L.C. 1970-71-72, ch. 56

Loi sur les subventions au développement régional, L.R. 1970, ch. R-3

Loi sur les zones spéciales, L.R. 1985, ch. S-14 (Ontario et Québec)

LOIS CONCERNANT LES ORGANISMES RÉGIONAUX

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et des lois suivantes :

Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R. 1985, ch. 41 (4^e suppl.)

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, L.C. 1998, ch. 36 (provinces atlantiques)

Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton, Partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R. 1985, ch. 41 (4^e suppl.)

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et des lois suivantes :

Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, L.R. 1985, ch. 11 (4^e suppl.)

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, L.C. 1998, ch. 36 (provinces de l'Ouest canadien)

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec et des lois suivantes :

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, L.C. 1998, ch. 36 (Québec)

Partie II de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, L.C. 1995, ch. 1 (Développement économique régional au Québec)

6.2 Lois et règlements

Règlements en vigueur*

Loi sur les brevets

- Règles sur les brevets, DORS/96-423
- Règlement de 1994 sur les médicaments brevetés, DORS/94-688
- Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité), DORS/93-133
- Règlement sur la production et l'emmagasiner de médicaments brevetés, DORS/93-134

Loi sur la concurrence

- Règlement sur les transactions devant faire l'objet d'un avis, DORS/87-348

Loi canadienne sur les coopératives

- Règlement sur les coopératives de régime fédéral, DORS/99-256

Loi sur les corporations canadiennes

- Règlement sur les corporations canadiennes, CRC, c. 424

Loi sur les dessins industriels

- Règlement sur les dessins industriels, DORS/99-460

Loi sur le droit d'auteur

- Avis certifiant que des pays accordent les avantages du droit d'auteur, CRC, c. 421
- Règlement sur les cas d'exception à l'égard des établissements d'enseignement, des bibliothèques, des musées et des services d'archives, DORS/99-325
- Règlement sur les critères applicables aux droits à payer pour la retransmission, DORS/91-690
- Règlement sur la définition de petit système de retransmission, DORS/89-255
- Règlement sur la définition de petit système de transmission par fil, DORS/94-755

- Règlement sur la définition de signal local et signal éloigné, DORS/89-254
- Règlement sur la définition de « système de transmission par ondes radioélectriques », DORS/98-307
- Règlement sur la désignation de réseaux, DORS/99-348
- Règlement sur le droit d'auteur, DORS/97-457
- Règlement sur les entreprises de programmation, DORS/93-436
- Règlement sur l'importation de livres, DORS/99-324
- Règlement sur les œuvres cinématographiques visées par un droit à rémunération, DORS/99-194

Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation

- Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, CRC, c. 417

Loi sur l'enregistrement des lobbyistes

- Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes, DORS/95-579

Loi sur l'étiquetage des textiles

- Règlement sur l'étiquetage et l'annonce des textiles, CRC, c. 1551

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

- Règles sur la faillite et l'insolvabilité, CRC, c. 368
- Règles sur le paiement méthodique des dettes, CRC, c. 369

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

- Règlement sur le financement des petites entreprises du Canada, DORS/99-141

*La liste indique uniquement les règlements dont l'administration incombe directement à Industrie Canada. Elle ne comprend pas ceux qui se rapportent aux organismes du Portefeuille de l'Industrie. Le Rapport sur les plans et les priorités publié par le ministère ou l'organisme visé renferme de l'information sur les règlements afférents à des lois dont l'administration relève de membres du Portefeuille.



Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz

- Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz, DORS/86-131

Loi sur les inventions des fonctionnaires

- Règlement sur les inventions des fonctionnaires, CRC, c. 1332

Loi sur Investissement Canada

- Règlement sur Investissement Canada, DORS/85-611

Loi sur les marques de commerce

- Règlement sur les marques de commerce, 1996, DORS/96-195

Loi sur les poids et mesures

- Règlement sur les poids et mesures, CRC, c. 1605

Loi sur le poinçonnage des métaux précieux

- Règlement sur le poinçonnage des métaux précieux, CRC, c. 1303

Loi sur la radiocommunication

- Règlement sur la radiocommunication, DORS/96-484

Loi sur les sceaux

- Règlement sur les documents officiels, CRC, c. 1331

Loi canadienne sur les sociétés par actions

- Règlement sur les sociétés par actions du régime fédéral, DORS/79-316

Loi sur les syndicats ouvriers

- Règlement sur les syndicats ouvriers, CRC, c. 1560

Loi sur les télécommunications

- Règlement sur les licences de câble sous-marin international, DORS/98-488
- Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunication canadiennes, DORS/94-667

Loi sur les topographies de circuits intégrés

- Décret accordant à l'Australie, au Japon et aux États-Unis une protection réciproque sous la Loi, DORS/94-677
- Décret accordant à la Suisse une protection réciproque sous la Loi, DORS/94-27
- Liste de pays auxquels le Canada accorde la protection réciproque sous la Loi, DORS/93-282
- Règlement sur les topographies de circuits intégrés, DORS/93-212

6.2 Lois et règlements

Projets de règlements

Commerce électronique

Règlement déterminant ce qu'est une institution gouvernementale... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Règlement déterminant ce qu'est un organisme d'enquête... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Règlement déterminant les renseignements accessibles au public... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Concurrence

Nouveau règlement précisant les agissements ou les comportements de transporteurs aériens réputés constituant un « agissement anticoncurrentiel »... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2000

Corporations

Nouveau règlement découlant de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2000

Faillites

Règles sur la faillite et l'insolvabilité — Règles concernant les frais, les droits payables et les taux de prélèvement... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2000

Mesures

Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz — Frais pour les enquêtes de contestations... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz — Modifications de forme... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2000

Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz — Norme 40 — Facteur de surcompressibilité... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2000

Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz — Section 25 — Conditions d'accréditation... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Loi sur les poids et mesures — Décret visant l'annexe IV de la *Loi sur les poids et mesures*... publication dans la *Gazette du Canada, Partie II* en 2000

Règlement sur les poids et mesures — Compensation automatique de température des produits pétroliers... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Règlement sur les poids et mesures — Diamants et pierres précieuses... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Règlement sur les poids et mesures — Modifications mineures et de forme... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2000

Règlement sur les poids et mesures — Normes applicables aux appareils de mesure de dimensions multiples... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Règlement sur les poids et mesures — Normes régissant la conception, la composition, la construction, la performance, l'installation et l'utilisation des systèmes de pesage montés sur un véhicule pour la collecte des déchets... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Règlement sur les poids et mesures — Normes relatives aux débièmes-masse... prépublication dans la *Gazette du Canada, Partie I* en 2001

Règlement sur les poids et mesures —
Spécifications des logiciels utilisés en métrologie...
prépublication dans la *Gazette du Canada*,
Partie I en 2001

Prêts aux petites entreprises

*Loi sur le financement des petites entreprises
du Canada (LFPEC)* — Projets pilotes visant le
secteur bénévole et la location... prépublication
dans la *Gazette du Canada*, *Partie I* en 2001

Radiocommunications

* Règlement sur la radiocommunication —
Licences radio pour fins autres que la
radiodiffusion — Droits (Révision)... entrée
en vigueur en 2001

Règlement sur les radiocommunications —
Arrêté sur les frais à payer pour les services
de transmission de données techniques...
entrée en vigueur en 2000

Règlement sur les radiocommunications —
Modifications applicables aux licences radio...
entrée en vigueur en 2000

Règlement modifiant le Règlement sur les
radiocommunications II... entrée en vigueur
en 2000

Télécommunications

Règlement sur les appareils de
télécommunication... entrée en vigueur
en 2000

Règlement sur les télécommunications — Frais
d'évaluation et d'essais relatifs aux appareils de
télécommunications... entrée en vigueur en 2000

* Voir le tableau à la page 86, Projet de règlement important, pour obtenir plus de détails sur ce projet.

6.2 Lois et règlements

Projet de règlement important

Règlement	Résultat escompté
<i>Règlement sur la radiocommunication — Licences radio pour fins autres que la radiodiffusion — Droits (Révision).</i> Un nouveau barème des droits de licence pour l'utilisation du spectre à des fins autres que la radiodiffusion doit être mis en place en raison du changement imposé par la nouvelle technologie.	Il y aura un nouveau barème simple, souple et équitable pour toutes les licences visant l'utilisation du spectre à des fins autres que la radiodiffusion.



6.2 Lois et règlements

Personnes-ressources en ce qui a trait aux règlements

Concurrence

Bureau de la concurrence
Unité des modifications
Sous-commissaire adjoint à la concurrence
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 997-2868
Télécopieur : (819) 953-8535

Direction des pratiques loyales des affaires
Sous-directeur des enquêtes et recherches
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 997-1705
Télécopieur : (819) 994-2240

Corporations

Direction générale des corporations
Direction de la conformité
Gestionnaire, Secteur des politiques
Tour Jean-Edmonds Sud
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Téléphone : (613) 941-5720
Télécopieur : (613) 941-5781

Direction de la politique de la propriété intellectuelle

Direction générale de la régie d'entreprise
Direction de la politique de la propriété intellectuelle
Directeur
Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen, 5^e étage Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 952-2527
Télécopieur : (613) 952-1980

Enregistrement des lobbyistes

Conseiller en éthique
Direction de l'enregistrement des lobbyistes
Directeur
66, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C9
Téléphone : (613) 957-2761
Télécopieur : (613) 957-3078

Faillites

Bureau du surintendant des faillites Canada
Surintendant associé — Programmes,
normes et affaires réglementaires
Tour Jean-Edmonds Sud
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Téléphone : (613) 946-2166
Télécopieur : (613) 946-2168

Investissement

Division de l'examen des investissements
Directeur
Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-1887
Télécopieur : (613) 996-2515

Mesures

Mesures Canada
Développement de programmes
Vice-président
Édifice Holland-Cross
11, avenue Holland, tour A, bureau 513
Ottawa (Ontario) K1A 0C9
Téléphone : (613) 941-8918
Télécopieur : (613) 946-8177



**Office de la propriété intellectuelle
du Canada**

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Planification, Affaires internationales
et réglementaires

Chef, Affaires internationales et réglementaires
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 997-7243
Télécopieur : (819) 997-5052

Prêts aux petites entreprises

Direction générale des programmes
et des services

Administration des prêts aux petites entreprises
Directeur
Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 946-3391
Télécopieur : (613) 952-0290

Radiocommunications

Secteur du spectre, des technologies de
l'information et des télécommunications
Direction générale de la réglementation des
radiocommunications et de la radiodiffusion

Politiques et planification en matière de
réglementation

Directeur
Tour Jean-Edmonds Nord
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Téléphone : (613) 990-4805
Télécopieur : (613) 993-4433

Télécommunications

Secteur du spectre, des technologies de
l'information et des télécommunications
Direction générale de la politique des
télécommunications

Politiques d'encadrement industriel
Directeur
Tour Jean-Edmonds Nord
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Téléphone : (613) 998-4298
Télécopieur : (613) 952-0567

6.3 Bureaux régionaux d'Industrie Canada

Administration
centrale

Industrie Canada

Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Tél. : (613) 954-2788
Télec. : (613) 954-1894

Région de l'Atlantique

Industrie Canada

10th Floor
John Cabot Building
10 Barter's Hill
P.O. Box 8950
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3R9
Tél. : (709) 772-4866
Télec. : (709) 772-5093

Industrie Canada

2nd Floor
75 Fitzroy Street
P.O. Box 1115
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7382
Télec. : (902) 566-7450

Industrie Canada

1801 Hollis Street
P.O. Box 940, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9
Tél. : (902) 426-3458
Télec. : (902) 426-2624

Industrie Canada

1045, rue Main, 4^e étage, bureau 103
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H1
Tél. : (506) 851-6517
Télec. : (506) 851-6502

Région du Québec

Industrie Canada

5, Place Ville-Marie, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
Tél. : (514) 496-1797
Télec. : (514) 283-2247

Région de l'Ontario

Industrie Canada

151, rue Yonge, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2W7
Tél. : (416) 973-5000
Télec. : (416) 973-8714

Région du Nord
de l'Ontario

FedNor

19, rue Lisgar, bureau 307
Sudbury (Ontario) P3E 3L4
Tél. : (705) 671-0711
Sans frais : 1 877 333-6673
Télec. : (705) 671-0717

FedNor

Place Roberta-Bondar
70, promenade Foster, bureau 600
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V4
Tél. : (705) 941-2014
Sans frais : 1 877 333-6673
Télec. : (705) 941-2085

FedNor

33, rue Court Sud, 1^{er} étage
Thunder Bay (Ontario) P7B 2W6
Tél. : (807) 766-1800
Sans frais : 1 877 333-6673
Télec. : (807) 346-8474

Région des Prairies
et du Nord

Industrie Canada

400, avenue St. Mary, 4^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél. : (204) 983-5851
Télééc. : (204) 983-3182

Industrie Canada*

Immeuble du gouvernement
du Canada
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

*Les téléphones seront branchés au cours de l'été 2000.

Industrie Canada

7th Floor
123 Second Avenue South
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 7E6
Tél. : (306) 975-4400
Télééc. : (306) 975-6727

Industrie Canada

Suite 1020
2002 Victoria Avenue
Regina (Saskatchewan) S4P 0R7
Tél. : (306) 780-5010
Télééc. : (306) 780-6506

Industrie Canada

Suite 725
9700 Jasper Avenue
Edmonton (Alberta) T5J 4C3
Tél. : (403) 495-4782
Télééc. : (403) 495-4507

Industrie Canada

Suite 400
639-5th Avenue SW
Calgary (Alberta) T2P 0M9
Tél. : (403) 292-4575
Télééc. : (403) 292-4295

Industrie Canada

Suite 1006
4920-52nd Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3T1
Tél. : (867) 920-6604
Télééc. : (867) 920-6601

Région du Pacifique
(Colombie-Britannique
et Yukon)

Industrie Canada

Suite 2000
300 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6E1
Tél. : (604) 666-5000
Télééc. : (604) 666-8330

Industrie Canada

Suite 205
300 Main Street
Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
Tél. : (867) 667-5102
Télééc. : (867) 383-6711



Annexe A

Tableau de concordance d'Industrie Canada : Objectifs stratégiques par secteur d'activité*

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Amener tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant	• Commercialisation des résultats de la recherche universitaire			✓
	• Coordination de l'élaboration de la politique fédérale relative aux S-T	✓	✓	
	• Création de produits d'information	✓		
	• Élaboration de nouveaux indicateurs pour les S-T	✓		
	• Analyse des facteurs déterminants de l'innovation	✓		
	• Cartes routières technologiques pour les secteurs prioritaires		✓	
	• Recherches sur le spectre de radiofréquences		✓	
Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant de bonnes possibilités	• Partenariat technologique Canada		✓	
	• Stratégie canadienne en matière de biotechnologie		✓	
	• Compréhension des facteurs incitant les travailleurs qualifiés à quitter le Canada ou à s'y établir	✓		
	• Initiative des chaires d'excellence en recherche du XXI ^e siècle			✓
	• Technologies de production habilitantes et non polluantes		✓	
	• Compréhension des coûts et des avantages associés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre		✓	
	• CANARIE		✓	
	• PRECARN		✓	
	• Collaboration avec le Conseil des ressources humaines du logiciel pour assurer l'offre de travailleurs qualifiés		✓	
	• Institut technologique de la capitale nationale		✓	

*La dernière page de l'annexe A fournit des détails sur les objectifs des différents secteurs d'activité.

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation (*suite*)

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens	• Élaboration de politiques assurant une commercialisation et une diffusion efficaces de l'innovation dans la société canadienne	✓		✓
	• Conception de stratégies industrielles pour les secteurs en plein essor		✓	
	• Aide pour la mise au point de procédés et de produits novateurs au sein des entreprises autochtones et parmi les clients du Nord de l'Ontario		✓	
	• Accès à l'information sur la propriété intellectuelle et sensibilisation aux stratégies de gestion de la propriété intellectuelle	✓		✓
	• Incubateurs de technologie au Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications du Canada		✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible	• Programme d'accès communautaire		✓	
	• Rescol		✓	
	• Programme des ordinateurs pour les écoles		✓	
	• Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet)		✓	
	• Installations d'accès numérique sans fil dans les régions mal desservies		✓	
	• Brancher les jeunes du Canada		✓	
	• Les Collectivités ingénieuses		✓	
	• Connexions aux réseaux américains de recherche de pointe par le biais de CANARIE		✓	
	• Questions de gestion mondiale ayant une incidence sur l'aménagement d'Internet	✓		
	• Accords frontaliers avec les États-Unis pour les systèmes de télécommunications multipoint et les services fixes à accès sans fil			✓
Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique	• Cadre stratégique du commerce électronique, projet de loi C-6	✓		
	• Recherches et analyses sectorielles sur les applications du commerce électronique		✓	
	• Table ronde sur les possibilités des affaires électroniques canadiennes	✓		
	• <i>Principes régissant la protection des consommateurs dans le commerce électronique : Le cadre canadien</i>			✓
	• Commerce électronique – Première étape		✓	
	• Sécurité des renseignements sur les réseaux informatiques et modernisation de la législation sur la propriété intellectuelle	✓		
	• Activités visant à stimuler l'essor du commerce électronique et à créer un environnement propice			✓

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde (*suite*)

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne	• Site Web des Collections numérisées du Canada		✓	
	• Projets Rescol à la source		✓	
	• Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol		✓	
	• Compétence.ca		✓	
	• Francommunautés virtuelles		✓	
	• ConnectAction des générations		✓	
Offrir en ligne aux Canadiens des renseignements et des services fédéraux clés	• Renseignements et services clés destinés aux clients offerts en ligne d'ici 2002			✓
	• Service en tout temps			✓
	• Dépôt électronique des documents qui sont exigés des sociétés			✓
	• Collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et les autres ministères			✓

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Établir des structures de marché équitables, efficaces et concurrentielles de calibre mondial pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs	• Réforme de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>	✓		
	• Offre de nouvelles radiofréquences du spectre au moyen d'enchères			✓
	• Attribution de licences relatives aux systèmes nationaux à satellites			✓
	• Consultation concernant les modifications à la <i>Loi sur la concurrence</i>	✓		✓
	• Examen de la réglementation afférente à la <i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i> , à la <i>Loi sur l'étiquetage des textiles</i> et à la <i>Loi sur le poinçonnage des métaux précieux</i>			✓
	• Organisation mondiale de la propriété intellectuelle			✓
	• Nouvelles exigences techniques pour tenir compte des nouvelles technologies de mesure			✓
	• Adaptation de la législation sur la propriété intellectuelle			✓
	• Aide technique à d'autres pays dans le domaine du droit de la concurrence et de l'étiquetage			✓
	• Mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur	✓		
S'assurer que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres	• Transition de marchés monopolistiques à des marchés concurrentiels dans le secteur mondial des télécommunications	✓		
	• Normes de gestion environnementale	✓		✓
	• Conférence mondiale des radiocommunications			✓
	• Conformité aux règles du marché			✓
	• Harmonisation des normes			✓
	• Codes volontaires			✓
	• Application des lois concernant le contenu illégal diffusé sur le Web	✓		✓
	• Stratégie en matière de conformité des syndicats			✓
	• Stratégie en matière de conformité des débiteurs			✓
• Mécanismes de redressement dictés par le marché			✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel (*suite*)

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Renforcer la confiance dans le marché	• Réforme du barème des droits de licences radio			✓
	• Sensibilisation du public à la question de la concurrence			✓
	• Produits d'information sur les politiques et les services axés sur le marché			✓
	• Mécanismes de redressement			✓
	• Registre public sur les conflits d'intérêts et Système en direct d'enregistrement des lobbyistes*			
Obtenir un avantage concurrentiel en offrant des services de pointe	• Lois et services d'avant-garde axés sur le marché			✓
	• Initiatives dans le domaine du commerce électronique			✓
	• Plan d'amélioration des services pour l'Office de la propriété intellectuelle			✓

* Les ressources affectées à cette activité apparaissent dans les tableaux financiers sous Services de gestion et services généraux.

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Investissement : Promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger	• Ententes relatives à l'investissement international	✓		
	• Recherches sur l'investissement	✓		
	• Modernisation des politiques, des programmes et des procédures de l'administration fédérale	✓		
	• Nouvelles initiatives de partenariat pour améliorer l'accès des PME aux capitaux		✓	
	• Éthique dans la gestion des affaires publiques	✓		
Positionner le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement	• Équipe Canada Investissement		✓	
	• Image de marque pour le positionnement stratégique		✓	
	• Produits d'information sur l'investissement		✓	
	• Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications		✓	
Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels	• Administration de la <i>Loi sur Investissement Canada</i>		✓	
	• Renseignements sur les secteurs et les entreprises pour attirer et conserver l'investissement étranger direct		✓	
	• Initiative des secteurs d'investissement prioritaires		✓	
	• Formation sur la gestion des relations avec les entreprises et renseignements commerciaux		✓	
	• Guide de suivi		✓	
Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones	• Programme d'infrastructures			
	• Enquête statistique et rapport sur le financement des PME canadiennes		✓	
	• Site Web sur le microcrédit canadien		✓	
	• Programmes pilotes pour les secteurs du bénévolat et du crédit-bail sous l'égide de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>		✓	
	• Amélioration du site Web d'Industrie Canada		✓	
	• Participation à l'examen du mandat de la Banque de développement du Canada	✓		
	• Réseau des services aux entreprises autochtones		✓	
	• Information aux PME prêtes à former des partenariats sur les occasions d'affaires à l'étranger et les personnes-ressources		✓	
	• Assurance-prêt pour les PME		✓	
	• Programme de sensibilisation ciblée en Ontario		✓	
	• Partenariat rural canadien		✓	
	• Amélioration de l'accès à l'investissement privé des entreprises du Nord de l'Ontario et des régions rurales du Sud		✓	
	• Initiative d'aide aux entreprises autochtones		✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Commerce : Travailler avec les Canadiens à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Maintenir et améliorer l'accès aux marchés	• Négociations commerciales internationales		✓	
	• Accords de coopération bilatéraux	✓	✓	
	• Défense des intérêts du Canada dans les différends avec ses partenaires commerciaux	✓		
	• Accords internationaux dans le domaine de l'environnement	✓		
	• Mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux		✓	✓
	• Négociations sectorielles visant la conclusion d'ententes de reconnaissance mutuelle et de protocoles d'entente		✓	✓
	• Forums internationaux sur l'éthique et la lutte contre la corruption*			
Stimuler de façon plus coordonnée et concertée l'expansion du commerce international	• Régime de surveillance après la mise en marché		✓	
	• Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications	✓		
	• Priorités sectorielles en matière d'exportation		✓	
	• Stratégies et plans d'action sectoriels		✓	
Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs	• <i>Moniteur du commerce et de l'investissement</i>	✓		
	• Activités de sensibilisation et de promotion à l'intention des PME		✓	
	• Réseaux communautaires de fournisseurs locaux de services à l'exportation		✓	
	• Formation et perfectionnement des compétences dans le domaine de l'exportation		✓	
Développer les marchés étrangers	• Présence canadienne dans les grands salons professionnels internationaux		✓	
	• Services commerciaux et renseignements sur le marché offerts en ligne		✓	
	• Aide pour permettre aux entreprises canadiennes de conclure de nouveaux marchés à l'étranger		✓	
	• Centre des occasions d'affaires internationales		✓	
	• Exposition commerciale virtuelle		✓	
	• Canada, destination touristique de choix**			

* Les ressources affectées à cette activité apparaissent dans les tableaux financiers sous Services de gestion et services généraux.

**Les ressources affectées à cette activité apparaissent dans les tableaux financiers sous Tourisme.

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Les objectifs des trois principaux secteurs d'activité dont fait état le tableau de concordance sont les suivants :

Politique microéconomique

Le Secteur d'activité a pour objectif de s'attaquer aux grandes questions structurelles de développement économique se posant dans l'économie canadienne, pour accroître la productivité et la compétitivité et, par conséquent, stimuler la croissance et la création d'emplois.

Développement sectoriel de l'industrie

Le Secteur d'activité aide les entreprises à soutenir la concurrence en adoptant des stratégies sur le commerce, l'investissement, la technologie, le perfectionnement des ressources humaines et le développement durable. Il accorde par ailleurs un appui bien déterminé aux entreprises autochtones et aux petites entreprises et il veille à favoriser le développement économique du Nord de l'Ontario et l'aménagement de l'inforoute.

Règlements et services axés sur le marché

Le Secteur d'activité a pour objectifs de favoriser l'instauration d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs canadiens et de faire valoir les normes du marché canadien sur la scène internationale.

Gestion du rendement

Industrie Canada a adopté une approche de gestion axée sur les résultats pour que ses clients, les parties intéressées, les bénéficiaires, les députés, les sénateurs et le grand public comprennent bien en quoi le Ministère constitue pour les Canadiens un partenaire indispensable. Cette approche assure également que les décisions de gestion reposent le plus souvent sur des renseignements relatifs au rendement dans lesquels on fait une distinction entre les forces et les faiblesses des programmes et donne des indications sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. Cela, en retour, favorise une culture de l'apprentissage et de l'amélioration continus.

En outre, le Ministère s'est doté d'un cadre de rendement pour l'organisation dans son ensemble afin de montrer comment ses programmes et activités concourent à la réalisation de ses objectifs stratégiques et, en définitive, au programme d'action du gouvernement. Les indicateurs de rendement retenus permettent de suivre les progrès accomplis pour atteindre les résultats escomptés. Le cadre de rendement répond à trois questions :

- POURQUOI le Ministère souhaite-t-il atteindre les résultats escomptés (incidences ou résultats à long terme)?
- QUELS changements Industrie Canada souhaite-t-il introduire en ce qui a trait au comportement sur le marché (incidences ou résultats directs)?
- COMMENT le Ministère atteindra-t-il ses objectifs (activités et extrants)?

Le Ministère concentre maintenant ses efforts sur l'élaboration d'une stratégie ministérielle de mesure et de présentation des résultats qui déterminera les besoins opérationnels pour la collecte et la présentation de l'information financière destinée aux utilisateurs internes et externes. Au cours de la phase de mise en œuvre qui suivra, Industrie Canada produira de l'information actuelle et utile pour les besoins de la gestion.

En élaborant le cadre de rendement, le Ministère a tenu compte du fait qu'il ne peut exercer qu'une influence indirecte sur certains éléments de l'économie et que quantité d'autres facteurs déterminent l'ampleur de l'innovation, des échanges commerciaux et de l'investissement, le degré de connectivité au Canada et les comportements sur le marché en général. En revanche, Industrie Canada exerce une influence plus directe sur les intervenants avec lesquels il traite et il peut influencer sur certains facteurs pouvant modifier le comportement sur le marché. C'est d'ailleurs ce qu'il fait sur quatre fronts :

1. Créer et faire évoluer le *climat des affaires* : en modifiant les lois, les règlements, les politiques, les règles et les pratiques qui régissent les transactions sur le marché.
2. Intensifier la *sensibilisation* : en faisant connaître aux entreprises et aux Canadiens les possibilités, les responsabilités et les dangers inhérents aux cinq objectifs stratégiques.



3. Améliorer la *capacité* : en aidant les clients à améliorer leur potentiel pour leur permettre de saisir les occasions d'affaires, de s'acquitter de leurs responsabilités sur le marché et de surmonter les dangers cernés.
4. Favoriser l'*action* : en incitant les clients à prendre des mesures précises et à adopter des pratiques et des procédés novateurs qui leur permettront de prospérer dans l'économie du savoir et en les appuyant dans cette démarche.

On prévoit que, grâce aux efforts déployés à l'échelle de l'organisation au chapitre de la gestion du rendement, le Ministère sera en mesure au cours des années à venir de mieux s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion et de présentation d'information à l'externe.



<http://info.ic.gc.ca>



Index

- Accélération de la réduction
 et de l'élimination des toxiques.....51
- Accord sur le commerce intérieur43, 95
- Accord de libre-échange
 des Amériques54-55
- Accord de libre-échange
 nord-américain (ALENA)9, 46, 47, 51
- Affaires indiennes et du Nord Canada.....56
- Agence canadienne de
 développement international56
- Agence de promotion économique
 du Canada atlantique56
- Agence des douanes et
 du revenu du Canada.....31, 56
- Agriculture et Agroalimentaire
 Canada.....55, 56, 57
- Assemblée mondiale de normalisation
 des télécommunications.....51, 97
- Autochtones13, 21, 47, 52, 53, 57
- Banque de développement
 du Canada53, 56, 97
- Biotechnologie24, 37, 45
- Brancher le Canada au reste
 du monde29, 32
- Brancher les jeunes du Canada33, 93
- Bureau de la concurrence.....11, 12, 43
- Bureau du Conseil privé.....44
- Bureau du conseiller en éthique.....12, 14
- Bureau de la performance environne-
 mentale des entreprises canadiennes....66
- Bureau du surintendant
 des faillites Canada11, 12
- Bureau virtuel de la réglementation
 de la biotechnologie.....45
- CA*Net 329
- Cadres de compétitivité sectorielle66
- Canada en ligne29
- Canadian Forecast Summary*47
- Carte du commerce canadien12
- Cartes routières technologiques12, 22, 91
- Centre d'innovation92
- Centre des occasions d'affaires
 internationales61, 98
- Centre de recherches sur les
 communications du Canada.....25, 92
- Centre de services aux entreprises
 Canada-Nunavut53
- Centres du commerce international60
- Centres de services aux entreprises
 du Canada10, 57
- Chaires de recherche du Canada22
- Cités viables62
- Code canadien du travail*14
- Code régissant la conduite des titulaires
 de charges publiques en ce qui
 concerne les conflits d'intérêts
 et l'après-mandat14
- Collections numérisées
 du Canada33, 35, 94
- Collectivités éloignées52
- Collectivités ingénieuses29, 30, 32, 93
- Collectivités rurales47, 49, 52
- Comité consultatif canadien de la
 biotechnologie (CCCB).....23
- Comité de coordination
 de l'écologisation des opérations.....68
- Commerce électronique au Canada12
- Commerce électronique —
 Première étape34, 93
- Commissariat à la protection
 de la vie privée du Canada30
- Commission canadienne du tourisme..11, 57
- Commission du droit d'auteur81
- Commission interaméricaine des
 télécommunications (CITEL)32
- Compétence.ca33, 35, 94
- Conference Board du Canada.....4, 28
- Conférence mondiale des
 radiocommunications.....43, 95
- ConnectAction des générations35, 94
- Conseil canadien des normes43, 66
- Conseil consultatif canadien
 sur les normes de
 télécommunications.....41, 59, 98



Conseil consultatif des sciences et de la technologie19, 21, 23	Étapes vers le capital de croissance12
Conseil d'experts en sciences et en technologie.....19, 21	Étapes vers la compétitivité12
Conseil national des produits agricoles56	Étudiants bien branchés33, 34
Conseil national de recherches du Canada (CNRC)23, 56	<i>ExportSource</i>11, 59
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)30, 41	Exposition commerciale virtuelle.....62, 98
Conseil des ressources humaines du logiciel24, 91	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante47
Conseil du Trésor du Canada30	Femmes13, 53, 57
Contact!12	Foires-info pour les petites entreprises53
Contenu canadien en ligne29, 34	Fondation canadienne pour l'innovation23, 81
Convention de Bâle58	Forum pour la formation en commerce international.....57
Convention sur les polluants organiques persistants58	Francommunautés virtuelles.....35, 94
Corporation commerciale canadienne49, 56	Francophones13, 53
Cyberjeunes Canada International33	G-74, 5, 7, 10
DÉBUT-é.ca — <i>Strategis</i> pour étudiants..12	<i>Gazette du Canada</i>84, 85
Développement économique Canada pour les régions du Québec.....56	Génome Canada24
Développement des ressources humaines Canada.....22, 56, 75	Gestion du spectre11, 38, 46, 74
Direction générale des corporations11,12, 36	Gestion du spectre radioélectrique et des télécommunications.....12
Discours du Trône3, 9, 10, 18, 19, 33, 36	Gouvernements canadiens en ligne29, 31, 36
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada56	Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire25
Données sur le commerce en direct12	Guide des industries canadiennes.....12
Droits de licences radio44, 96	Indice national de technologie22
Employeurs en ligne.....22	Inforoute.....8, 26, 29, 99
Enregistrement des lobbyistes12	Infrastructure publique-privée50, 62
Ententes de reconnaissance mutuelle.....58, 59, 98	Initiative d'aide aux entreprises autochtones97
Entreprise autochtone Canada12, 20, 52	Initiative des bâtiments fédéraux69
Entreprises autochtones....17, 25, 49, 57, 60, 92, 97, 99	Initiative des chaires d'excellence en recherche du XXI ^e siècle91
Environnement Canada56	Initiative de développement des exportations de l'Ontario.....60
Équipe Canada inc30, 55, 56, 59	Initiative fédérale de développement économique dans le nord de l'Ontario (FedNor)12, 13, 20, 52
Équipe Canada Investissement.....10, 51, 97	Initiative de jeunes stagiaires33
Équipes sectorielles commerciales Canada57, 59, 61	Initiative des Premières Nations Chefs d'équipe de consortiums62
	Institut technologique de la capitale nationale24, 91

Internet	7, 11, 26, 27, 29, 30, 32, 34-36, 42, 44, 59, 93	<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	42, 80, 82, 95
Investissement étranger direct.....	6, 9, 46, 47, 50, 52, 60, 97	<i>Loi sur l'enregistrement des lobbyistes</i>	80, 82
ISO 14001.....	66	<i>Loi sur l'étiquetage des textiles</i>	42, 80, 82, 95
Jeunes	33, 53	<i>Loi d'exécution du budget de 1997</i>	81
<i>Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique</i>	81	<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	80, 82
<i>Loi sur l'Agence spatiale canadienne</i>	81	<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (LFPEC)</i>	52, 53, 80, 81, 82, 85, 97
<i>Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole</i>	81	<i>Loi sur les fonctionnaires publics</i>	80
<i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>	80	<i>Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public</i>	80
<i>Loi sur la Banque de développement du Canada</i>	53, 81	<i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>	80, 83
<i>Loi sur Bell Canada</i>	81	<i>Loi sur les inventions des fonctionnaires</i>	80, 83
<i>Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises</i>	81	<i>Loi sur Investissement Canada</i>	51, 80, 83, 97
<i>Loi sur les brevets</i>	80, 82	<i>Loi sur les langues officielles</i>	14
<i>Loi canadienne sur les coopératives</i> ..	80, 82	<i>Loi sur les lettres de change</i>	80
<i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>	36, 42, 64, 80, 83, 84, 95	<i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i>	80
<i>Loi sur les carburants de remplacement</i> ..	69	<i>Loi sur le marquage des bois</i>	80
<i>Loi sur les chambres de commerce</i>	80	<i>Loi sur les marques de commerce</i>	80, 83
<i>Loi sur la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique</i>	81	<i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	80, 81
<i>Loi sur la concurrence</i>	42, 45, 80, 82, 95	<i>Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur</i>	80
<i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i> ..	81	<i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>	81
<i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	81	<i>Loi sur les poids et mesures</i>	80, 83, 84
<i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	81	<i>Loi sur le poinçonnage des métaux précieux</i>	42, 80, 83, 95
<i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	81	<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	74
<i>Loi sur les corporations canadiennes</i>	80, 82	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	34
<i>Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats</i>	81	<i>Loi sur la radiocommunication</i>	80, 83
<i>Loi sur les dessins industriels</i>	80, 82	<i>Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada</i>	80
<i>Loi sur le développement industriel et régional</i>	71, 81	<i>Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat Canada</i>	80
<i>Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien</i>	81		
<i>Loi sur les documents publics</i>	80		
<i>Loi sur le droit d'auteur</i>	80, 81, 82		





Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique81

Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton81

Loi sur le soutien de l'emploi.....81

Loi sur la statistique81

Loi sur les sceaux80, 83

Loi sur les sociétés de caisse de retraite81

Loi sur les subventions au développement régional81

Loi sur les syndicats ouvriers.....80, 83

Loi sur les télécommunications80, 83

Loi sur les topographies de circuits intégrés.....80, 83

Loi sur le Tribunal de la concurrence81

Loi sur les zones spéciales81

Mesures Canada11, 12, 46

Ministère de la Justice30, 44, 75

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)30, 47, 49, 55, 56, 57

Moniteur du commerce et de l'investissement60, 98

Multinationales9, 17, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 97

Norme générale de classification14

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).....11, 12, 45, 76, 96

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)4, 5, 47, 49

Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)....32

Organisation mondiale du commerce (OMC)49, 54, 58

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)42, 95

Parité du pouvoir d'achat (PPA)5, 6, 27

Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC)47, 49, 51

Partenariat rural canadien.....53, 97

Partenariat technologique Canada (PTC)12, 23, 66, 91

Patrimoine canadien56

Petites et moyennes entreprises (PME).....5, 17, 21, 23, 30, 44, 47, 49, 50, 52-55, 57, 59-61, 66, 97

Plan d'action concernant l'écologisation des opérations69

Plan de gestion des personnes d'Industrie Canada.....13

Plan vert69

PRECARN18, 19, 24, 91

Principes régissant la protection des consommateurs dans le commerce électronique :

Le cadre canadien34, 93

Programme d'accès communautaire (PAC).....32, 33, 93

Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) ..32, 93

Programme de classe virtuelle25

Programme de développement des collectivités52

Programme de développement industriel et régional (PDIR).....71

Programme de développement des marchés d'exportation.....60

Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol35, 94

Programme d'emploi jeunesse33

Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires51

Programme des ordinateurs pour les écoles32, 33, 93

Projet d'acquisition d'une expérience professionnelle.....33

Projet de loi C-634, 93

Propagation radioélectrique22

Propriété intellectuelle.....25, 34, 37-40, 42, 45, 48, 74, 92, 93, 95

Protocole de biosécurité58

Protocole de Kyoto.....50

Protocoles d'entente.....58, 98

Radiofréquences22, 26, 32, 38, 42, 43, 91, 95

Recherche-développement (R-D)	5, 19, 24, 25, 29
Recherche, technologie et innovation	12
Registre public sur les conflits d'intérêts	45, 96
Règlement sur les appareils de télécommunication	85
Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz.....	84
Règlement sur les poids et mesures	84, 85
Règlement sur la radiocommunication — Licences radio pour fins autres que la radiodiffusion — Droits (Révision).....	63, 85, 86
Règlement sur les radiocommunications ..	85
Règlement sur les télécommunications	85
Renseignements pour les consommateurs.....	12
Rescol.....	32, 33, 35, 93
Rescol à la source.....	35, 94
Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) ..	18, 24, 29, 30, 32, 91, 93
Réseau des entreprises canadiennes.....	12
Réseau des services aux entreprises autochtones	53, 97
Réseaux de centres d'excellence	25
Réseaux commerciaux régionaux.....	60
Responsable en chef de l'environnement..	68
Ressources naturelles Canada	56
Salon de l'aéronautique 2000 de Farnborough	61
Salon de l'automobile de Tokyo et Americana 2001.....	61
Sciences et technologie (S-T)	19, 20, 22, 23, 91
Secrétariat du Conseil du Trésor ..	36, 75, 94
Service Canada	11
Site Web sur l'innovation au Canada.....	22
Société canadienne d'hypothèques et de logement	56
Société pour l'expansion des exportations.....	49, 56
Sociétés d'aide au développement des collectivités	13, 20, 52, 53
Sociétés d'État	43
Solliciteur général du Canada	30, 44
Solutions environnementales canadiennes	66
Sondage de 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux.....	14
SourceCAN.....	61
Sources de financement	12
Statistique Canada	56
Statistiques relatives à l'industrie canadienne.....	12
Stratégie canadienne en matière de biotechnologie.....	91
Stratégie de développement durable	63
Stratégie emploi jeunesse.....	33
Stratégie d'information financière	14
Stratégie nationale en matière de biotechnologie.....	23
Stratégie de promotion du commerce international	55
<i>Strategis</i>	11, 12
Système en direct d'enregistrement des lobbyistes.....	45, 96
Table ronde sur les possibilités des affaires électroniques canadiennes	33, 34, 93
Tables rondes sectorielles sur l'investissement	52
Technologies de l'information et des communications (TIC)..	26, 25, 30, 32, 35, 52, 61
<i>The Economist</i>	4
Transports Canada	56
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	56, 75
Trousse d'outils pour la gestion de l'innovation.....	22
U.S. Patent and Trade-marks Office.....	42
Un Canada branché	1, 8, 19, 28, 29, 38
Union internationale des télécommunications (UIT).....	32, 41
<i>World Investment Report</i>	9